

MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME POUR LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX VOL.1

LUTTER CONTRE LA
DISCRIMINATION

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Edition anglaise: Human rights handbook for local and regional authorities. Vol.1

La reproduction des textes est autorisée à condition d'en citer le titre complet ainsi que la source : Conseil de l'Europe. Pour toute utilisation à des fins commerciales ou dans le cas d'une traduction vers une langue non officielle du Conseil de l'Europe, merci de vous adresser à publishing@coe.int.

Impression et design graphique : OPTEMIS

Photos : Conseil de l'Europe - Shutterstock

Edition : février 2019

MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME

**POUR LES ÉLUS LOCAUX ET
RÉGIONAUX**

VOL.1

***LUTTER CONTRE LA
DISCRIMINATION***

Tous les contenus de ce manuel sont disponibles sur le site internet suivant, régulièrement mis à jour, comprenant les initiatives développées par les pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en matière de droits de l'homme.



www.coe.int/congress-human-rights/fr

Pour plus d'informations

Conseil de l'Europe

Commission de suivi du Congrès des pouvoirs
locaux et régionaux de l'Europe

Congress.monitoring@coe.int

Tel: +33 3 88 41 21 10

Table des matières

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	5
Harald BERGMANN, Porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur les droits de l'homme	7
Avant-propos	9
POURQUOI UN MANUEL DES DROITS DE L'HOMME ?	13
Pourquoi défendre les droits de l'homme ?	14
Comment utiliser le manuel sur les droits de l'homme ?	16
Que sont les droits de l'homme ?	16
Le rôle des autorités locales et régionales : que signifient en pratique les dispositions relatives aux droits de l'homme pour votre ville ou votre région ?	17
Comment faire face aux problèmes qui se posent à l'échelon local en matière de droits de l'homme ?	20
Pourquoi l'enjeu de la non-discrimination est-il au cœur de la question des droits de l'homme à l'échelon local ?	22
RÉFUGIÉS, DEMANDEURS D'ASILE, MIGRANTS ET PERSONNES DÉPLACÉES EN INTERNE (PDI)	25
PARTIE I Définitions	26
PARTIE II Quels sont leurs droits ?	31
PARTIE III Défis à relever dans la pratique	34
PARTIE IV Mesures	36
Faciliter l'intégration dans votre collectivité	36
Fournir un logement adéquat	48
Renforcer l'intégration économique et sur le marché du travail	53
Protéger les populations vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés)	62
Améliorer l'accès à l'éducation	66
Lutter contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent	72
PARTIE V Recommandations	79
PARTIE VI Textes de référence et lectures complémentaires	82
ROMS ET GENS DU VOYAGE	85
PARTIE I Définitions	86
PARTIE II Quels sont leurs droits ?	88

PARTIE III Défis à relever dans la pratique	92
PARTIE IV Mesures	95
Le Conseil de l'Europe soutient des programmes s'adressant aux collectivités territoriales	95
Intégration dans la vie de la collectivité locale (notamment en ce qui concerne le logement et la participation politique)	98
Intégration et protection des enfants roms	105
Accès à l'éducation	111
Services de santé	115
Intégration sur le marché du travail	118
Lutte contre l'antitsiganisme et sensibilisation à la culture et l'identité roms	120
PARTIE V Recommandations	127
PARTIE VI Textes de référence et lectures complémentaires	130
LGBTI	133
PARTIE I Définitions	134
PARTIE II Quels sont leurs droits ?	138
PARTIE III Défis à relever dans la pratique	140
PARTIE IV Mesures	142
Accès aux droits et aux services sociaux (y compris l'emploi, la santé et le logement)	142
Modifications de la législation locale et régionale	147
Sensibilisation, éducation, visibilité et intégration dans les processus d'élaboration des politiques	150
Coopération entre les autorités	157
Sûreté et sécurité	159
PARTIE V Recommandations	163
PARTIE VI Textes de référence et lectures complémentaires	166
RÉFÉRENCES DES INITIATIVES CITÉES	168

Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM

Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (2016 - 2018)



Aujourd'hui, plus personne ne conteste le rôle des collectivités locales en tant qu'acteurs de première ligne dans la protection des droits de l'homme.

J'ai pu observer, à travers mon expérience d'élue régionale et européenne, les progrès réalisés dans le domaine de la promotion des droits de l'homme dans nos communes et régions. Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe depuis 2009, je me souviens combien il nous était difficile, au tout début, d'imposer l'idée

que la protection des droits de l'homme n'est pas seulement une prérogative des pouvoirs nationaux et que les autorités locales et régionales ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces droits dans leurs collectivités.

Aujourd'hui, en tant que première femme élue à la présidence du Congrès, je suis fière de la manière dont les idées ont évolué grâce à l'engagement et au travail constant des membres du Congrès et de nos partenaires dans le domaine des droits de l'homme. Les membres du Congrès, dans leurs fonctions de maires, conseillers ou gouverneurs, sont en charge de services publics aussi divers que l'éducation, la santé et le logement, indissociables de la mise en œuvre des droits de l'homme.

Dès lors, comment garantir au mieux les droits de l'homme dans l'application des politiques territoriales au plus près des citoyens ?

S'acquitter de cette responsabilité n'est assurément pas chose aisée. Nous devons remplir nos obligations en matière de droits de l'homme dans un contexte de crise économique, de flux migratoires sans précédent et de montée de l'extrémisme. Chaque jour, nous sommes confrontés aux intérêts concurrents de divers groupes sociaux et nous devons résoudre des conflits de manière non discriminatoire, transparente et inclusive, dans le respect des droits de l'homme.

Les normes internationales de droits de l'homme sont en évolution constante et de nouveaux traités internationaux entrent en vigueur, énonçant de nouvelles

générations de droits de l'homme. Les responsables politiques n'ont d'autre choix que de suivre ces évolutions.

Que devons-nous savoir, en tant qu'élus locaux et régionaux, pour respecter les droits de l'homme dans nos activités quotidiennes ? Quelles perspectives ces droits nous ouvrent-ils ? Quelles responsabilités entraînent-ils ? À quels défis nous confrontent-ils ?

Autant de questions auxquelles je souhaite contribuer à apporter des réponses, à la fois par devoir, en tant que Présidente du Congrès, lequel réunit plus de 150 000 collectivités locales et régionales dans 47 États européens, et par passion, en tant que vice-présidente du Parlement régional de Salzbourg. Harald Bergmann, porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme et maire de Middelburg (Pays-Bas), et moi-même sommes convaincus que des solutions peuvent être trouvées en explorant les multiples initiatives de promotion et de protection des droits de l'homme mises en œuvre avec succès par diverses collectivités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe.

Telle est l'idée qui a donné naissance au présent manuel.

Lors de son élaboration, nous avons bénéficié du soutien précieux du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que de l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire. Je les remercie chaleureusement pour leur excellent travail et leur coopération à cette entreprise.

Nous avons décidé dans ce manuel de mettre l'accent sur le droit à la non-discrimination et d'évoquer trois catégories de personnes spécifiques appelant une attention particulière : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées en interne (PDI) ; les Roms et Gens du voyage ; et les personnes LBGTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes).

Nous sommes fermement convaincus que la solidarité doit inspirer nos actions à tous les niveaux d'autorité si nous voulons garantir la stabilité et le progrès social partout en Europe. À cette fin, nous encourageons les élus locaux et régionaux, ainsi que les personnels des administrations territoriales, à utiliser le présent manuel dans leurs activités quotidiennes, pour améliorer le bien-être de leurs concitoyens et pour renforcer la démocratie locale.

Faisons des défis d'aujourd'hui une chance pour l'avenir !

A handwritten signature in blue ink, reading "Gudrun Nowaková".

Harald BERGMANN

Porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur les droits de l'homme



En tant que Porte-parole du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme, maire de la ville de Middelburg et – surtout – en tant que citoyen résolument attaché aux valeurs et aux droits fondamentaux sur lesquels l'Europe s'est construite, je suis fier de présenter le manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux.

Conçu dans le cadre du Plan d'action 2016-2017 du Congrès pour les droits de l'homme, ce manuel est un guide pratique à l'usage des décideurs locaux et régionaux. Outil de sensibilisation, il contient des exemples de bonnes pratiques et propose des conseils concrets sur la manière d'élaborer une politique des droits de l'homme dans votre commune ou votre région. Le Congrès est, à ce jour, la seule organisation internationale à avoir élaboré un tel outil pour la promotion des droits de l'homme aux niveaux local et régional.

Après une introduction sur l'application des droits de l'homme dans les politiques territoriales, le manuel propose une analyse des difficultés des collectivités locales et régionales dans ce domaine, et présente des bonnes pratiques.

Dans cette édition du manuel, l'accent est mis sur le droit à la non-discrimination, en particulier pour trois groupes cibles : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées en interne (PDI) ; les Roms et Gens du voyage ; et les personnes LGBTI.

Le choix de ces trois groupes cibles a été approuvé par la Commission de suivi du Congrès, à partir d'une large consultation de ses membres, au moment de la discussion au sein du Congrès, en 2016, du plan d'action pour les droits de l'homme. Depuis lors, le travail sur ce manuel a été régulièrement à l'ordre du jour de la commission. Celle-ci sera en outre bientôt invitée à choisir de nouveaux thèmes pour la prochaine édition.

Je voudrais insister sur le fait que ce manuel n'a et n'aura jamais la prétention de l'exhaustivité, ni s'agissant du choix des thèmes, ni s'agissant des exemples de bonnes pratiques. Ce manuel a été conçu comme un travail en constante

évolution, qui continuera d'être élaboré et enrichi de nouvelles suggestions et récits d'expériences.

L'analyse thématique pour ces trois groupes est structurée en six volets : une courte définition du groupe ; une description de ses droits ; les difficultés qu'il rencontre dans la pratique ; une compilation de bonnes pratiques mises en œuvre avec succès à travers les villes et régions d'Europe, et, pour finir, une série de textes de référence et de lectures complémentaires.

Au total, nous avons recueilli plus de 65 exemples de pratiques observées dans des collectivités de plus de 23 pays allant de petits villages à des régions transfrontalières. Chacun de ces exemples est suivi des coordonnées de l'autorité responsable. Nous vous invitons à vous en servir pour contacter l'autorité en question, soumettre des commentaires, échanger des informations et éventuellement organiser une future coopération. Après tout, les exemples de pratiques n'ont d'autre but que de vous inspirer et de vous encourager à concevoir vos propres actions fondées sur les droits de l'homme ou d'adapter les exemples présentés aux besoins spécifiques de votre collectivité.

Enfin, nous évoquons également plusieurs initiatives locales, nationales et internationales d'organisations, d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) qui pourraient également servir de point de départ pour une coopération avec votre collectivité.

Point n'est besoin de réinventer la roue : des initiatives et des bonnes pratiques existent déjà et nous traitons tous chaque jour des questions présentant une dimension de droits de l'homme. Comme vous le verrez à la lecture du manuel, la promotion d'une perspective de droits de l'homme dans votre action quotidienne n'implique pas nécessairement un surcroît de ressources ni des contraintes juridiques ou techniques. Au contraire, intégrer la dimension des droits de l'homme offre un moyen politique de renforcer la cohésion sociale et, ce faisant, l'efficacité de nos actions.

En tant que maire, j'utiliserai le présent manuel dans mes travaux. Je vous invite à en faire autant.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a small dot at the end.

AVANT-PROPOS

Le présent manuel est le fruit d'une discussion collective du Groupe d'experts sur les droits de l'homme au niveau local, présidé par Harald Bergmann, porte-parole du Congrès, discussion à laquelle j'ai pu participer en tant qu'universitaire et expert.

L'idée qui sous-tend cet ouvrage, et à laquelle je me suis intéressé dans le cadre de mes recherches, est celle-ci : les villes et les régions mettent en œuvre les droits de l'homme, mais elles peuvent aussi contribuer à leur réexamen en lien étroit avec diverses situations et difficultés qui se font jour dans l'espace local et régional. Les villes et les régions ne sont dès lors plus de simples exécutrices mais, de plus en plus, des actrices du domaine des droits de l'homme.

Si les dirigeants locaux et régionaux sont de plus en plus nombreux à se préoccuper des droits de l'homme, œuvrant en coopération étroite avec des universitaires, des experts et des institutions de promotion des droits de l'homme, c'est parce qu'ils ont compris que ces droits peuvent les aider à mieux diriger leurs villes et régions pour le bien de celles-ci.

Dans ce même objectif, le présent manuel décrit ce que devrait être une approche de la gouvernance fondée sur les droits de l'homme : elle suppose à la fois de connaître vos obligations en tant qu'autorité publique et de traiter les affaires et les problèmes dans une perspective de droits de l'homme ; de plus, elle requiert votre implication, mais aussi celle des personnes qui travaillent avec et pour vous. Dans le cadre de mes recherches, j'ai eu de nombreux entretiens, en particulier avec des personnels municipaux. Leurs idées et leurs témoignages m'ont permis de comprendre comment, en intégrant les droits de l'homme dans leurs activités ordinaires, ils avaient pu non seulement garantir ces droits mais aussi – et c'est un point essentiel – s'en servir pour répondre à divers besoins exprimés par les usagers.

Le présent manuel met l'accent sur trois groupes : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les PDI ; les Roms et les Gens du voyage ; et les personnes LGBTI. Tout au long de ses discussions, le groupe d'experts est resté convaincu que ces trois catégories de personnes sont la cible d'une hostilité croissante. Les droits de l'homme obligent chacun d'entre nous à assumer ses responsabilités et à agir. L'hostilité, lorsqu'elle devient omniprésente, génère des tensions qui menacent non seulement les droits de groupes spécifiques mais aussi la qualité

de vie de l'ensemble de la population de nos villes et de nos régions.

Pour être efficace, l'approche des droits de l'homme doit associer des membres de ces trois groupes à la conception des actions et des politiques locales destinées à répondre à leurs besoins. Les conseils et autres projets participatifs décrits dans le manuel peuvent aider à la réalisation de cet objectif. Les associations qui représentent les membres de ces groupes sont une excellente source d'information sur leurs besoins concrets dans votre ville ou votre région. Peut-être pensez-vous que toutes ces actions sont un luxe. Vous verrez à la lecture du présent manuel comment des solutions pratiques sur des questions comme le droit au logement ou la santé peuvent être mises en œuvre même avec des moyens limités, à condition que les personnes qui peuvent et veulent aider soient impliquées dès le début.


Par ailleurs, pensez à associer l'ensemble de votre ville ou votre région au dialogue. Si une hostilité existe envers ces groupes – ou n'importe quel autre –, elle doit être prise en considération, car cela fait partie de la solution que vous pouvez apporter aux violations des droits de l'homme pour instaurer la confiance et la solidarité au sein de votre collectivité. Les droits de l'homme peuvent être un point de départ utile pour ce dialogue, car ils s'adressent à tous – et non pas seulement à quelques-uns – et doivent être envisagés comme tels. Nous avons tous besoin des droits de l'homme et, à un moment ou à un autre de notre vie, ce besoin peut être plus marqué du fait de nos vulnérabilités en tant qu'êtres humains.

Comme tout dialogue de qualité, celui-ci doit lui aussi se fonder sur des faits. Le manuel présente des initiatives qui remettent en cause certains stéréotypes. Si nécessaire, certains des exemples fournis peuvent être repris pour évoquer l'impact positif des droits de l'homme pour l'ensemble d'une ville ou d'une région. Les droits de l'homme peuvent contribuer à améliorer la vie dans les quartiers, redonner vie à de petites villes et favoriser un développement économique positif et équitable, d'une manière qui soit profitable à tous.

Travailler sur ce projet avec les autres membres du groupe d'experts a été un plaisir, et j'espère vraiment que le manuel, dans ses éditions successives, vous aidera à bâtir de meilleures villes et régions.

Michele Grigolo, Maître de conférences en sociologie
Université de Nottingham Trent (Nottingham, Royaume-Uni)





Pourquoi un manuel des droits de l'homme ?

POURQUOI DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME ?

Les droits de l'homme sont partout. Ils nous concernent tous, mais vous en particulier. Peu importe que vous soyez un(e) élu(e) ou que vous fassiez partie d'une administration, ou encore que vous travailliez à l'échelon local ou régional : en votre qualité d'élu(e) ou de fonctionnaire d'une autorité publique, vous avez un rôle déterminant à jouer pour garantir les droits de vos concitoyens. Les droits de l'homme impliquent des responsabilités, mais ils créent surtout des possibilités. Comprendre les droits de l'homme et les

intégrer dans vos tâches quotidiennes, ce n'est pas seulement une manière de vous acquitter de vos obligations juridiques. C'est aussi une démarche qui peut se traduire par des politiques plus efficaces et une meilleure cohésion sociale, lesquelles débouchent à leur tour sur une plus grande satisfaction des citoyens, une image plus solide et plus positive pour votre administration, et peut-être une amélioration du développement économique, de la participation citoyenne et de votre propre image politique.

L'intégration des droits de l'homme : une bonne cause mais aussi un atout politique

Dans l'exercice de vos compétences, vous prenez des initiatives et des décisions qui affectent la vie quotidienne de vos administrés et donc la jouissance de leurs droits fondamentaux. En quelques mots, les droits de l'homme concernent la relation entre les citoyens et les pouvoirs publics. Votre collectivité est la plus proche des citoyens, celle avec laquelle ils interagissent au quotidien. Les décisions que vous prenez sont celles qui les touchent le plus directement, et vous êtes l'autorité qui connaît le mieux les problèmes auxquels ils se heurtent et la façon de trouver des solutions durables dans

leur intérêt. Dans le même temps, vous devez aussi leur rendre des comptes et vous êtes responsable au premier chef de la protection de leurs droits. Cette responsabilité est un fait indéniable. Vous êtes un(e) acteur(actrice) des droits de l'homme : quel que soit le degré de compétence de votre autorité, vous œuvrez chaque jour à la protection et à la promotion des droits de vos administrés.

Assumer cette responsabilité et saisir l'opportunité de placer les droits et les intérêts de vos administrés au cœur de votre action, c'est ce que nous appelons une approche « droits de l'homme ». Alors que vous faites

face à des coupes financières, à une augmentation de vos compétences et à de nouveaux défis politiques, par exemple l'accueil et l'intégration des réfugiés, la radicalisation ou encore l'exode rural, peut-être vous posez-vous la question du coût des droits de l'homme. Pourtant, adhérer aux principes des droits de l'homme ne signifie pas nécessairement plus de dépenses. Il s'agit souvent de repenser, de réévaluer et d'adapter ce que vous faites et la manière dont vous le faites.

La compréhension des droits de l'homme et leur intégration dans la conception de vos politiques sont un outil permettant non seulement d'améliorer l'impact des politiques existantes mais également de résoudre de nouveaux problèmes, mieux, plus vite et surtout à moindre coût. Nul besoin de réinventer la roue : il suffit de mieux tirer parti des structures et des politiques existantes. Voyez avec vos collègues comment ils s'y prennent, ou rapprochez-vous d'ONG, d'associations ou encore d'établissements d'enseignement de votre ville ou de votre région. Ils mettront leur expertise à votre disposition tout au long du processus. Soyez assuré(e) qu'adhérer aux principes des droits de l'homme est probablement moins compliqué et moins coûteux que vous ne l'imaginiez.

Le présent manuel vous montrera

Le saviez-vous?



Aujourd'hui, les pays adhèrent à des centaines de traités sur les droits de l'homme dans le monde entier.

Certains traités sont universels...

comme le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (1966)

Certains ciblent des groupes qui nécessitent une protection spécifique...

comme la **Convention relative aux droits de l'enfant** (1989)

Et certains sont régionaux...

comme la **Convention européenne des droits de l'homme** (1950)

pourquoi il en est ainsi et de quelle façon procéder concrètement.

Grâce à une approche « droits de l'homme », vous pourrez mieux résoudre les problèmes actuels et prévenir ceux qui pourraient surgir. Agir dès à présent coûte toujours moins cher que de réagir aux conséquences des problèmes, qui seront non seulement financières, mais aussi politiques et sociales.

COMMENT UTILISER LE MANUEL SUR LES DROITS DE L'HOMME ?

Le manuel sur les droits de l'homme vous permettra de comprendre ces droits et leurs incidences pour votre ville ou votre région, que vous soyez décideur local ou régional, ou fonctionnaire. Il vous permettra de mieux appréhender la dimension de droits de l'homme de votre travail quotidien et la façon dont vous pouvez faire face aux difficultés de façon durable, tout en œuvrant en faveur des droits de l'homme de vos administrés. Après une section expliquant ce que sont les droits de l'homme et ce qu'ils signifient pour vous en pratique, un vaste recueil de bonnes pratiques mises en œuvre par les pouvoirs locaux et régionaux vous montrera comment agir concrètement. Que vous soyez déjà

actif(active) ou non dans le domaine des droits de l'homme et quelles que soient la taille ou les attributions de votre autorité, le présent manuel a pour objet de vous proposer, à partir d'un recueil de projets, de politiques et d'initiatives lancés dans ce domaine par vos homologues de différents pays, des orientations concrètes relatives à la réponse à apporter à des problèmes similaires dans votre ville ou votre région.

Ce manuel est un guide pratique qui vous indiquera ce qu'est une approche axée sur les droits, ce qu'elle signifie dans les faits, pourquoi elle peut vous être utile et de quelle façon elle peut vous permettre de répondre concrètement aux problèmes locaux.

QUE SONT LES DROITS DE L'HOMME ?

Les droits de l'homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, qu'ils aient un statut juridique de non-ressortissants, de réfugiés, de migrants ou de résidents étrangers, qu'il s'agisse de femmes, d'hommes, d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, et indépendamment de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leurs opinions politiques et de leur orientation sexuelle. Nous avons tous les mêmes libertés et droits

fondamentaux, qui sont protégés par la loi, tout simplement parce que nous sommes des êtres humains. Ces droits sont **universels** et **égalitaires**, ce qui signifie qu'ils sont applicables où que ce soit et qu'ils sont les mêmes pour tous.

Les droits de l'homme ne sont pas un concept idéaliste ou vague mais des obligations juridiques claires qui engagent les États et leurs organes à tous les niveaux de gouvernance.

Après les atrocités de la seconde guerre mondiale, les États ont décidé de mettre par écrit dans des normes juridiques toutes les notions existant en matière de droits de l'homme, ce qui a mené à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et, dans les décennies suivantes, à l'adoption de centaines de déclarations et de traités internationaux sur les droits de l'homme.

Un **système international des droits de l'homme** a été créé : les États élaborent et ratifient des traités instaurant des droits de l'homme, et créent des organismes internationaux chargés d'en superviser la mise en œuvre, par exemple les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe. Une fois qu'un État ratifie un traité international des droits de l'homme, c'est-à-dire une fois qu'il le signe et qu'il le transpose dans le droit national, les obligations qui en découlent ont force de loi. Ces obligations lient cet État – et toutes ses

collectivités territoriales – au regard de toute personne présente sur le territoire national.

Aujourd'hui, de nombreux droits de l'homme sont garantis par le droit de votre pays, qu'ils émanent de traités internationaux ou de votre Constitution, de la législation nationale ou de la jurisprudence. Ces droits recouvrent des dispositions essentielles comme l'interdiction de la torture, la liberté d'expression ou le droit à la non-discrimination, désignées communément sous l'appellation de « **droits civils et politiques** ». Il existe par ailleurs des droits **économiques, sociaux et culturels**, comme le droit à un logement adéquat, à l'éducation ou aux soins de santé. Ces dispositions figurent dans divers textes juridiques mais, en pratique, elles ont une importance et une valeur juridique égales, et sont toutes interdépendantes et étroitement liées les unes aux autres.

LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES : QUE SIGNIFIENT EN PRATIQUE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME POUR VOTRE VILLE OU VOTRE RÉGION ?

En tant que citoyens, nous avons des droits et des obligations. Peut-être devons-nous payer des impôts ou

effectuer un service militaire, mais dans le même temps l'État nous fournit des services, assure notre sécurité et

garantit nos droits et libertés. Ces droits correspondent à des compétences que l'État transfère de plus en plus aux collectivités territoriales, qui les exercent en application du principe d'autonomie locale.

Les droits de l'homme entrent dans le cadre de vos compétences et vous traduisent dans la pratique des obligations internationales.

Seuls les États ratifient des traités internationaux sur les droits de l'homme mais, dans la pratique, les obligations liées à ces droits entraînent un partage des responsabilités entre toutes les autorités. Que vous soyez un(e) responsable politique local(e) ou régional(e), un(e) fonctionnaire ou un(e) intervenant(e) public(publicue) dont l'action a un impact direct sur les citoyens, gardez à l'esprit ce qui suit :

Le non-respect de ces droits est non seulement préjudiciable à vos administrés mais il peut en outre avoir des conséquences juridiques aux échelons national et international.

En quoi consiste cette dimension des droits de l'homme dans vos tâches quotidiennes ? Quel que soit le degré d'autonomie locale dans votre pays, vos compétences recouvrent toujours divers droits de l'homme. Réfléchissez à vos compétences, partagées ou exercées de façon autonome, et essayez de recenser les domaines d'action incluant une dimension de droits de

Le saviez-vous?



Les obligations liées aux droits de l'homme peuvent recouvrir quatre responsabilités différentes.

RESPECT : s'abstenir de faire obstacle à l'exercice des droits de l'homme ; c'est le cas par exemple lorsque l'on interdit à des communautés religieuses de se réunir pacifiquement.

PROTECTION : veiller à ce que des tiers ne violent pas un droit, par exemple veiller à ce que personne n'empêche des enfants d'aller à l'école.

MISE EN ŒUVRE : faciliter la jouissance des droits et des libertés, par exemple en proposant des services de médiation ou en créant des organes de lutte contre la discrimination dans votre ville.

DIALOGUE : associer vos administrés au respect de leurs droits, par exemple en organisant des tables rondes, en tenant compte de leurs opinions et en mettant l'accent sur leur rôle face aux problèmes en matière de droits de l'homme.

l'homme. Prenons quelques domaines généraux : le logement, les soins de santé, l'éducation, l'aide sociale, la sécurité et l'ordre public ou l'urbanisme, pour ne citer que quelques-uns des thèmes touchant directement aux droits de l'homme de tous vos administrés.

Penchons-nous ensuite sur **les groupes qui nécessitent une attention spécifique** parce qu'ils risquent de faire l'objet de discrimination dans l'accès à leurs droits ou tout simplement parce qu'ils sont plus exposés à des violations de leurs droits : les enfants, les personnes âgées, les minorités nationales, les personnes handicapées et les migrants.

Que nous soyons enfants, handicapés ou âgés, **à un moment de notre vie nous appartenons tous à un groupe exigeant une attention particulière. Alors ne pensez pas aux minorités comme étant « les autres » mais essayez au contraire de vous mettre à leur place !**

Maintenant que nous avons recensé quelques compétences et groupes de personnes, voyons ce que certaines obligations internationales en matière de droits de l'homme recouvrent dans la pratique.

Le droit au logement : assurer l'accès à des lieux de vie adéquats et maintenir de tels lieux pour tous les membres de votre collectivité, quelles que soient leurs origines, leur appartenance

ethnique ou leur nationalité.

Le droit à l'éducation : veiller à ce que tous les citoyens envoient leurs enfants dans une école qui corresponde aux normes nationales.

Le droit à la santé : faciliter l'accès à des établissements de santé pour tous les habitants de votre ville, même les sans-papiers, les sans-logis ou ceux qui n'ont pas d'assurance maladie

Les droits de l'homme sont les mêmes partout mais les conditions dans lesquelles ils doivent être garantis sont bien entendu différentes. À chaque contexte sa solution. S'agissant des responsabilités des collectivités territoriales en matière de droits de l'homme, il ne peut exister d'approche unique pour résoudre un problème, pas plus qu'un seuil universel au-delà duquel un droit serait respecté. Vous êtes la personne qui connaît le mieux les besoins de vos administrés, les problèmes existants et les démarches les plus efficaces pour y apporter une solution. Adopter une approche axée sur les droits de l'homme signifie comprendre ce que recouvre cette notion dans votre travail et envisager les incidences durables d'une politique soucieuse de ces droits, non seulement pour les bénéficiaires immédiats mais aussi pour l'ensemble de votre population.

Veiller au respect des droits de l'homme ne rime pas nécessairement avec des politiques coûteuses ou des réformes :

organiser une activité d'une journée, soutenir une association locale ou tout simplement défendre le respect de ces

droits et prendre position explicitement dans la presse sont des actions qui peuvent avoir un impact immense.

COMMENT FAIRE FACE AUX PROBLÈMES QUI SE POSENT À L'ÉCHELON LOCAL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME ?

Après avoir analysé votre contexte et examiné le problème, les acteurs concernés et la composante « droits de l'homme », que faites-vous ? Comment appliquez-vous effectivement les politiques fondées sur ces droits ? Quels que soient les groupes ou les droits sur lesquels portent l'activité, le projet ou les politiques que vous prévoyez de

mettre en œuvre, prendre des mesures n'est pas toujours chose aisée.

Les difficultés dépendent bien entendu de votre contexte. Quoi qu'il en soit, avant d'agir, gardez à l'esprit les problèmes concrets ci-après et réfléchissez d'ores et déjà à la meilleure manière de les aborder.

L'accueil des réfugiés – revitaliser un village

(Millevaches, Corrèze/France)

À la fin de l'année 2015, le maire de Millevaches a décidé d'accueillir 60 réfugiés dans son village de 800 habitants. « C'était non seulement un geste humanitaire, mais aussi un projet de développement local », affirme-t-il. Grâce aux fonds reçus pour l'accueil des nouveaux arrivants, quatre emplois ont été créés, une maison de retraite a pu être rénovée – sans devoir augmenter les impôts locaux de 10 % – et la fermeture d'une classe d'école primaire a pu être évitée.

Convaincre votre administration

Même si les droits de l'homme n'ont jamais figuré dans votre programme, vous avez sûrement déjà entrepris des activités s'y rapportant. Malgré tout, nombreux sont ceux pour qui renforcer

l'approche « droits de l'homme » risque de donner le sentiment de s'aventurer en « terre inconnue ». Votre personnel n'a peut-être ni les compétences ni l'expérience requises, et il se peut

que toute nouvelle démarche suscite même une résistance. Dispenser les formations nécessaires, harmoniser la communication interne et échanger

des pratiques avec d'autres villes ou collectivités régionales pourraient être la solution à ce problème.

Convaincre sur le plan politique

Décider de mettre en œuvre des politiques axées sur les droits de l'homme peut bien entendu susciter aussi une grande résistance politique. Bien évidemment, celle-ci peut surtout venir de votre électorat. Recevoir des réfugiés dans votre ville, attribuer des logements aux Roms ou organiser une marche des fiertés (gay pride) chaque année n'est peut-être pas du goût de tous. C'est normal. Il est crucial de faire parler les faits plutôt que les préjugés et

d'inclure vos administrés dans la prise de décision. Il est également important d'expliquer le pourquoi et le comment des politiques relatives aux droits de l'homme ainsi que leurs avantages sur le long terme. Par ailleurs, vous pourriez bien entendu rencontrer une certaine résistance au sein de votre conseil local ou régional en ce qui concerne le soutien financier et technique nécessaire à la mise en œuvre de vos politiques.

Trouver des solutions avec les personnes concernées

Un troisième aspect problématique existe : comment définir concrètement et mettre en œuvre des politiques ou des projets relatifs aux droits de l'homme ? Face à toutes les questions qui se posent, et notamment à celle de savoir comment réellement « agir en matière de droits de l'homme », la clé consiste à échanger les meilleures pratiques.

Au fil des nombreuses activités du Congrès, l'expérience a montré que la façon la plus efficace de procéder pour intégrer les droits de l'homme aux échelons local et régional consistait à adopter une démarche en trois temps.

Analyser le contexte local, les questions pertinentes et recenser les aspects des droits de l'homme qui sont concernés ; examiner les meilleures pratiques ; et définir de nouvelles politiques ou adapter celles qui existent.

Ailleurs en Europe, vos homologues sont parfois non seulement confrontés aux mêmes difficultés (en matière de droits de l'homme), mais ils doivent aussi surmonter les obstacles susmentionnés pour pouvoir appliquer des solutions. Il n'existe pas de recette unique mais l'échange d'expériences est très souvent la façon la plus efficace et la moins coûteuse d'aborder de

nouvelles questions ou démarches, par exemple en matière de droits de l'homme.

Ce manuel des droits de l'homme vous guidera dans cette entreprise.

POURQUOI L'ENJEU DE LA NON-DISCRIMINATION EST-IL AU CŒUR DE LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME À L'ÉCHELON LOCAL ?

Une démarche axée sur les droits implique de protéger les droits de tous en intégrant à vos tâches quotidiennes une « optique droits de l'homme ». « Les mêmes droits pour tous », cela signifie qu'indépendamment de leurs race, appartenance ethnique, sexe, religion, opinions politiques ou orientation sexuelle toutes celles et ceux qui vivent dans votre ville ou région peuvent jouir des mêmes droits et bénéficier des mêmes services sans discrimination aucune, directe ou indirecte. La discrimination est un fait. Elle intervient au niveau des personnes ou des institutions, directement ou indirectement, et elle n'est pas toujours le résultat de mauvaises intentions ou d'actes répréhensibles. Nous faisons tous partie d'un groupe donné, qu'il soit religieux, ethnique ou linguistique. Peut-être venons-nous d'arriver ou avons-nous un handicap, peut-être faisons-nous partie d'une minorité nationale ou simplement avons-nous besoin d'une assistance particulière en tant que personne âgée. En somme, faire partie d'un groupe peut nous

rendre plus vulnérables, c'est-à-dire compliquer l'accès à nos droits.

Cette diversité est l'une des caractéristiques de toute société. Comprendre les différences et mettre en place des mécanismes permettant d'éviter les inégalités de traitement est non seulement au cœur de l'élaboration de politiques de droits de l'homme, mais c'est également la clé pour relever bon nombre des défis mondiaux qui ont des conséquences locales parfois négatives. La radicalisation, le racisme, les infractions inspirées par la haine mais aussi les problèmes d'accueil et d'intégration des réfugiés ne sont que trop souvent le résultat de la discrimination et de l'exclusion sociale. La non-discrimination est un droit humain en soi mais aussi un concept qui se rapporte à bien d'autres thèmes et droits, en particulier dans le cadre de vos tâches quotidiennes, à l'échelon local.

C'est pourquoi le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a décidé de consacrer la

première édition du manuel des droits de l'homme au thème de la non-discrimination à l'échelon local. De par son statut d'assemblée paneuropéenne représentant plus de 150 000 collectivités territoriales en Europe, le Congrès mène depuis des années un large éventail d'activités liées aux droits de l'homme, qu'il s'agisse de missions de suivi de la démocratie locale et régionale, d'activités de coopération ou d'observation d'élections. Les préoccupations évoquées auprès du Congrès dans ses interactions quotidiennes avec les décideurs locaux concernent de plus en plus souvent les droits de l'homme et le rôle de certains groupes dans la société. C'est à la suite de ces consultations approfondies que le Congrès a décidé de consacrer la première édition du manuel à la résolution des difficultés que rencontrent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les PDI; les Roms et les Gens du voyage ainsi que les personnes LGBTI en matière de droits de l'homme.

Comment trouver des solutions de logement adéquates pour les réfugiés dans votre collectivité ? Comment

améliorer le taux de scolarisation des enfants roms ? Quels sont les droits des personnes gays, lesbiennes et transgenres, et comment intégrer ces droits dans des activités municipales ? Comment les acteurs locaux et régionaux peuvent-ils réussir à promouvoir le vivre ensemble et la cohésion sociale ?

Pour chacun des trois groupes en question, les chapitres suivants ont pour objectifs

- **d'expliquer aux personnes leurs droits** et ce que ceux-ci signifient pour vous dans la pratique ;
- **de recenser les principales difficultés** qui se posent en matière d'égalité de participation à la vie de la collectivité ; et
- **de présenter des exemples** concrets de bonnes pratiques.



Réfugiés

**Demandeurs
d'asile**

Migrants

**Personnes
Déplacées en
Interne (PDI)**

PARTIE I Définitions

Le droit de demander asile, c'est-à-dire le droit d'être protégé contre la persécution, est un principe ancien, aujourd'hui consacré par les principales conventions sur les droits de l'homme¹. Les termes « réfugiés », « demandeurs d'asile », « migrants » et « PDI » sont souvent utilisés de

façon interchangeable. Si toutes ces personnes ont en commun d'avoir quitté leur pays de résidence habituel, chacune des quatre catégories juridiques renvoie toutefois à un statut différent et aux droits correspondants, qu'il est fondamental de comprendre avant d'élaborer des politiques.

RÉFUGIÉS

Un réfugié est une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer

de la protection de ce pays. En d'autres termes, une personne est qualifiée de « réfugiée » à partir du moment où elle se voit octroyer par un État tiers (ou, dans des situations précises, par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR) un droit de protection face à une persécution.

DEMANDEURS D'ASILE

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont demandé à obtenir une protection en tant que réfugiés dans un certain État mais dont le statut n'a pas encore été défini. Les États ont mis en place divers systèmes et procédures permettant de déterminer si une personne remplit les conditions d'octroi du statut de réfugié. Dans

certain cas, une personne qui n'a pas obtenu ce statut peut néanmoins se voir octroyer le droit de rester dans l'État dans lequel elle se trouve si elle encourt un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine. Cette forme spécifique de protection est appelée protection subsidiaire.

MIGRANTS

Un migrant est une personne qui a quitté son lieu de résidence habituel et qui se déplace ou s'est déplacée d'un pays à l'autre ou à l'intérieur d'un État, quel que soit son statut juridique, que le déplacement soit volontaire ou non et quelles qu'en soient les causes, et indépendamment de la durée de son séjour. Les migrants peuvent être en **situation régulière**, c'est-à-

dire qu'ils ont obtenu l'autorisation nécessaire pour pouvoir entrer sur le territoire de leur pays de destination. S'ils n'appartiennent pas à cette catégorie, on parle alors de **migrants sans papiers**. **Qu'ils soient en situation régulière ou sans papiers, les migrants ont les mêmes droits humains fondamentaux que toute autre personne sur votre territoire.**

✘ INFOX

Les migrants volent les emplois et affaiblissent l'État providence.

✔ FAITS

Des études* montrent que la plupart des migrants occupent des emplois que les populations locales boudent ou pour lesquels elles n'ont pas les compétences requises. Par ailleurs, il est démontré que la migration, pour

peu qu'elle soit intelligemment gérée, est bénéfique et qu'elle favorise la croissance, l'innovation et l'entrepreneuriat à la fois dans les pays d'origine et de destination. Les migrants et les réfugiés contribuent à l'économie à la fois en tant que salariés et entrepreneurs, en créant de nouvelles sociétés ou entreprises. Leur intégration sur le marché du travail et dans la société peut être coûteuse dans un premier temps, mais c'est un investissement hautement rentable. De plus, les migrants envoient de l'argent dans leur pays d'origine, ce qui favorise la croissance, l'essor des collectivités, la scolarisation et l'accès aux soins de santé. Ils servent de passerelle entre deux lieux, ce qui permet des transferts de savoirs et de compétences, le tout pouvant aider leurs collectivités d'origine à se développer.

* Voir II. (page 168)

✕ INFOX

La migration clandestine est un acte criminel.

✓ FAITS

Le droit international pose clairement le principe selon lequel les ressortissants étrangers dont la seule infraction est d'avoir violé les dispositions relatives à la migration

ne doivent pas être traités par les États d'accueil comme des criminels ou des criminels en puissance. L'entrée et le séjour irréguliers d'un étranger doivent en principe être traités non pas comme une infraction pénale mais comme une infraction administrative. Les migrants en situation irrégulière ne sont en aucune manière des délinquants et, en application du droit international, ils jouissent de certains droits qu'il faut respecter, par exemple le droit à des soins de santé de base et à l'éducation, le droit à la protection contre la détention arbitraire ainsi que le droit de ne pas être envoyés dans des pays où ils risquent d'être victimes de mauvais traitements et de tortures.

PERSONNES DÉPLACÉES EN INTERNE (PDI)

Aux termes des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, les PDI sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un

État. Bien que cette définition juridique très récente n'accorde pas de statut juridique aux PDI, elle énonce deux éléments essentiels : le déplacement est involontaire et il se fait entre des frontières nationales. Ce dernier point distingue fondamentalement les PDI des réfugiés, tant en termes de statut que de droits.

Pour plus d'informations sur les PDI, vous pouvez regarder cette courte vidéo réalisée par le HCR et disponible sous le lien suivant :

<https://bit.ly/2wXNB6nb>

✘ INFOX

Les PDI sont des parasites qui abusent de l'aide humanitaire.

✔ FAITS

D'après le Centre de surveillance des déplacements internes, il existe actuellement 40 millions de personnes en déplacement interne, dont 5 millions en Europe, soit deux

fois plus qu'il y a vingt ans et deux fois plus également que le nombre total des réfugiés dans le monde. Les PDI quittent leur lieu de résidence pour de nombreuses raisons, le plus souvent liées à des conflits armés, des persécutions et/ou des violences généralisées. Il ne s'agit jamais d'un choix librement consenti.

Pourquoi alors ne pas chercher refuge à l'étranger ? Certaines PDI souhaitent ne pas s'éloigner de chez elles, dans l'espoir que la situation s'améliore ; d'autres n'ont simplement pas assez d'argent ou ne sont pas capables physiquement d'entreprendre un voyage dangereux. De plus, lorsqu'elles parviennent à fuir une zone de guerre, les PDI sont confrontées à des difficultés analogues à celles des réfugiés : beaucoup perdent leurs biens, leur emploi, leur famille ou leurs amis et toute source de revenus. D'une manière générale, les études montrent que les PDI comptent parmi les personnes les plus pauvres de leur pays, non seulement pour les raisons évidentes énumérées ci-dessus, mais aussi parce qu'elles sont marginalisées par leurs propres autorités, qui leur dénie leurs droits fondamentaux et ne répondent pas à leurs besoins. En ce sens, les campements et l'aide humanitaire – lorsqu'elle leur parvient – constituent des ressources précieuses dont les PDI dépendent du fait qu'elles n'ont à ce moment aucune autre possibilité. Dans de nombreux cas, cependant, les PDI sont retenues dans des zones de guerre où les organisations humanitaires ne peuvent pas leur venir en aide. L'aide humanitaire n'est certes pas une solution valable sur le long terme, mais elle permet du moins de soulager la souffrance des personnes en situation d'urgence. Une solution durable au problème du déplacement interne peut être trouvée grâce à l'intégration locale durable, qui améliore les conditions de vie des PDI : en garantissant le respect de leurs droits économiques, sociaux et politiques, les collectivités locales peuvent offrir des solutions aux personnes brutalement marginalisées par la violence et la pauvreté forcée. Finalement, de telles mesures d'inclusion seront aussi bénéfiques pour les populations locales que pour les PDI.

COMPRENDRE LES QUATRE CATÉGORIES SANS RANGER LES PERSONNES DANS DES CASES

S'il existe différentes catégories juridiques, en réalité les personnes qui quittent leur pays pour venir en Europe obéissent simultanément à des motifs divers : persécution, violence généralisée et misère économique et sociale vont de pair et sont autant de raisons de partir. On parle alors de migration mixte. Phénomène inhérent à l'humanité, la migration fait partie intégrante de l'histoire européenne. Aujourd'hui, c'est nous qui accueillons ces gens, mais peut-être serons-nous demain contraints à l'exil. Personne ne fuit son pays volontairement.

Réfugiés...

N'oubliez pas !



Chaque réfugié est un migrant mais chaque migrant n'est pas un réfugié ! Avant d'élaborer des politiques, vous devez d'abord absolument comprendre les différentes catégories et les évoquer à bon escient dans vos discours publics.



PARTIE II ¶ Quels sont leurs droits ?

Qu'il s'agisse de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants ou de PDI, ces personnes sont toutes vulnérables car elles ont objectivement plus de difficultés à avoir accès à leurs droits élémentaires. Pourquoi ? Être exposées à une langue, une culture et des coutumes nouvelles, ne pas connaître leurs droits ou ne pas avoir de papiers les rend plus vulnérables

face à l'exploitation et à la maltraitance. Même si la portée des droits accordés aux nouveaux arrivants diffère entre les États membres du Conseil de l'Europe, relevons toutefois certaines des normes minimales les plus importantes qui concernent les migrants, sans papier ou en situation régulière, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes déplacées en interne.

MIGRANTS

Dès leur arrivée, tous les étrangers – quel que soit leur statut – obtiennent le même ensemble de droits humains fondamentaux que tous vos administrés. Ce n'est pas en vertu de son statut mais de sa présence sur le territoire, et donc dans la juridiction de votre État – qui s'est engagé à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme –, qu'une personne peut se prévaloir de la protection de tous les droits inscrits dans ces normes. Outre les libertés et les droits humains les plus fondamentaux, comme le **droit à la vie**, la **protection contre la torture**, les

traitements inhumains ou dégradants, **l'interdiction de l'esclavage** et du **travail forcé**, la **liberté d'expression** et de **réunion**, le **droit de demander asile** ou le **respect de la vie privée et familiale**, les migrants doivent aussi avoir accès à des droits économiques et sociaux qui sont liés à la vie et à la dignité, comme le **droit à un logement** et à un **abri suffisants**, le **droit à la santé** et à une **assistance sociale** et **médicale**, le **droit à une protection sociale** lorsque celle-ci est nécessaire pour réduire la pauvreté et préserver la dignité, en particulier pour les enfants migrants, le **droit à**

l'éducation primaire et secondaire et les **droits en matière d'emploi**, comme une rémunération et des conditions de travail équitables. Le droit à la non-discrimination est évidemment particulièrement important : le statut spécifique des migrants ne justifie

aucune **discrimination fondée sur la race**, la couleur, les origines nationales ou sociales, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, ou tout autre statut.

RÉFUGIÉS ET LES DEMANDEURS D'ASILE

Outre ces droits, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent prétendre à une protection additionnelle. Les réfugiés ont droit à un asile sûr, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être renvoyés de force vers un pays où ils sont exposés à un danger (interdiction de refoulement). Dans l'ensemble, ils

doivent au moins recevoir **les mêmes droits et l'assistance essentielle que n'importe quel autre étranger qui réside légalement dans le pays**, notamment **le droit à un travail rémunéré, l'accès à la propriété ou la liberté de circulation** au sein de l'État de destination.

PERSONNES DÉPLACÉES EN INTERNE

Tandis que les réfugiés sont formellement protégés par le droit international lorsqu'ils s'enfuient dans un autre pays pour y trouver la sécurité, les PDI ne jouissent pas d'une telle protection du fait qu'elles n'ont pas de statut juridique clairement défini. Faute d'un tel statut, elles dépendent des autorités de leur pays. Or, ces autorités sont souvent dans l'incapacité de leur apporter une aide quelconque, quand elles ne sont pas simplement réticentes à le faire. Les PDI sont donc particulièrement vulnérables. La recommandation Rec(2006)6 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres énonce des lignes

directrices sur le déplacement interne. Outre cette recommandation, il existe d'autres instruments de protection juridique contraignants, parmi lesquels la Convention européenne des droits de l'homme. Ces instruments énoncent les droits des PDI et les obligations des gouvernements et autres autorités concernées à leur égard. D'après ces textes, les PDI doivent jouir de leurs droits en tant que citoyens de leur pays, mais surtout des droits de l'homme. Elles ont le droit de rechercher la sécurité dans une autre partie de leur pays, d'émigrer, de demander l'asile dans un autre pays, le droit d'être partout reconnues comme des

personnes titulaires de droits, le droit à des soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la sécurité, le droit à la liberté de circulation et le droit à la protection contre le retour ou la réinstallation forcés dans un lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté et/ou leur santé seraient menacées. En résumé, les autorités ont en premier lieu le devoir et la responsabilité d'assurer protection et aide humanitaire aux personnes déplacées présentes sur leur territoire, et les PDI ont le droit de demander et de recevoir la protection et l'assistance de ces autorités.

PARTIE III **Défis à relever** **dans la pratique**

Un afflux de nouveaux arrivants dans votre ville ou votre région peut susciter des défis exigeant aussi des réponses adaptées, à la fois dans l'intérêt de vos administrés et dans celui des nouveaux arrivants. L'ampleur des difficultés et les actions nécessaires dépendent évidemment de votre contexte local, des infrastructures et des politiques en place, et de divers autres facteurs. Il est toutefois clair qu'il n'est possible d'assurer une bonne intégration, susceptible d'être durablement bénéfique pour votre ville, que si les politiques sont élaborées dans la compréhension et le respect des droits des nouveaux arrivants. En tant qu'assemblée paneuropéenne représentant plus de 200 000 collectivités territoriales en Europe, le Congrès a recensé une série de défis en matière d'accueil des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants qui ont été maintes fois évoqués par les décideurs territoriaux dans le cadre de leurs activités.

La première question qui vient à l'esprit est indéniablement celle de

l'intégration effective dans la vie de la collectivité locale. Il n'est jamais facile d'assurer la cohésion sociale : bien souvent, les nouveaux arrivants ne parlent pas la langue locale, ne sont pas au fait de la culture ou des coutumes locales, ne participent pas à la vie politique ou ne comprennent pas les procédures nationales. Cela étant, un afflux de nouvelles personnes peut être difficile à vivre pour les habitants et source de malentendus et de préjugés. Par ailleurs, les collectivités locales et régionales doivent, le plus tôt possible, fournir aux nouveaux venus un logement adéquat et leur assurer l'accès à un emploi rémunéré. Elles doivent veiller spécialement à la protection des droits des personnes vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et les mineurs non accompagnés, et assurer l'accès à l'éducation. De plus, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants sont particulièrement exposés à la discrimination, aux discours de haine ou aux actes de violence. Il est normal que les nouveaux arrivants suscitent une gêne ou un certain flottement parmi la

population résidente ; il faut alors prendre des mesures politiques pour prévenir la violence, promouvoir la compréhension interculturelle et assurer la cohésion sociale.

Protéger les droits des nouveaux arrivants n'est pas une fin en soi. C'est une mesure essentielle permettant d'assurer l'intégration et la cohésion sociale, et, par conséquent, le bien-être de votre collectivité dans son ensemble.



S'il n'y a pas de solution idéale unique, il existe en revanche de nombreuses pratiques dont vous pourrez vous inspirer pour définir vos propres réponses aux divers défis auxquels votre ville ou votre région risque d'être confrontée en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Les diverses démarches ou stratégies répertoriées ci-après pourront inspirer votre action, et pourront être intégrées ou transposées de la façon la plus adaptée à votre contexte.



Faciliter l'intégration dans votre collectivité

L'intégration est un processus en plusieurs étapes. Comprendre la langue, la culture ou l'administration locales mais aussi faciliter les rencontres et les échanges directs entre les nouveaux arrivants et la population résidente, mettre en place des moyens permettant à ces nouveaux arrivants de participer à la vie de la collectivité ou simplement les aider à accomplir leurs tâches quotidiennes dans leur nouvel environnement sont autant de mesures essentielles pour pouvoir réussir le vivre ensemble. La présente partie rassemble plusieurs initiatives stimulantes qui contribuent ou ont contribué à une meilleure intégration des nouveaux arrivants aux échelons local et régional, et qui recourent bien souvent à différents secteurs et domaines.

Conseils d'intégration des migrants, Chios, GRÈCE

 Population : 51 930^{IV}

Face à l'afflux massif de migrants et au manque d'intégration dans la vie de la collectivité, la municipalité de Chios (Grèce) a créé des conseils d'intégration des migrants qui ont contribué à une meilleure implication des nouveaux arrivants dans la vie de la ville et à ce que la population résidente ait une image plus positive d'eux.

Ces dernières années, Chios a connu un afflux extrêmement élevé de réfugiés alors même qu'elle faisait face à un ralentissement économique et que la population a pris conscience du fait que les migrants allaient rester sur l'île plus longtemps que prévu. Afin d'améliorer leur intégration économique et sociale, la municipalité de Chios a cherché à influencer positivement l'opinion publique à l'égard des migrants qui débarquaient sur l'île. Dans le cadre de la réforme des pouvoirs locaux (programme « Kallikratis ») lancée en 2010, des conseils d'intégration des

migrants ont été instaurés dans 325 municipalités grecques. Ces conseils ont un rôle consultatif sur les questions concernant l'intégration des migrants à l'échelon local, et sont composés de conseillers municipaux, de représentants des groupes de migrants dans chaque municipalité et de représentants des diverses ONG concernées. Un premier résultat a été d'aider à améliorer la manière dont les migrants sont perçus au sein de la population locale et à renforcer leur participation politique et la cohésion entre les deux groupes.

✉ **Emmanouil Vournous**, maire de Chios

✉ **George Karamanis**, maire adjoint de Chios

Tél. : (+30) 6940459969

(+30) 2271350800

E-mail : karamanisgeorge@yahoo.co.uk

Web : www.chioscity.gr/

Locaux mis à disposition dans le cadre du SPRAR¹, Satriano, région de Calabre, ITALIE

👤 **Population : commune : 3 341 ; village : environ 1 000**

Face au problème des campements informels, la petite ville de Satriano a rénové un bâtiment historique pour accueillir des réfugiés et a soutenu une coopérative locale dont les employés sont presque exclusivement d'anciens migrants, et ce afin d'intégrer les réfugiés, de renverser la tendance après des décennies de déclin démographique et de restaurer la croissance.

“

« Dieu merci ils nous ont amené ces gens », déclare Luigi Marotti, un sacristain, âgé de 68 ans, un laïc chargé de s'occuper de l'église catholique du village. Satriano était mort. Grâce à eux, le village revit. Il peut commencer à se développer.

Satriano, un village dont la population a diminué de 75 % depuis les années 1960, reçoit de la part du ministère de l'Intérieur 35 euros par jour pour chaque réfugié qu'il accueille.

La coopérative locale *Mediazione Globale*, dont les employés sont presque exclusivement d'anciens migrants ayant obtenu la nationalité italienne, gère le projet d'accueil des nouveaux arrivants au nom de la municipalité. *Mediazione*

“

« Nous avons pour but d'améliorer encore ce processus d'intégration (...) nous voulons faire en sorte que les demandeurs d'asile aient vraiment le sentiment d'être des citoyens de Satriano et de faire partie de la population locale »

Michele Drosi,
maire de Satriano

Globale aide les réfugiés à acheter de la nourriture, à trouver un logement, à étudier l'italien et à faire face aux difficultés quotidiennes auxquelles ils se heurtent dans leur nouvel environnement. Grâce à cette initiative, certains réfugiés trouvent du travail auprès de la municipalité, tandis que d'autres reçoivent une bourse, ce qui contribue à la fois à leur intégration dans la collectivité et au développement de l'entrepreneuriat privé local.

La plupart des réfugiés vivent dans un bâtiment historique, le Palazzo

Condò, qui a été rénové grâce à des fonds de l'Union européenne. Un centre de jour pour les personnes âgées est installé dans le sous-sol. Faire cohabiter celles-ci avec les réfugiés était un choix délibéré destiné à renforcer l'intégration. Celle-ci s'est parfois faite tout naturellement. Satriano espère développer son programme en rénovant quelques-unes des maisons vides du village pour en faire de nouveaux abris susceptibles d'accueillir d'autres demandeurs d'asile encore. Les maisons pourront être temporairement utilisées par ceux qui ne font que passer ou peut-être directement louées à ceux qui choisissent de rester. L'initiative de Satriano a produit des résultats à petite échelle, mais la démarche inclusive qui a été adoptée est un modèle à suivre pour d'autres villes d'Europe^{III}.

✉ **Michele Drosi**, maire de Satriano

Via Marconi, 5

88060 Satriano, Italie

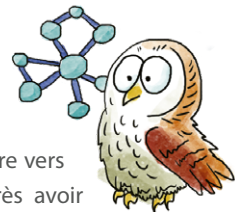
Tél. : (+39) 0967543810

Fax : (+39) 0967543300

Réseau

Système de protection des réfugiés et demandeurs d'asile

À l'instar de nombreuses autres villes italiennes, Satriano fait partie du **SPRAR**^{IV}, un réseau de structures d'accueil secondaire vers lesquelles les demandeurs d'asile doivent être aiguillés après avoir



fait une demande d'asile en Italie. Créé par la loi no 189/2002, le système SPRAR est mis en œuvre par les autorités locales, qui assurent un « accueil intégré » personnalisé. L'idée est de parvenir à une inclusion socio-économique en conciliant les directives et normes SPRAR avec les caractéristiques et facteurs spécifiques locaux et les besoins de chaque personne/groupe/famille demandant l'asile. La capacité minimale des centres est de 15 personnes mais il existe dans de grandes villes comme Milan, Turin et Rome des centres SPRAR pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes chacun. Au 2 février 2017, 640 projets (501 ordinaires, 95 pour mineurs non accompagnés, 44 pour des handicapés mentaux ou des personnes handicapées) avaient été confiés à 521 porteurs de projet locaux (482 municipalités, 21 provinces, 14 communes et 4 collectivités de montagne) et environ 25 838 places avaient été financées (23 239 ordinaires, 2 007 pour mineurs non accompagnés, 592 pour handicapés mentaux ou personnes handicapées). Exemple de démarche coordonnée entre les échelons national et local, le système SPRAR a notamment l'avantage, pour les villes qui ouvrent une structure dans ce cadre, d'inclure un financement et une assistance technique de la part de l'État. Les structures SPRAR ont premièrement pour effet d'aider tous les demandeurs d'asile à mieux s'intégrer dans la société. Les municipalités qui choisissent d'accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le cadre du système SPRAR sont plus susceptibles de « s'approprier » le projet, de fournir des services de bonne qualité et de favoriser l'intégration durable à l'échelon local.

✉ **Marina Bozzoni**, contact pour SPRAR Rome

Tél. : (+39) 3494462616 ; (+39) 0967543644

SPRAR Condò Satriano/Cooperativa Mediazione Globale

« Un travail décent » pour l'emploi des PDI, oblast de Kharkiv, UKRAINE

 Population : 2 690 755

Les PDI ne sont pas un fardeau humanitaire, mais un potentiel pour le développement d'une région. Le projet pilote « Un travail décent » pour l'emploi des PDI est mis en œuvre avec succès avec le soutien des autorités de l'oblast de Kharkiv.

Les familles qui ont perdu tous leurs biens et sont accueillies dans des localités peuvent connaître la réussite et reconstruire leur vie en repartant de zéro. Le projet « Un travail décent » est mis en œuvre avec le soutien du Fonds d'investissement social ukrainien et de la Fondation pour le développement professionnel de

Kharkiv. Il vise à améliorer les compétences professionnelles des PDI, afin que celles-ci trouvent un emploi ou créent leur propre entreprise. Le projet est mis en œuvre dans six villes de l'oblast de Kharkiv (Zolotchiv, Derhatchi, Lozova, Krasnohrad, Izioum, Bogodoukhiv) avec l'aide du service régional pour l'emploi. Les communes d'accueil proposent un certain nombre de modules de formation pour les personnes qui souhaitent trouver un emploi et celles qui souhaitent créer leur propre entreprise. Les participants peuvent acquérir des compétences d'autoprésentation et

“

« Nous devons contribuer à l'intégration durable des PDI et à leur adaptation à de nouvelles conditions de vie dans les collectivités d'accueil, et la réussite de l'action régionale tient une place déterminante dans cette entreprise. Assurer un avenir meilleur aux PDI de l'oblast de Kharkiv est à la fois un défi et une question d'honneur »

Yuliya SVITLYCHNA

se familiariser avec les méthodes de recherche d'emploi efficaces. Ces formations ont permis à au moins 24 participants de bénéficier d'une bourse pour suivre une formation de perfectionnement ou de recyclage, dans des domaines d'études tels que le « secteur de la beauté » ou le « marketing en ligne ».

Depuis 2016, les PDI et les personnes ayant le statut de participants à des hostilités bénéficient d'un soutien financier représentant 40 % du coût estimatif du logement, qui leur est accordé sur le budget régional dans le cadre du Programme régional de Kharkiv pour l'aide à la construction et l'acquisition d'un logement dans l'oblast de Kharkiv pour 2016-2018. Quelque 97 familles sont déjà devenues propriétaires d'un appartement et 50 autres pourront acheter le leur en 2018.

✉ **Yuliya Svitlychna**, gouverneure, conseillère régionale
Conseil régional de Kharkiv
64 Sums'ka str
61002 – Kharkiv, Ukraine
Tél. : (+38) 0577003235
E-mail : svit_yuliya@ukr.net

Bureaux d'aide aux réfugiés syriens dans les districts de Şişli et de Sultanbeyli, Istanbul, TURQUIE^{VI}

👤 Şişli: 318 217; Sultanbeyli: 302 388

Alors que, selon les estimations, 90 % des Syriens présents en Turquie vivent en dehors des camps, en zones urbaines ou rurales^{VII}, de nombreuses municipalités (*belediyeler*) élues d'Istanbul ont créé des centres de soutien qui emploient des sociologues, des psychologues et des évaluateurs des compétences et des besoins arabophones, dans l'objectif de renforcer l'intégration générale de ces réfugiés sur les plans socio-économique et politique, et de les aider à régler les questions d'asile.

Les services sociaux de la municipalité de Şişli ont ouvert le Göç Yardim Masası ve Merkezi (Centre et Service d'assistance pour les migrants) en octobre 2015. Celui-ci emploie des sociologues, des travailleurs sociaux et des psychologues qui œuvrent non seulement auprès des Syriens mais aussi d'autres groupes de réfugiés et de migrants vulnérables se trouvant dans la région. En plus d'avoir ouvert son propre centre de migrants, la municipalité de Şişli collabore avec un certain nombre d'ONG comme Refugee Rights, Human Resource Development Foundation (IKGV) et Turkey Family Health and Planning Foundation, pour organiser à l'intention des Syriens des services d'information et des ateliers sur les droits juridiques et la santé des femmes. Elle travaille également en coordination avec la Social Market Foundation, une ONG de bénévoles qui fournit à des personnes dans le besoin des denrées alimentaires, des vêtements et des articles ménagers qu'elle a reçus en don. Pour pouvoir recevoir une aide de la fondation, les Syriens doivent présenter une carte d'enregistrement, signe de leur présence légale sur le sol turc.

La municipalité de Sultanbeyli^{VIII} dispose d'un Centre de coordination des réfugiés, qui emploie des salariés à temps plein, dont quelques Syriens ayant déjà reçu un permis de travail. Après s'être enregistrés auprès de la direction de la sécurité (*emniyet*), les Syriens se rendent au centre, où la Direction générale de gestion des migrations leur fournit un numéro d'enregistrement, en plus du numéro d'identification spécifique que leur a attribué la municipalité. Le centre, qui offre toute une gamme de services aux Syriens, les informe notamment de leurs droits et évalue leurs besoins fondamentaux.

✉ **Sultanbeyli belediye**

Abdurrahmangazi Mahallesi Belediye Caddesi, 4

34920 Istanbul, Turquie

Tél. : (+90) 216 564 13 00

Şişli belediye : Tél. : (+90) 444 15 68

Centre logistique : rationaliser la fourniture de marchandises dans la région de l'Attique, GRÈCE

 Population : 3 828 434

Face à la nécessité d'assurer une coordination régionale de l'action civique et du processus de collecte, de stockage et de livraison des marchandises données pour les réfugiés, le Centre logistique de l'Attique dresse des listes officielles des besoins et publie des guides à l'intention des citoyens et des municipalités afin d'optimiser le processus de dons et de protéger les réfugiés contre la fraude.

Ce centre est le premier en Grèce à proposer des services de soutien destinés à s'assurer que les marchandises sont dûment reçues et collectées, afin de protéger les réfugiés contre la fraude et de coordonner l'effort de solidarité des citoyens. Il coordonne et gère en particulier le stockage des marchandises et leur livraison aux structures d'hébergement des réfugiés dans toute la région ; pour ce faire, il dresse des listes officielles de l'ensemble des biens nécessaires et publie, à l'intention des citoyens solidaires comme des municipalités, des guides donnant notamment les heures d'ouverture spécifiques pour la réception de dons importants ou volumineux et énonçant un ensemble de règles destinées à rendre le processus de don plus efficace. Figurent entre autres sur la liste des articles dont les réfugiés ont besoin : vêtements/chaussures, denrées alimentaires, biens consommables (comme les assiettes et emballages alimentaires jetables), articles d'hygiène personnelle, articles de voyage (sacs de couchage, sacs à dos et tentes) et produits de nettoyage. Chaque citoyen qui fait don de ce type d'articles obtient un reçu qu'il peut ensuite soumettre à l'administration fiscale.

Par rapport aux actions uniques et fragmentées, de telles initiatives centralisées et coordonnées à l'échelon régional jouent un rôle très important à la fois dans l'intérêt des donateurs et dans celui des bénéficiaires. Par ailleurs, grâce au travail de ce centre, les structures d'hébergement régionales fonctionnent plus efficacement car elles obtiennent mieux ce dont elles ont besoin lorsque les dons et l'action citoyenne sont coordonnés de façon centralisée. Lorsque les dons ne portent que sur des marchandises figurant sur la liste susmentionnée, il est plus facile de les trier et les articles « inutiles » n'occupent pas de place dans les centres d'hébergement, ce qui permet en définitive d'éviter un gaspillage de ressources.

✉ **Centre de gestion, de stockage et de livraison de marchandises pour les centres d'hébergement de réfugiés**

Miltos Efsthadiadis, gestionnaire du centre
Tél. : (+30) 2104819001 - Fax : +30 2104819002
E-mail : centre@patt.gov.gr
<http://bit.ly/2oIANGW>

Carte en ligne des cours d'italien^{IX}, Milan, ITALIE

👤 **Population** : 1 368 590

Comme les étrangers qui arrivent à Milan ont du mal à s'y retrouver parmi les nombreux cours de langue proposés, la ville a mis en place un site web donnant toutes les informations sur les cours d'italien disponibles, ce qui leur permet de trouver un cours plus facilement et donc d'apprendre la langue, l'une des pierres angulaires d'une intégration réussie.

Il est indispensable que les nouveaux arrivants maîtrisent correctement la langue locale pour pouvoir réellement s'intégrer dans la société. Or, il peut être difficile de trouver les bons cours et toutes les informations nécessaires lorsque l'on ne parle pas encore la langue et que l'on ne connaît pas la ville. Afin de faciliter la tâche des migrants qui arrivent à Milan, la ville a créé un site web très pratique, disponible en plusieurs langues, pour les aider à s'y retrouver, grâce à une présentation claire, parmi la multitude de cours d'italien qui leur sont proposés. Le site www.milano.italianostranieri.org comporte une carte en ligne où les écoles de langue peuvent afficher les cours d'italien qu'elles dispensent. Ces écoles peuvent également télécharger sur leur profil leur propre matériel didactique, des vidéos et des photos de leurs activités. Les résidents étrangers peuvent ainsi choisir le cours de langue correspondant le mieux à leurs propres besoins parmi ceux qu'offrent les différentes structures, par exemple des organisations de la société civile, dont les cours et les ateliers de pratique sont souvent gratuits, et des entreprises commerciales, et ce en fonction d'une série de paramètres : coût, horaires des cours, niveau et type de certificat délivré. Cette initiative a reçu le soutien du conseil municipal de Milan dans le cadre de son projet intitulé « L'accès à l'intégration et sa gestion à l'échelon local », financé par la Direction générale pour l'immigration et les politiques d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales.

✉ **Milano Italianostranieri**

Tél. : (+39) 288448246

E-mail: info@italianostranieri.org

<http://milano.italianostranieri.org/en/pages/about>

Cours de français en libre accès^X, Lausanne, SUISSE

 Population : 135 629

Afin de simplifier le processus d'apprentissage de la langue locale, le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) organise chaque été des cours de français en libre accès, que les gens peuvent donc suivre sans inscription préalable et indépendamment de leur origine ou de leur statut social.

Depuis 2010, chaque été, pendant un mois et demi, le BLI offre des cours de français sur la plage, au bord du lac Léman. Du lundi au vendredi, de 18 heures à 19 h 30, sans inscription, les participants viennent s'initier au français dans une ambiance décontractée. Les cours sont conçus pour faciliter le quotidien (faire des courses, se présenter, demander son chemin, etc.) et visent donc à promouvoir la participation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants à la vie de la collectivité.

Cette pratique est d'autant plus importante qu'elle tient compte du fait, souvent négligé, que bien qu'il y ait souvent une multitude de cours de langue disponibles dans les villes et bien que les nouveaux arrivants souhaitent y prendre part, l'obligation de s'inscrire préalablement ou d'avoir un statut social réduit le taux de participation effectif. Ces cours, qui connaissent un franc succès, sont offerts chaque été depuis sept ans.

 **Bureau lausannois pour les immigrés**

Secrétariat général SCS

Place de la Riponne, 10, Case postale 5032

1002 Lausanne, Suisse

Tél. : (+41) 21 315 72 45

E-mail : bli@lausanne.ch

<http://bit.ly/2G1AW5Q>

Brochure s'adressant à la population locale : « Osez affronter vos préjugés », Boden, SUÈDE

 Population : 18 705

La municipalité de Boden a publié une brochure intitulée « Osez affronter vos préjugés », qu'elle distribue en permanence à ses administrés. Elle souhaite ainsi sensibiliser ses citoyens aux causes de l'immigration, à la situation des immigrants et aux avantages qu'il y a à intégrer ceux-ci dans la collectivité locale.

La municipalité de Boden a demandé au Bureau central suédois des statistiques de réaliser une étude sur la question de l'immigration, à laquelle 191 membres de SFI (Svenska för invandrare), centres d'apprentissage du suédois pour les immigrants, ont participé. Les résultats, qui ont été publiés dans cette brochure, illustrent la réalité locale en ce qui concerne l'histoire et les causes de l'immigration au XXI^e siècle, la situation des immigrants en matière d'éducation et de logement, et l'importance de ces derniers en tant qu'acteurs « indispensables pour l'avenir de Boden ». Dans la brochure, la ville souligne qu'elle a besoin de l'immigration pour pouvoir maintenir la croissance économique. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre en Suède, les immigrants peuvent grandement contribuer au développement économique et à la création de nouveaux emplois, et donc à la réduction du chômage structurel. Selon le coordonnateur de l'intégration, la brochure a reçu un accueil très favorable parmi les citoyens de Boden et a facilité les rencontres entre les nouveaux arrivants et les résidents.

✉ **Bodens kommun Stadshuset**

Kyrkgatan, 24

961 86 Boden, Suède

Tél. : (+46) 92162000

www.boden.se/

« Osez affronter vos préjugés » (« Våga möta dina fördomar »)

Outil en ligne permettant de trouver un service et d'y avoir accès plus facilement, Vienne, AUTRICHE

 **Population** : 1 741 246

Dans bien des cas, il n'est pas facile de trouver des informations sur les services proposés aux réfugiés et celles-ci ne sont pas transparentes pour ceux qui en ont besoin. New Here, source d'information centralisée et facilement accessible, est une carte numérique multilingue interactive qui permet aux réfugiés de trouver divers services ou activités. Elle a été créée par un groupe de bénévoles avec le soutien de la ville de Vienne.

Les nouveaux arrivants sont souvent confrontés aux mêmes questions : comment puis-je m'inscrire à des cours de langue ? comment puis-je obtenir une aide juridique ? quels médecins parlent ma langue ? L'intégration suppose d'être indépendant et de savoir s'orienter. New Here permet à ses utilisateurs de s'orienter dans leur nouvelle ville en toute indépendance. Ils peuvent trouver des informations dans leur propre langue, avec des pictogrammes simples, sur la procédure de demande d'asile, les cours de langue ou les modalités d'adhésion à une équipe de football

ainsi que sur des centaines d'autres questions. Non seulement c'est un outil pratique mais il favorise l'autonomisation des réfugiés en leur permettant de s'installer dans leur nouveau cadre de vie en toute indépendance. L'outil New Here renforcera par ailleurs la résilience et la viabilité de la société civile parce qu'il reprend à son compte le travail d'information que les ONG avaient endossé ces dernières années, ce qui permettra à celles-ci de se reconcentrer sur leurs principales missions.

✉ **Kate Thompson**, présidente

✉ **Leonard Cuscoleca**, trésorier

E-mail: kate@newhere.org

<http://www.newhere.at>

Politique d'intégration multisectorielle, Gdańsk, POLOGNE

 **Population** : 463 754

Avec le « Modèle d'intégration de Gdańsk », Gdańsk est devenue la première ville polonaise à mettre en œuvre une politique intersectorielle en adoptant une démarche proactive pour l'intégration des réfugiés.

Le « Modèle d'intégration de Gdańsk » est une démarche proactive multisectorielle en faveur de l'intégration des migrants qui a été élaborée par l'administration de la ville et approuvée par le conseil municipal en juin 2016. Plus de 150 personnes issues de 70 entités différentes (institutions publiques, entreprises, associations, journalistes, etc.) collaborent au lancement de diverses actions, notamment axées sur le logement, la formation et l'accès à l'emploi, à l'éducation et à des cours de langue, avec le soutien de l'Union européenne et du fonds « Asile, migration et intégration ». La municipalité a également créé le « Conseil des immigrants », dans lequel siègent 13 conseillers qui communiquent régulièrement leurs observations et qui conseillent le maire sur les questions relatives aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux migrants. À l'heure actuelle, le Modèle de Gdańsk est au stade de la mise en œuvre.

Divers services sont proposés aux bénéficiaires et une association a été sélectionnée pour coordonner les actions entreprises et apporter une aide aux migrants, notamment grâce à des conférences et des ateliers thématiques ; la ville a par exemple mis en place un programme intitulé « Parrainer un réfugié » et a organisé des tables rondes pour les citoyens sur le thème de la migration et de l'intégration.

La ville de Gdańsk, qui est un membre actif du réseau Eurocities, en particulier du Groupe de travail sur la migration et l'intégration, reçoit le soutien de partenaires du réseau dans la mise en œuvre de ses stratégies. Une délégation de la ville s'est rendue à Oslo et à Brême pour en apprendre davantage sur les différentes démarches adoptées dans ces villes et pour transposer les pratiques au contexte local de Gdańsk.

✉ **Ville de Gdansk**

ul. Nowe Ogrody, 8/12

80-803 Gdańsk, Pologne

Tél. : (+58) 323 63 14

Fax : (+58) 302 01 34

E-mail : prezydent@gdansk.gda.pl

Réseau

EUROCITIES : un réseau de grandes villes européennes

Initiative lancée par le réseau de villes européennes Eurocities (www.eurocities.eu), le projet CITIES-GroW (intégration des migrants dans les villes par l'activité économique) consiste à donner des conseils pratiques à des dirigeants et décideurs municipaux en Europe sur la meilleure manière de relever le défi de l'intégration des migrants et de mettre au point des stratégies efficaces à cet effet.



D'une durée de 24 mois, le projet a démarré le 1er février 2017. Successeur du projet ImpleMentoring, CITIES-GroW est coordonné par Eurocities avec le soutien du Migration Policy Group, de Migration Work-CIC et du Migration Policy Institute ; 16 villes européennes y sont associées : Athènes, Barcelone, Birmingham, Brighton et Hove, Dresde, Gdańsk, Gand, Helsinki, Lisbonne, Munich, Nantes, Nicosie, Riga, Rotterdam, Tampere et Utrecht. Les villes participantes sont regroupées par deux (parrains/acteurs) pour assurer la « transposabilité » des résultats et l'impact sur le long terme des politiques et des pratiques. Le système de parrainage cherche à atteindre les objectifs suivants : rapprocher acheteurs et fournisseurs en facilitant l'accès d'entrepreneurs issus de l'immigration aux marchés publics et privés ; assurer une coopération à l'échelon local entre les entreprises, les agences de l'emploi et les établissements d'enseignement pour favoriser l'adéquation compétences-besoins et donc le recrutement des jeunes issus de l'immigration ; fournir des services d'assistance aux entrepreneurs issus de l'immigration ; et mettre en œuvre des stratégies antidiscrimination sur les marchés du travail locaux.



Fournir un logement adéquat

Il est essentiel que les nouveaux arrivants disposent d'un logement adéquat pour pouvoir se sentir chez eux et s'intégrer dans la société qui les accueille. Cela étant, fournir des logements aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants peut susciter de nombreuses controverses dans les quartiers concernés et un certain flottement parmi les habitants. Comme l'afflux de nouveaux arrivants s'accompagne dans bien des cas de ressources limitées, les villes peuvent avoir du mal à trouver des solutions de logement permanentes et elles doivent souvent faire preuve d'innovation. Fournir des solutions de logement décentes correspond non seulement à un droit humain fondamental mais c'est également essentiel pour prévenir des conflits et favoriser l'intégration dans la société d'accueil.

Logements décentralisés dans des appartements privés, Dresde, ALLEMAGNE

 Population : 543 825

La ville de Dresde a collaboré avec Vonovia, l'une des plus grandes associations de logement en Allemagne, et avec 132 propriétaires privés, afin de loger des demandeurs d'asile dans des appartements privés plutôt que dans des centres d'hébergement impersonnels. Cette initiative a permis à Dresde de placer davantage de demandeurs d'asile que d'autres grandes villes allemandes.^{XII}

Dans le cadre de cette initiative, 3 404 (61 %) des 5 461 réfugiés concernés sont actuellement logés dans des appartements décentralisés, 507 de ces derniers ayant été fournis par Vonovia et 132 propriétaires privés. Lorsqu'elle loue des appartements pour les demandeurs d'asile, la ville se sert des offres qui n'ont pas trouvé preneur pendant six mois. Cette pratique est avantageuse aussi bien pour elle que pour les familles concernées car être logés dans un appartement privé permet aux gens de conserver leurs propres habitudes, de cuisiner eux-mêmes et de se sentir chez eux ; ils ont moins cette impression d'avoir été déplacés que l'on éprouve couramment lorsque l'on vit dans un environnement étranger. Par ailleurs, louer des appartements auprès d'associations de logement ou de propriétaires privés est une stratégie qui revient bien moins cher pour la municipalité qu'ouvrir et gérer un centre d'hébergement. Pour l'instant, seules quelques plaintes mineures

ont été formulées par les voisins, par exemple en ce qui concerne le tri des déchets ou des troubles à l'ordre public.

✉ **Dirk Hilbert**, maire de Dresde

Dr.-Külz-Ring, 19

01067 Dresde, Allemagne

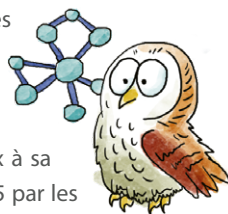
Tél. : (+49) 3514882000

E-mail : oberbuergemeister@dresden.de

Réseau

Réseau européen des villes solidaires

Cette initiative en matière de logement fait partie des mesures que la ville de Dresde a prises en tant que membre du Réseau européen des villes solidaires, qui avait été constitué à la suite d'une recommandation formulée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à sa 29e session, en réponse à un appel lancé le 3 octobre 2015 par les municipalités de Strasbourg, Catane et Rovereto^{xiii}. Concrètement, le Réseau européen des villes solidaires a tout d'abord permis de rédiger un vademecum^{xiv} dont l'objet était de répertorier les bonnes pratiques liées aux politiques publiques d'accueil et d'intégration des réfugiés qui sont mises en œuvre à l'échelon local.^{xv}



Le Conseil de l'Europe et le Programme des Cités interculturelles (ICC)

Les Cités interculturelles (ICC) est un programme du Conseil de l'Europe qui vise à aider les autorités locales à concevoir des politiques fondées sur l'application d'un modèle novateur de gestion de la diversité, qualifié d'intégration interculturelle. Ce modèle se fonde sur l'idée que la diversité est un atout et que les migrants doivent être considérés comme une ressource pour le développement économique, social et culturel local, et non pas simplement comme un groupe vulnérable ayant besoin d'aide et de services. Ce programme propose aux villes une méthodologie globale et un éventail d'outils d'analyse dont l'INDEX des Cités interculturelles.

✉ **Programme des Cités interculturelles** - Irena GUIDIKOVA

Programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination

Conseil de l'Europe - DGII - Démocratie

intercultural.cities@coe.int - www.coe.int/citesinterculturelles

Rénovation de maisons abandonnées à l'intention des migrants, Riace^{XVI}, ITALIE

 Population : 2 800

L'ancien « village fantôme » de Riace est parvenu à revitaliser l'économie locale et la collectivité tout en résolvant le problème des maisons abandonnées : celles-ci sont mises à la disposition des familles immigrées, à qui sont aussi proposées une formation professionnelle et la création d'une monnaie locale à leur intention.

Il y a 15 ans, le village médiéval de Riace, perché sur une colline de la côte sud de l'Italie, était presque un village fantôme. Les maisons y étaient en ruine et l'école proche de la fermeture. Le village risquait de mourir depuis que ses habitants étaient partis chercher du travail dans le nord du pays ou à l'étranger lors du boom économique. Tout a changé lorsque Riace a ouvertement accueilli un nombre contrôlé de migrants, qui vivent et travaillent dans la collectivité. Quelque 450 migrants, venus de plus de 20 pays hors Europe, habitent à Riace, où ils représentent environ un cinquième de la population du village.

À l'origine de cette transformation se trouve le maire, Domenico Lucano, qui a fondé en 1998 l'association Città futura (ville d'avenir), grâce à un financement du gouvernement italien et à des fonds locaux, pour offrir aux réfugiés les appartements abandonnés et une formation, par exemple des ateliers sur l'apprentissage des techniques artisanales. Cette initiative a contribué à repeupler le village et à rebâtir son économie. Par ailleurs, Riace a perfectionné son modèle en émettant une monnaie locale, dont profite son activité économique. Le multiculturalisme et la diversité de compétences et d'expériences personnelles que les migrants ont apportés à Riace ont donné un nouveau souffle au village. En 2016, le maire M. Lucano a été désigné par le magazine Fortune parmi les 50 meilleurs dirigeants du monde.

✉ **Domenico Lucano**, maire de Riace
Piazza Municipio
89040 Riace, Italie
Tél. : (+39) 0964733002
Fax : (+39) 0964778016

Acquisition d'un logement, ville de Niš, district de Nišava, SERBIE

 Population : 260 237

L'acquisition d'un logement et l'amélioration des conditions de vie sont importantes pour la pleine intégration des PDI dans la vie de la commune qui les accueille.

En 2016, avec le soutien du Commissariat pour les réfugiés, la ville de Niš a investi 10 millions de dinars pour l'achat de 10 maisons rurales destinées aux PDI. Les contrats d'habitation ont été signés entre les vendeurs, les familles de PDI et le maire de la ville de Niš, Darko Bulatovic. Cette initiative de la commune s'inscrit dans un partenariat actif entre la ville de Niš et le Commissariat pour les réfugiés, visant à améliorer les conditions de vie des PDI en leur permettant d'accéder à la propriété. Ces deux partenaires s'emploient à procurer un logement permanent aux PDI, notamment en achetant chaque année à leur intention des habitations rurales dans les alentours de Niš. Depuis 2015, 18 familles ont ainsi pu trouver une habitation, et 320 autres ont indiqué leur intérêt pour cette solution à leur problème de logement. Les familles qui ont pu acheter leur logement grâce à l'aide de la ville de Niš et du Commissariat pour les réfugiés n'ont pas le droit d'aliéner ce bien dans un délai de cinq ans.

✉ **Darko Bulatovic**, maire de Niš
7 Juli 2
18000 Niš, Serbie
E-mail : info@ni.rs

Peyrelevade, FRANCE

 Population : 840

Environ 60 demandeurs d'asile ont été logés dans une ancienne maison de retraite, ce qui a redonné vie à ce village d'environ 840 habitants et permis de créer des emplois locaux et d'éviter la fermeture de l'école primaire.

Et si au lieu de « nous prendre nos emplois » les réfugiés permettaient en fait d'en créer ? Avec cette question à l'esprit, Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, a ouvert un centre d'accueil de réfugiés dans son village, dans lequel se trouvent quelque 60 demandeurs d'asile. Résultat : le bureau de poste, qui devait fermer, a

vu sa fréquentation augmenter de 30 % car chaque nouveau résident a ouvert un compte en banque. Grâce à l'inscription obligatoire des enfants de réfugiés à l'école locale, une classe a échappé à sa suppression programmée et un nouveau poste d'enseignant a été créé. Le nombre d'élèves est passé de 44 à 62 dans ce coin de province plombé par l'érosion démographique et la dénatalité depuis les années 1960. En fin de compte, l'économie du village a été stimulée et cinq nouveaux emplois ont été créés.

Il n'a pas été facile de lancer ce projet. Lors des réunions publiques, les habitants étaient partagés, beaucoup avaient des craintes, d'autres étaient opposés au projet. Les propriétaires de résidences secondaires dans le village étaient très réfractaires aux efforts d'intégration. « On m'a demandé d'organiser un référendum. J'ai refusé », raconte le maire. Au bout du compte, les habitants de la commune ont été convaincus des effets positifs du projet pour l'économie et la croissance locales, et ils ont inclus les nouveaux arrivants, qui sont rapidement devenus d'heureux Corréziens^{xvii}.

✉ **Pierre Coutaud**, maire de Peyrelevade
Le Bourg,
19290 Peyrelevade, France
Tél. : (+33) 5 55 94 73 13
Fax : (+33) 5 55 46 25 41
E-mail : mairie@peyrelevade.fr
www.peyrelevade.correze.net

Pouilly-en-Auxois, FRANCE

 **Population** : 1 507

À l'initiative de la mairie de Pouilly-en-Auxois, des demandeurs d'asile sont logés dans l'ancienne caserne de la gendarmerie, un bâtiment de quatre étages. Grâce à ce projet, le bâtiment vide a trouvé son utilité, les habitants se sont rassemblés autour des nombreuses actions civiques d'aide aux réfugiés et l'économie locale a pu être soutenue car les réfugiés reçoivent une allocation journalière à dépenser au marché local.^{xviii}

Pour améliorer la situation à Calais, le ministre français de l'Intérieur a désigné une vingtaine de départements devant recevoir des migrants le temps que leur demande d'asile soit étudiée. Pouilly-en-Auxois, qui se trouve dans l'un d'entre eux, a reçu une soixantaine de demandeurs d'asile, la plupart venus de la Corne

de l'Afrique. Bernard Milloir, le maire, et Marie-Jo Bourcier, qui dirige le service social de la commune, indiquent que les citoyens ont été nombreux à se mobiliser pour venir en aide aux migrants, en offrant des cours de français, en leur donnant diverses choses, en leur ouvrant les salles d'entraînement et en invitant les nouveaux arrivants à dîner ensemble.

Chacun des demandeurs d'asile reçoit 11,45 euros par jour d'allocation temporaire, ce qui profite aux marchés locaux. Au départ, la population locale était assez réticente et quelques habitants ont même pris part à des manifestations xénophobes. Toutefois, le maire, déterminé à appliquer une politique d'inclusion et de tolérance, s'est attaqué à ces difficultés de façon constructive : en montrant l'impact socio-économique positif de l'arrivée des demandeurs d'asile pour la collectivité et en n'ayant de cesse de favoriser les initiatives d'intégration à l'échelon local. Il s'ensuit que la majorité des résidents locaux apportent leur aide aux nouveaux habitants de la commune et se montrent accueillants à leur égard.

✉ **Bernard MILLOIR**, maire de Pouilly-en-Auxois
Place de la libération
21320 Pouilly-en-Auxois, France
Tél. : (+33) 3 80 90 64 00

✉ **Association du centre social du canton de Pouilly en Auxois**
Président : André Lapostolle ; directrice : Marie Jo Bourcier
Espace Jean-Claude-Patriarche
21320 Pouilly-en-Auxois, France
Tél. : (+33) 3 80 90 86 61
E-mail : csocialpouilly@libertysurf.fr



Renforcer l'intégration économique et sur le marché du travail

L'entrée sur le marché du travail est la clé d'une intégration réussie à long terme car elle donne aux réfugiés un but dans la société qui les accueille. Avoir un emploi permet aux réfugiés de jouer un rôle dans la collectivité qui les accueille, de se bâtir un réseau social et de parvenir à une indépendance financière. Ne pas maîtriser la langue locale et ne pas pouvoir présenter d'attestation de diplômes ne sont que quelques-uns des obstacles que les nouveaux arrivants rencontrent

habituellement. Le présent chapitre passe en revue diverses initiatives qui ont permis d'améliorer l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans l'économie locale.

Programme d'initiation de deux ans et Programme de la seconde chance,^{XVIII} Bergen, NORVÈGE

 Population : 278 121

Le Centre d'intégration de Bergen propose aux réfugiés un programme de formation de deux ans, entièrement financé par l'État, dont le but est d'aider les réfugiés à s'intégrer dans le monde du travail. Il propose en outre un « Programme de la seconde chance » aux gens qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle et aux mères au foyer.

Face au problème des réfugiés qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle, ou qui ne sont pas suffisamment préparés pour travailler dans un nouveau cadre professionnel, la ville de Bergen a mis en œuvre deux plans d'action : « La diversité crée des possibilités », en 1998, et « La responsabilité de chacun », en 2007, en ouvrant le plus grand centre d'intégration en Norvège. Celui-ci a pour objet d'aider les nouveaux arrivants à s'insérer dans la vie active et dans la vie sociale, et d'accroître leur indépendance financière. D'une durée de deux ans, le programme d'initiation que propose le centre vise à apprendre le norvégien aux réfugiés, à leur donner un aperçu de la société norvégienne et à les préparer à s'insérer dans la vie active et/ou à suivre un enseignement. En parallèle, la ville de Bergen étudie le marché du travail pour voir quels secteurs manquent de main-d'œuvre peu qualifiée. Le centre d'insertion propose également un programme dit « de la seconde chance », qui cible les réfugiés âgés de 18 à 25 ans, les mères au foyer ou les personnes qui n'ont que peu ou pas d'expérience professionnelle. Il s'agit d'un programme de formation à plein temps au cours duquel chaque réfugié est assisté d'un accompagnateur personnel. Les participants suivent des cours de motivation, prennent part à des groupes de discussion, reçoivent de l'aide pour leurs devoirs et font des stages auprès de services de restauration ou dans des supermarchés. Ces formations coûtent environ 82 000 euros par réfugié sur une période de cinq ans (90 % du coût total).

De prime abord, ce coût peut sembler élevé. Les statistiques montrent toutefois que cette somme ne représente qu'une fraction de ce que le système de sécurité sociale norvégien devrait payer si les réfugiés ne travaillaient pas. De plus, ces programmes ont des résultats positifs : un an après avoir entamé le programme de deux ans, 55 % des participants ont un emploi ou suivent un enseignement. Après

l'avoir achevé, 40 % des participants trouvent un emploi sur le marché du travail ordinaire et, à l'issue du Programme de la seconde chance, 50 % des participants trouvent du travail ou suivent un enseignement.

✉ **Centre d'insertion pour les réfugiés, Bergen**

✉ **Grethe Baldersheim**, Gestionnaire du Centre

Bredalsmarken, 15/17

5006 Bergen, Norvège

Tél. : (+47) 55567960/(+47) 40918795

Fax : (+47) 55567910

E-mail : Grethe.Baldersheim@bergen.kommune.no
introduksjonscenteret@bergen.kommune.no

Cadre de l'IASC (Comité permanent interorganisations) sur des solutions durables pour les PDI, province de Van (Van ili), TURQUIE

 **Population** : 1 096 397

Des stratégies globales sont nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des PDI. Avec l'aide du PNUD, le gouvernorat de Van agit pour l'intégration et la réinstallation, les infrastructures et l'aide sociale, le développement social et économique, la sensibilisation et la communication et, enfin, la coopération et le partenariat.

Des stratégies globales sont nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des PDI. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le gouvernorat de Van agit pour l'intégration et la réinstallation des migrants, les infrastructures et l'aide sociale, le développement social et économique, la sensibilisation et la communication et, enfin, la coopération et le partenariat.

En Turquie, la province de Van a lancé un plan d'action sur le déplacement interne, destiné à mettre en valeur les stratégies susceptibles d'améliorer les conditions de vie des PDI dans cette province. Le plan s'appuyait sur une vaste consultation, non seulement avec les PDI mais aussi avec d'autres acteurs tels que les gouvernorats de district et d'autres autorités locales, des ONG, des représentants du secteur privé, les chambres du commerce et de l'industrie, les organisations patronales et les syndicats. L'un des principaux objectifs du plan d'action était de renforcer l'autonomie des PDI et de consolider leur participation active à la vie de la province. Avec l'assistance technique du PNUD, la province de Van a soutenu l'intégration

locale des PDI tombées dans la pauvreté grâce à « l'expansion des initiatives existantes » : ces personnes ont largement bénéficié des initiatives du gouvernorat visant à accroître l'aide aux ménages, telles qu'une banque alimentaire, un Réseau vert proposant divers services sociaux, des programmes de microcrédit et le Centre de recherche sur la formation et la réadaptation des mineurs.

✉ **Murat Zorluoğlu**, gouverneur de la province de Van et maire de Van
Van Büyükşehir Belediyesi Seyit Fehim Arvasi Mahallesi Özdemir Sk., 5
İpekyolu/Van, Turquie
Tél. : (+90) 444 44 65
E-mail : info@vbb.bel.tr

Stages chez Siemens pour demandeurs d'asile qualifiés^{XX}, Erlangen, ALLEMAGNE

Bonne pratique du Réseau des villes interculturelles

 Population : 108 336

La ville d'Erlangen et Siemens ont travaillé main dans la main pour pouvoir offrir 10 stages chez Siemens à des demandeurs d'asile qualifiés. La situation s'est avérée profitable pour tous : les demandeurs d'asile, les salariés de la société et la société elle-même. Grâce à ce programme, qui s'est étendu à 14 autres villes allemandes, une centaine de réfugiés effectuent actuellement un stage.

En septembre 2014, le gouvernement de Moyenne-Franconie a demandé à la ville d'Erlangen d'accueillir 300 réfugiés nouvellement arrivés, en plus de ceux qu'elle accueillait déjà. Ces personnes ont été hébergées dans des tentes et les préjugés à leur égard sont devenus un enjeu politique dans la ville. Pour remédier à cette situation, Siemens et Erlangen se sont associées en janvier 2015 pour créer un programme de stages rémunérés. Celui-ci prévoit un atelier d'intégration auprès du département participant chez Siemens et la désignation d'un « parrain », qui sert de contact auprès d'un autre département de la société. Les stagiaires reçoivent généralement le salaire minimal ou l'indemnité en vigueur à l'endroit du stage. Nombre d'entre eux se sont avérés particulièrement compétents en ingénierie et en informatique. Pour les bénéficiaires, ces stages chez Siemens offrent également sur le long terme des avantages : ils peuvent par exemple obtenir un emploi à durée déterminée ou une place d'étudiant stagiaire, suivre un stage de formation spécialisée ou intégrer des programmes de formation professionnelle^{XXI}.

La difficulté consistait à créer un programme qui ne correspondait à aucune réglementation ou structure préexistantes, donc à partir de rien. Il fallait prévoir des

structures administratives et le partage du savoir entre services, une coopération dans le domaine de l'emploi des demandeurs d'asile, des processus d'entreprise et un programme-cadre solide pour les stages. À court et à long terme, cette initiative a permis de faire reculer les rumeurs sur les réfugiés parmi les employés de Siemens, de favoriser les échanges interculturels de compétences et de savoir, et d'améliorer la capacité du milieu professionnel à accueillir des demandeurs d'asile. Elle a en outre énormément contribué à l'intégration à long terme. Les demandeurs d'asile ont reçu une orientation sur le lieu de travail et ont pu tester leurs compétences professionnelles. Les employés de la société ont quant à eux eu l'occasion de réfléchir à leurs préjugés contre les réfugiés et les migrants, et la société a pu tirer parti du potentiel que représentent les demandeurs d'asile qualifiés.

Enfin, l'un des enseignements les plus importants tirés de cette expérience est le fait que les entreprises peuvent fortement contribuer aux efforts d'intégration menés à l'échelon local, qu'elles font ressortir les avantages de la diversité et peuvent être d'importantes partenaires dans le cadre de projets d'intégration interculturelle.

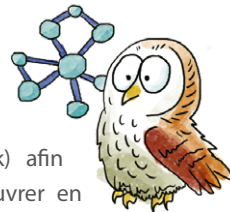
✉ **Irma Paringer**, responsable Diversité,
Siemens AG Erlangen, Allemagne
E-mail: irma.paringer@siemens.com

✉ **Ville d'Erlangen**
Silvia Klein, responsable du Service municipal de l'intégration, de l'égalité des chances et de la diversité
Rathausplatz, 1
91052 Erlangen, Allemagne
Tél. : (+49) 9131 862375
E-mail: silvia.klein@stadt.erlangen.de

Réseau

Communication pour l'intégration (C4i)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de Communication pour l'intégration (C4i), qui a été mis en place par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans 11 villes européennes (Barcelone, Bilbao, Amadora, Loures, Sabadell, Patras, Erlangen, Nuremberg, Lublin, Botkyrka et Limerick) afin de lutter contre les stéréotypes et la xénophobie, et d'œuvrer en faveur de l'intégration des migrants dans le milieu local. Le projet C4i-Communication pour l'intégration, cofinancé par le Conseil de l'Europe et la



Commission européenne (Fonds européen d'intégration), cible les préjugés, les rumeurs et les stéréotypes en utilisant des techniques d'information virales pour opposer des éléments factuels à des idées fausses courantes^{xxii}.

Projet AGRIV, Neuchâtel, SUISSE

 Population : 33 712

Afin de favoriser l'emploi des réfugiés et de renforcer le développement économique dans les zones rurales, le projet AGRIV, lancé à Neuchâtel avec le soutien du gouvernement fédéral, permet d'offrir à des réfugiés une formation agricole théorique et pratique dans des fermes locales, associée à des cours de langue^{xxiii}.

Depuis septembre 2015, le Bureau régional de l'intégration et la Chambre d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel travaillent ensemble au projet AGRIV : des réfugiés ayant déjà une expérience en agriculture peuvent suivre une formation de six semaines associant des cours de langue technique, une formation professionnelle et des stages de courte durée dans des fermes du canton. Grâce à ce projet, les réfugiés font la connaissance d'agriculteurs locaux, apprennent les bases du métier dans un cadre entièrement nouveau et acquièrent l'expérience pratique requise pour entrer sur le marché du travail. Au terme du stage de six semaines, les participants sont inscrits dans une bourse de l'emploi gérée par la Chambre d'agriculture et de viticulture, de sorte que les agriculteurs sont informés du fait qu'ils peuvent s'épargner une foule de démarches administratives en recrutant au niveau local des réfugiés compétents au lieu de faire venir de l'étranger des travailleurs saisonniers.

Tandis que le projet a eu un impact positif pour tous les acteurs concernés, une première évaluation a permis de révéler aussi quels en étaient les problèmes^{xxiv} : les agriculteurs ont plaidé pour un allongement des périodes de stage et l'adaptation de la rémunération aux spécificités de l'apprentissage par le travail. Il faudrait malgré tout promouvoir de tels projets car ils répondent à la nécessité de recruter des réfugiés en milieu rural.

✉ **Pierre-Ivan Guyot**, Chef de Service
Neuchâtel, Service de l'agriculture/
Route de l'Aurore, 1
2053 Cernier, Suisse

Tél. : (+41) 32 889 37 00 - Fax : (+41) 32 889 37 01

E-mail : sagr@ne.ch

Programme d'évaluation des compétences des *Statushouders* (titulaires d'un statut officiel)^{XXV}, Amsterdam, PAYS-BAS

 Population : 813 562

Pour faciliter leur intégration dans la vie professionnelle, les réfugiés qui ont reçu un droit de résidence permanente aux Pays-Bas (*Statushouders*) peuvent s'inscrire à ce programme créé par le conseil municipal de la ville d'Amsterdam. La spécificité de ce programme tient à son approche personnalisée : chaque personne ayant un statut officiel se voit attribuer son propre gestionnaire de clientèle, qui définit une stratégie en matière d'emploi et d'intégration en fonction du profil de chacun des « clients ».

Le programme comporte une série de réunions/entretiens permettant d'évaluer les besoins de chacun des titulaires d'un statut officiel et de les aider dans leur recherche d'emploi/de formation/de cours de langue. La première étape consiste à examiner le parcours scolaire et l'expérience professionnelle des « clients » ainsi que leur connaissance des langues. Ces derniers peuvent ensuite s'inscrire au « programme d'apprentissage des langues et d'orientation pour les réfugiés »^{XXVI}, qui aborde des questions telles que l'emploi, l'enseignement, l'intégration et les modalités d'installation dans la ville. Ils reçoivent en outre une aide pour rédiger un curriculum vitae (CV) en anglais et en néerlandais. Le principal objectif est d'aider les participants à mettre toutes les chances de leur côté pour bâtir leur propre avenir. Attribuer à chaque réfugié un gestionnaire de clientèle permet d'offrir un soutien adapté à ses besoins et compétences, et de l'aider à trouver des débouchés professionnels aux Pays-Bas. Grâce à ce programme, les participants peuvent s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail amstellodamois, sont plus attentifs aux offres correspondant à leur expérience et à leurs compétences, améliorent leurs connaissances en langue et développent rapidement un réseau social.

 **Ville d'Amsterdam**

Permanence téléphonique à partir des Pays-Bas : 14 020

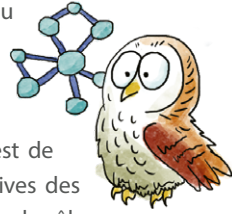
Tél. (via Skype ou de l'étranger) : (+31) 20 624 1111

<https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/>

Réseau

Villes solidaires (EUROCITIES)

Le programme Statushouders fait partie d'un autre réseau de solidarité, le projet Solidarity Cities (Villes solidaires). Proposée par le maire d'Athènes, Solidarity Cities est une initiative de gestion de la crise des réfugiés qui a été lancée dans le cadre du réseau Eurocities^{xxvii}. L'idée est de définir un cadre dans lequel toutes les mesures et initiatives des villes sont présentées, ce qui permet de mettre l'accent sur le rôle politique moteur qu'elles jouent face à cette crise. Les villes qui agissent sur la base de Solidarity Cities souhaitent collaborer avec la Commission européenne et les États membres pour gérer la situation des réfugiés. Le projet Solidarity Cities est ouvert à toutes les villes européennes désirant travailler en étroite collaboration les unes avec les autres et attachées à la solidarité dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.



Plus d'informations

<http://solidaritycities.eu/about>

Plan d'action pour l'intégration locale des PDI, ville de Marioupol, oblast de Donetsk, UKRAINE

 Population : 470 968

Marioupol est une ville du sud-est de l'Ukraine, située sur le littoral de la mer d'Azov. La ville accueille quelque 100 000 PDI, pour une population d'environ 500 000 habitants. Les collectivités locales soutiennent l'intégration des PDI au moyen de campagnes en faveur de la tolérance, de programmes de logement social et de projets visant à attirer des PDI ayant un haut niveau de qualification professionnelle.

Avec le soutien du HCR, Marioupol a été en 2016 la première ville d'Ukraine à organiser la manifestation des Villes solidaires, un rendez-vous régulier rassemblant divers acteurs œuvrant à l'intégration locale des PDI, à savoir les autorités centrales et locales, les organisations humanitaires et de développement, les ONG internationales et nationales, la société civile et les PDI elles-mêmes. Les participants sont convenus d'un programme de travail pour l'intégration des PDI au niveau local, au moyen d'un plan de développement urbain incluant des solutions durables pour les PDI. Il a également été suggéré de créer un réseau des Villes solidaires, afin que celles-ci mettent en commun leurs bonnes pratiques

en matière d'aide aux PDI et d'intégration locale. En vue de prévenir la « fuite des cerveaux » et d'attirer à Marioupol des PDI ayant un haut niveau de qualification, les autorités locales accueillent trois universités délocalisées de Donetsk et mettent gratuitement des locaux à leur disposition. En complément, la ville s'efforce de fournir chaque fois que possible un hébergement aux enseignants et aux étudiants. En vue de résoudre le problème du logement des PDI, la ville a déjà mené à bien (avec un financement de l'Union) le premier projet de logement social jamais mis en œuvre en Ukraine. Elle conduit actuellement un autre projet de ce type, destiné à proposer des appartements aux familles, sur la base de critères de sélection transparents. Les autorités municipales de Marioupol sont favorables à l'octroi aux PDI du droit de vote aux élections locales. L'un des adjoints au maire siégeant au conseil municipal est une PDI.

✉ **Vadym Boychenko**, maire de Marioupol

Tél. : (+38) 0 675 432 650

E-mail : vadym.boichenko@mariupolrada.gov.ua

Stepan Makhsma, secrétaire du conseil municipal

Tél. : (+38) 0 977 772 797

E-mail : stepan.makhsma@mariupolrada.gov.ua

Initiative Dresden handelt! (Dresde agit!)^{XXVIII}, Dresde, ALLEMAGNE

 **Population** : 543 825

Avec l'initiative Dresden handelt!, la ville de Dresde a rassemblé un certain nombre d'acteurs au sein du réseau Saxe IQ (Intégration par la qualification) pour venir en aide aux nouveaux arrivants grâce à diverses initiatives d'intégration, et en particulier à une plateforme de reconnaissance des diplômés étrangers et d'évaluation des qualifications professionnelles.

Le réseau Saxe IQ est un projet régional destiné à traiter les questions de reconnaissance de diplômes étrangers et à évaluer les compétences des réfugiés qui viennent demander conseil. Après avoir participé à des réunions et des entretiens, ceux-ci parviennent à se repérer parmi les divers services intervenant dans leur intégration professionnelle en Allemagne. Avec le projet « Mon dossier » (« Mein Ordner »), en particulier, un premier dispositif de soutien a été créé par la ville. Disponible en ligne et via une application spéciale, ce projet a été mis en place à Dresde pour fournir des informations complètes à tous les résidents et aux nouveaux arrivants. En plus des onglets thématiques contenant des coordonnées

utiles et des listes de contrôle en anglais et en allemand, « Mon dossier » peut servir à stocker des documents importants, susceptibles d'être utilisés lors des consultations. L'initiative Dresden Handelt! s'inscrit dans le cadre des mesures que la ville de Dresde met en place pour gérer la crise des réfugiés en tant que membre du réseau Eurocities.

✉ **Agence de l'emploi, ville de Dresde**

Tél. : (+49) 351 28851074

Fax : +49 351 5292122

E-mail : dresden.migration@arbeitsagentur.de

✉ **Réseau IQ Saxe**

Weißeritzstr., 3 (Yenidze)

01067 Dresde, Allemagne

Tél. : (+49) 351 43707040



Protéger les populations vulnérables (femmes, mineurs non accompagnés)

Les femmes et les enfants, notamment les victimes de violences sexuelles et les mineurs non accompagnés, représentent une bonne partie des arrivants. Étant particulièrement vulnérables, ils nécessitent une attention et une démarche plus ciblées de la part des pouvoirs locaux et régionaux. Aussi, l'objet de la présente section est-il de mettre en lumière les initiatives lancées pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes, en leur offrant un soutien psychologique et en les aidant à se sentir acceptés ainsi qu'en proposant des solutions pour l'intégration des enfants dans la collectivité, dans le système éducatif, puis dans la vie active.

Traitement post-traumatique gratuit destiné à des femmes et enfants yézidis en Bade-Wurtemberg^{XXIX}, ALLEMAGNE

 **Population** : 10 879 618

Plus d'un millier de femmes et enfants yézidis ayant survécu aux crimes de guerre et aux violences sexuelles perpétrés par les membres de l'EIIS (État islamique en Irak et en Syrie) ont été amenés en Allemagne avec un visa spécial et se sont vu offrir un logement, un traitement post-traumatique

spécialisé et l'accès à divers cours de langue dans 22 municipalités et villages.

Dans le cadre du projet Sonderkontingent für besonders schutzwürdige Frauen und Kinder aus dem Nordirak (projet spécial de quota de femmes et enfants particulièrement vulnérables originaires du nord de l'Irak), depuis mars 2015, le Land allemand de Bade-Wurtemberg a décidé de mettre en place un programme de traitement gratuit et de visas humanitaires pour plus de 1 100 femmes et enfants yézidis anciennement prisonniers de l'EIIS^{xxx}. Cette initiative a été bien accueillie par les maires, qui ont contribué à en organiser la mise en œuvre et ont offert hébergements et soutien aux réfugiés^{xxxii}. M. Kizilhan, principal spécialiste du projet, s'est rendu dans le nord de l'Irak où il a rencontré de nombreuses femmes qui avaient été réduites à l'esclavage sexuel ; sa tâche consistait à choisir celles qui iraient en Allemagne. Il avait été décidé que le programme serait moins bénéfique aux femmes très âgées car elles auraient plus de mal à bâtir une nouvelle vie loin de leur famille. En moyenne, les femmes qui ont été choisies avaient moins de 20 ans. Le budget de ce programme, financé par le Land de Bade-Wurtemberg, avait été fixé à 95 millions d'euros. Installées en lieu sûr, ces femmes ont pu bénéficier d'une assistance financière et psychologique et ont eu accès à des cours de langue et à divers programmes éducatifs. Malgré leurs difficultés de communication avec ces femmes aux parcours si différents, les habitants du village ont offert leur aide. Les femmes et les enfants sont hébergés dans 22 villes et villages de Bade-Wurtemberg (1 000 femmes), de Basse-Saxe (70 femmes) et de Schleswig-Holstein (30 femmes). Pour garantir leur sécurité, les lieux où ces personnes sont logées sont tenus secrets. Récemment, le Canada a décidé d'accueillir 400 victimes de l'EIIS en suivant l'exemple et la méthode de l'Allemagne^{xxxiii}.

✉ **Staatsministerium Baden Württemberg**

Richard-Wagner-Straße, 15
70184 Stuttgart, Allemagne
Tél. : (+49) 711/2153-0
E-mail : poststelle@stm.bwl.de

✉ **Michael Blume**, Gestionnaire du projet

Hohenheimer Str., 30/1
70794 Filderstadt, Allemagne
E-mail : blume-religionswissenschaft@email.de

✉ **Jan Ilhan Kizilhan**, Principal expert du projet

Tél. : (+49) 7720 3906 217
Fax : (+49) 7720 3906 219
E-mail : kizilhan@dhw-vs.de

Préparer les réfugiés à entrer dans la vie active : After18, Leicester, ROYAUME-UNI

 Population : 397 100

Avec l'initiative After18, la ville de Leicester s'occupe de mineurs non accompagnés depuis 2013 pour les préparer à la vie adulte et à la vie active. Parmi les divers services proposés, les jeunes reçoivent des informations précises sur la manière de gérer leurs problèmes personnels et émotionnels ainsi que sur l'accès à l'emploi, et des conseils sur leurs futures études.

Ces dernières années, le Royaume-Uni a connu un afflux particulièrement important d'enfants de 11 ans et plus, fuyant la guerre et les persécutions dans leur pays d'origine. Après avoir bénéficié du traitement spécial réservé aux mineurs non accompagnés, ces enfants se retrouvent face aux nombreuses difficultés que rencontrent les réfugiés lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans et qu'ils changent de statut juridique. En principe, beaucoup doivent retourner dans leur pays d'origine, dans des villes qu'ils ne connaissent pas bien, tandis que ceux qui sont autorisés à rester doivent apprendre à s'adapter à la vie au Royaume-Uni. After18 a pour but d'aider les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte et à préparer leur avenir.

En 2015, par exemple, la ville de Leicester s'est occupée de 150 mineurs originaires de 14 pays différents. Les jeunes adultes qui font partie du système d'asile reçoivent un soutien individuel pour comprendre les tenants et les aboutissants de ce changement de statut, pour créer leurs propres réseaux de soutien et pour planifier leur avenir. En coopération avec des universitaires, After18 soutient des études sur le parcours que suivent d'anciens mineurs isolés demandeurs d'asile après 18 ans. After18 collabore actuellement avec le projet Becoming Adult, établi à l'University College London. After18 organise aussi des activités permettant aux jeunes de tisser des liens sociaux, de s'amuser et d'acquérir de nouvelles compétences. En outre, After18 intervient dans des conférences et facilite l'organisation d'événements de sensibilisation aux problèmes que rencontrent les jeunes demandeurs d'asile^{xxxiv xxxv}.

✉ **Irene Kszyk**, chef de Equalities, conseil municipal de la ville de Leicester
Tél. : (+44) 116 454 41 47
E-mail: Irene.Kszyk@leicester.gov.uk

✉ **Alison Birch**, After18, Leicester, Royaume-Uni
Tél. : (+40) 07851 022 125
E-mail: alisonbirch@after18.org.uk

Soutenir les initiatives en place dans la société civile, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, FRANCE et ALLEMAGNE

 Population : 915 000

Convaincu de l'utilité de soutenir des projets existants au lieu d'en créer de nouveaux, l'Eurodistrict a mis en place un fonds (30 000 euros) destiné à subventionner des associations locales qui œuvrent en faveur de l'intégration des enfants et des adolescents réfugiés, facilitant ainsi l'intégration des réfugiés à l'échelon transfrontalier.

Actif depuis 2010, l'Eurodistrict franco-allemand est une entité administrative transfrontalière (Groupement européen de coopération territoriale) reposant sur la mise en commun d'institutions^{xxxvi}. On peut citer parmi les actions soutenues dans ce cadre la création de groupes d'art-thérapie dans un centre d'hébergement pour réfugiés, mais aussi les projets suivants :

- organisation d'excursions à la découverte de la ville et de la culture du pays hôte avec des enfants d'écoles primaires allemandes et françaises ;
- cours de danse contemporaine pour des enfants français, allemands et issus de l'immigration, et réalisation d'une chorégraphie abordant les concepts d'« appartenance », d'« identité », d'« histoire personnelle » ;
- ateliers de médiation artistique, menés par des artistes intervenants et une psychologue clinicienne, pour des enfants réfugiés et des écoliers de Strasbourg ;
- activités scientifiques ;
- ateliers photographiques au cours desquels les enfants réfugiés ont été invités à présenter des photos prises durant leur migration et des photos de leur nouvel environnement

À ce jour, l'Eurodistrict a efficacement soutenu 17 projets scientifiques et créatifs visant à ce que les enfants réfugiés rencontrent des enfants français et allemands afin de faciliter leur intégration de part et d'autre de la frontière et l'interculturalité. Cette démarche souligne non seulement l'importance stratégique des associations locales, qui ont souvent des réseaux, un savoir-faire et une expérience en matière d'intégration, mais elle montre aussi l'avantage qu'il y a à associer les moyens par-delà les frontières.

✉ **GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

Tél. : (+49) 7851 899 750 - E-mail : info@eurodistrict.eu

<http://bit.ly/2n0pXkF>

Initiative Stadtteilmütter (mères de quartier)^{XXXVII}, Berlin-Neukölln, ALLEMAGNE

 Population : 322 931

Grâce au projet Stadtteilmütter (mères de quartier), 140 mères immigrées ont été formées pour pouvoir aller à la rencontre de plus d'une centaine de familles immigrées et les renseigner sur l'éducation, l'emploi, la garde d'enfants, le droit et la santé, créant ainsi un réseau local fort pour l'intégration.

Les femmes et les mères immigrées reçoivent une brève formation leur permettant de s'adresser directement à des familles de leur propre communauté sur toute une variété de thèmes (immigration, langue, travail, santé, droit, garde d'enfants et développement ciblé des enfants et des jeunes). Cette démarche permet donc de toucher les groupes de population qui sont coupés des services éducatifs et sociaux, et d'aider les familles immigrées à créer des liens avec leur voisinage. Les femmes elles-mêmes acquièrent des compétences qui leur permettent de mieux élever et éduquer leurs enfants. En outre, l'indemnité pour l'emploi leur donne une occasion unique de s'imposer sur le marché du travail. Le fait de rencontrer les familles immigrées dans leur cadre de vie et, dans bien des cas, de pouvoir leur expliquer dans leur langue maternelle des questions administratives compliquées accélère énormément le processus d'intégration. Dans ce sens, le projet contribue à la fois à améliorer l'intégration des personnes qui bénéficient de ces activités d'ouverture et l'autonomisation des médiatrices (les *Stadtteilmütter*).

✉ **Diakoniewerk Simeon gGmbH/Stadtteilmütter Neukölln**
Karl-Marx-Str., 83
12040 Berlin, Allemagne
Tél. : (+49) 30902394185 - Fax : (+49) 30902394419
E-mail : stadtteilmuetter@diakoniewerk-simeon.de



Améliorer l'accès à l'éducation

L'intégration dans une nouvelle société commence par une éducation de qualité, laquelle est l'un des atouts les plus précieux dont les réfugiés disposent pour leur autonomisation. L'accès à l'éducation permet aux réfugiés d'apprendre la langue, la culture et les traditions des collectivités qui les accueillent ainsi que de nouvelles connaissances et compétences, et donc de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille, et de jouer un rôle précieux dans leur nouveau groupe social. Prendre des mesures visant à faciliter l'accès à l'éducation, par

exemple grâce à des opérations « écoles et universités ouvertes » ou à la mise en place de structures temporaires offrant des cours de langue accélérés, constitue une étape essentielle pour une intégration réussie.

L'accès au patrimoine culturel et historique d'une commune pour tous ses résidents, Gori, GÉORGIE

 **Population** : 48 143

Rendre le patrimoine culturel et historique d'une commune aisément accessible à tous ses résidents, y compris les PDI, est un facteur important pour la bonne intégration des PDI dans la vie de la commune.

La ville de Gori a fourni gratuitement à une association (FLEX Alumni) tous les équipements audiovisuels nécessaires pour la tenue d'une université d'été de deux semaines sur la langue anglaise, destinée aux enfants des familles de PDI. Cet événement s'est tenu au Palais de la jeunesse de Gori, l'un des édifices les plus remarquables de la ville. La participation active de la commune a permis à ce projet ambitieux de voir le jour : des enfants de familles de PDI ont eu accès à l'éducation et ont pu découvrir une nouvelle langue et participer à la vie locale, tout en découvrant le patrimoine public de la commune.

 **Contact**

Tamar Mepe st., Gori, Géorgie
Tél. : (+995) 77 500 912

Accès à l'enseignement universitaire pour les réfugiés hautement qualifiés, Erlangen et Nuremberg, ALLEMAGNE

 **Population** : 108 336 ; **Nuremberg** : 501 072

Dans le cadre du réseau Cités interculturelles, la ville d'Erlangen a appuyé l'action de la Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg (FAU), l'une des premières universités allemandes à avoir permis aux réfugiés de suivre un enseignement supérieur moyennant une réduction des obstacles administratifs à l'inscription à l'université, des entretiens et des cours de langue.

En 2015, la FAU a annoncé le lancement d'un programme visant à permettre aux réfugiés de suivre des études. Durant la première phase, l'équipe du Bureau central des affaires internationales a mené des entretiens d'orientation avec le Service de

conseil et d'orientation professionnelle pour les étudiants afin de déterminer si les réfugiés ont les qualifications requises pour suivre des études et de tester leur niveau de connaissance de l'allemand. Après ce premier entretien, les demandeurs d'asile et les réfugiés réunissant les critères exigés pour entrer à l'université sont admis au programme. Ils suivent ensuite des cours d'allemand pour atteindre un certain niveau de maîtrise de la langue.

La phase suivante du programme leur offre notamment la possibilité d'assister à des cours en tant qu'observateurs et de participer à des travaux pratiques afin de parfaire leur préparation aux études. Le Bureau central des affaires internationales a créé des liens solides avec les organismes d'enseignement locaux afin que les réfugiés qui ne sont pas retenus pour suivre des études dans une université allemande aient d'autres options.

Des étudiants de la FAU se sont également proposés pour aider les réfugiés à gérer le quotidien dans le cadre de projets de travail en tandem ou en tant que tuteurs. Des étudiants en droit aident les réfugiés à se préparer pour la procédure de demande d'asile et à trouver des avocats bénévoles. Le Groupe de travail sur les droits de l'homme et la médecine, composé d'étudiants en médecine, aide à dispenser des soins médicaux dans les centres d'accueil des réfugiés et à orienter ces derniers vers un médecin local si besoin est.

Le projet, qui a rencontré un franc succès dès le départ, a pu être mis en place grâce à une coopération entre le conseil d'administration de l'université, des membres de l'université, des étudiants bénévoles et les villes d'Erlanger, de Fürth et de Nuremberg, ainsi que d'autres circonscriptions administratives. Les fonds externes tiennent une place essentielle dans le financement du programme. Initialement, il était financé par l'Association de promotion de l'internationalisation de l'université d'Erlangen-Nuremberg, puis à la fin de l'année 2015, face à l'évolution de la situation, la Deutsche Akademische Dienst (DAAD) a lancé un programme de financement spécifique. L'engagement de la FAU a été particulièrement efficace : le personnel de l'université a mené depuis 2015 environ 1 800 entretiens d'orientation en sus de ses tâches courantes, ce qui a permis à plus de 300 réfugiés de suivre des cours.

✉ **Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg**
Département des affaires internationales

✉ **Dr. Brigitte Perlick**, chef de département
Helmstr., 1, Eingang A
91054 Erlangen, Allemagne
Tél. : (+49) 9131 85 65170
Fax : (+49) 9131 85 65162
E-mail : brigitte.perlick@fau.de

Centre d'enseignement temporaire, Sultanbeyli belediye, Istanbul, TURQUIE

👤 **Population** : 302 388

La municipalité (*belediye*) accélère l'accès des enfants syriens à l'éducation en ouvrant des centres d'enseignement temporaires pour leur apprendre le turc et en simplifiant les critères que les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés doivent remplir pour percevoir une aide de l'État

À cause de la barrière de la langue, scolariser les enfants réfugiés est l'un des plus gros défis pour les collectivités locales turques. La municipalité de Sultanbeyli a ouvert à l'intention des enfants syriens un centre d'enseignement temporaire qui est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale et dont la tâche consiste à faire le nécessaire pour que, grâce à des cours dispensés tous les jours de la semaine, les Syriens puissent aisément communiquer avec la population turque et s'adapter à la vie en Turquie le plus vite possible. En septembre 2016, Sultanbeyli a déclaré que ce centre accueillait 1 200 enfants.^{xxxviii}

Afin de percevoir une aide humanitaire, les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés doivent les inscrire dans l'un des centres locaux d'enseignement. Il reste toutefois des difficultés à surmonter. Les acteurs concernés affirment qu'il faut mettre en place davantage de structures d'enseignement et qu'il faut faire respecter plus rigoureusement l'obligation de scolariser les enfants pour obtenir une aide humanitaire. Selon les responsables du Centre de coordination des réfugiés de la municipalité, celui-ci a notamment permis d'atteindre, dans le district de Sultanbeyli, un taux de 50 % de scolarisation des enfants, soit un bien meilleur

résultat par rapport à la moyenne nationale, qui est de 25 % parmi les Syriens vivant en zone urbaine en Turquie.^{xxxix}

✉ **Association d'aide et de solidarité
pour les réfugiés et les demandeurs d'asile**

Turgut Reis Mah. Fatih Bulvarı

No 306 Sultanbeyli

34930 İstanbul, Turquie

Tél. : (+90) 216 564 45 45

E-mail : info@multeciler.org.tr

✉ **Centre d'enseignement pour les réfugiés**

Abdurrahmangazi Mah. Petrol Yolu Cad.

No 169, Sultanbeyli/

34930 İstanbul, Turquie

Initiative « Écoles ouvertes », Athènes, GRÈCE

👤 **Population** : 664 046

En transformant 25 écoles publiques en centres d'activités scientifiques, créatives et sportives, ainsi qu'en y proposant des cours de langue pour les Athéniens et les réfugiés, la ville d'Athènes est parvenue à réunir des enfants réfugiés et des enfants grecs, à renforcer la participation et l'interaction des quartiers et des écoles locales dans le cadre du processus d'intégration des réfugiés, et à offrir aux enfants réfugiés un environnement sûr dans lequel ils peuvent apprendre et passer du temps hors des centres d'hébergement.

En 2015, la ville d'Athènes a lancé l'initiative Écoles ouvertes, un programme visant à organiser, dans les écoles publiques locales de la municipalité, des activités sportives et créatives, des cours de langues et d'autres activités encore pour tous les Athéniens et pour les réfugiés. Pour ce faire, l'école reste ouverte après la fin des cours et jusqu'à 21 h 30 en semaine, et de 10 heures à 20 heures le week-end. Les ateliers permettent non seulement aux enfants réfugiés d'améliorer leurs connaissances de la langue et de mieux comprendre la culture, mais ils contribuent aussi à ce que des échanges directs aient lieu entre les nouveaux arrivants et la population locale, à tous les âges. Utiliser les écoles afin d'organiser des ateliers créatifs pour tous les âges revitalise l'espace et rassemble les gens en vue d'une participation et d'une interaction accrues des quartiers et des écoles locales. Le

programme est dirigé par la ville d'Athènes et financé par la Fondation Stavros Niarchos.^{XL}

✉ **Open Schools**

22 Liosion Street, 5e étage

10438 Athènes, Grèce

Tél. : (+30) 210 52 77 089 ou (+30) 210 52 77 570

E-mail: info@athensopenschools.gr

L'application mobile Funzi aide les réfugiés à apprendre la langue, les valeurs et les coutumes locales, Espoo, FINLANDE

 **Population** : 270 744

Pour que le processus d'intégration des réfugiés soit à la pointe des nouvelles technologies et pour que les réfugiés aient plus facilement accès aux informations dont ils ont besoin, l'entreprise finlandaise Funzi a créé, en collaboration avec les Services finlandais de l'immigration, à Espoo, une application informative et éducative gratuite qui envoie sur le téléphone mobile des utilisateurs, dans le monde entier, des informations fiables sur l'enseignement, les cours de langue et les offres d'emploi^{XLII}.

Le service est facile à utiliser et il s'adresse à tous les migrants. Actuellement disponible en anglais, il le sera bientôt également dans d'autres langues. Le service que propose Funzi donne des informations fiables provenant de sources officielles, et permettant aux immigrants de gérer le quotidien plus efficacement et de s'adresser aux autorités concernées, aux divers stades des procédures qu'ils doivent suivre. Il est gratuit et disponible dans le monde entier. La société prévoit d'étendre ses opérations et de publier dans toute l'Union, à l'intention des demandeurs d'asile, des modules didactiques propres à chaque pays. Par ailleurs, Funzi fournit des formations en ligne sur l'emploi et l'entrepreneuriat afin d'aider les immigrants à proposer leurs compétences professionnelles sur le marché du travail.

Ces formations sont dispensées sous forme de jeux de cartes divisés en sections faciles à comprendre et à apprendre. Après avoir lu et compris une carte, l'utilisateur a la possibilité de répondre à un quiz, ce qui lui permet de tester instantanément ce qu'il a appris et compris. Les premiers services ont d'abord été créés pour répondre aux besoins d'informations dans les pays en développement. En 2014, Funzi

a mis en ligne « Entrepreneurship » et « Get that Job », des solutions utilisées au Botswana, au Kenya, au Nigeria, en Tanzanie et en Afrique du Sud.

✉ **Tero Salonen**, directeur général de Funzilife

Tél. : (+35) 8405062440

E-mail : tero@funzi.fi

www.funzi.fi

Funzi et la ville d'Espoo : <http://bit.ly/2DzgFao>



Lutter contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent

Même lorsque les infrastructures fondamentales (hébergement, emploi, éducation) sont en place, les réfugiés ne peuvent s'intégrer ni se fondre réellement dans la population locale tant que des discours de haine et des actes d'extrémisme violent ont lieu car ceux-ci mènent à l'exclusion et à la subordination des groupes concernés, dont ils empêchent la coexistence égalitaire et pacifique au sein de la collectivité. Aussi, la lutte contre les discours de haine et les actes d'extrémisme violent doit-elle faire partie intégrante de chacune des mesures d'intégration que prennent les collectivités territoriales. Cette dernière section dévoile donc des pratiques innovantes destinées à promouvoir la sensibilité culturelle, à inviter les gens à participer à des débats ouverts, à prendre part à des stratégies antirumeur au sein des écoles et des universités, et à faire œuvre de sensibilisation en s'appuyant sur les nouvelles technologies et l'art.

Application web antirumeur permettant de tester les connaissances des citoyens sur l'immigration et de décrypter les rumeurs^{XLII}, Bilbao, ESPAGNE

Bonne pratique du Réseau des villes interculturelles

 *Population : 345 141*

Afin de s'attaquer aux discours de haine et aux actes d'extrémisme violent, cette application teste les connaissances des utilisateurs à l'aide d'une série de quiz factuels sur l'immigration et indique si les rumeurs habituelles sur les immigrants sont fondées ou non, ce qui permet de sensibiliser les gens et d'illustrer les effets négatifs des rumeurs et des stéréotypes.

La principale métaphore sur laquelle repose la campagne de communication de Bilbao est celle d'un parapluie servant à se prémunir contre les rumeurs

qui tombent du ciel. Un petit jeu permet à l'utilisateur de voir – en utilisant une carte à gratter ou une application web – s'il est « à l'abri » des rumeurs ou s'il y est « exposé ». Il s'agit de questions à choix multiples. En outre, chaque réponse est accompagnée d'informations factuellement exactes afin de sensibiliser les gens aux rumeurs et stéréotypes qui ont un impact négatif sur la coexistence des différentes populations au sein de la ville. Le score final montre le degré de « protection » à l'égard des rumeurs. En diffusant ces informations plus largement sur les réseaux sociaux, les utilisateurs peuvent obtenir des « médailles » supplémentaires et se rallier à la campagne en faveur des valeurs de multiculturalisme, de cohésion sociale et de lutte contre la discrimination raciale.

De même, afin que ces informations parviennent aux groupes de personnes qui n'utilisent pas l'informatique, une version papier a été créée. L'application a été téléchargée plus de 1 300 fois entre septembre 2014 et février 2015, et utilisée en moyenne plus de quatre minutes par utilisateur et par session^{XLIII}.

✉ **María Begoña Cortázar Zubiaguirre**

Chef du Bureau de l'immigration, conseil municipal de Bilbao

Tél. : (+34) 94 420 3104

E-mail : begona.cortazar@ayto.bilbao.net

Apprendre aux étudiants universitaires à combattre les attitudes racistes^{XLVII}, Patras, GRÈCE

 **Population** : 260 308

Comme il est nécessaire que les futurs enseignants soient sensibles à l'interculturalité et qu'ils comprennent mieux la diversité, 250 d'entre eux (étudiants de licence) ont été invités, dans le cadre de leur formation multiculturelle à l'université de Patras, à concevoir, mettre en œuvre et évaluer une campagne antirumeur destinée à combattre les préjugés.

Entre les mois de mars et de juin 2015, la campagne C4i a organisé à l'université de Patras une formation professionnelle antirumeur pour les futurs enseignants. Les étudiants ont tout d'abord été formés au rôle d'agents de lutte contre la rumeur conformément aux principes et méthodes de la campagne C4i, puis ils ont été plongés dans un contexte interculturel authentique, dans des écoles et des ONG de Patras qui s'occupent de questions relatives à la diversité et aux migrants. Les étudiants devaient recenser les rumeurs puis concevoir et mettre en œuvre des activités antirumeur sur le lieu de travail, puis évaluer après coup l'efficacité de leur intervention et rédiger un rapport complet sur leur campagne et présenter

celui-ci lors de plusieurs manifestations (notamment la Semaine européenne de la démocratie locale, à Delphes, en octobre 2015).

Après avoir consacré un semestre entier à une stratégie antirumeur, les étudiants se sont montrés plus positifs à l'égard de la diversité. Ce projet a servi de volet pratique du cursus universitaire et a donné aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances en situation réelle. Il devrait être envisagé comme un premier pas vers un projet viable d'intégration d'une stratégie antirumeur dans les programmes universitaires.

✉ **Municipalité de Patras**

Maizonos, 108

26221 Patras, Grèce

Tél. : (+30) 2613610200

<http://pjp-eu.coe.int/en/web/c4i/patras>

Café antirumeur, Botkyrka, SUÈDE

Bonne pratique du Réseau des villes interculturelles

 Population : 90 675

À Botkyrka, face aux rumeurs sur les immigrants, la municipalité a créé une plateforme publique destinée à examiner et à passer en revue les rumeurs et les préjugés. Au total, quatre cafés antirumeur ont été organisés entre janvier et septembre 2014, et une centaine de personnes en tout y ont participé.

Botkyrka est l'une des municipalités du Grand Stockholm à avoir le plus faible revenu par habitant. Elle compte aussi la troisième population la plus jeune de toutes les circonscriptions municipales de Suède. En 2010, Botkyrka est devenue la municipalité suédoise ayant la plus grande proportion de citoyens d'origine étrangère (53,2 %). Les cafés antirumeur ont été mis en place dans le cadre de la campagne C4i, à laquelle adhère Botkyrka^{xlv}.

Chacun des cafés est axé sur une rumeur particulière. Le premier a porté sur la « criminalité », les suivants sur « l'incompatibilité entre la culture suédoise et celles des migrants », « la répartition inégale des ressources publiques » et, enfin, « la culture suédoise menacée ». Le café axé sur ce dernier thème, « la culture suédoise menacée », est l'un de ceux qui ont attiré le plus de monde.

Toutefois, indépendamment du degré d'intérêt pour telle ou telle rumeur, la participation de la population suédoise majoritaire était faible, tout particulièrement dans les zones à forte concentration d'immigrants. Pour résoudre ce problème, des « invitations supplémentaires » ont été adressées à des groupes

cibles dans différentes zones démographiques. De plus, des invitations et des informations sur tous ces événements ont été diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, web interne, etc.).

Chaque café visait avant tout à encourager les gens à parler des rumeurs qu'ils sont habituellement gênés d'évoquer, objectif qui, d'après l'enquête menée auprès des participants, a été atteint. Les participants ont réfléchi à la « vérité » des rumeurs circulant à Botkyrka, et ont donné des exemples tirés de leur propre vie.

✉ **Municipalité de Botkyrka**

Selin Kayhan, gestionnaire de projet pour les campagnes antirumeur

Tél. : (+46) 8 530 610 00

Fax : (+46) 8 530 223 50

E-mail : selin.kayhan@botkyrka.se

kontaktcentre@botkyrka.se

N'alimentez pas les rumeurs !, Amadora^{XLVI}, PORTUGAL

 **Population** : 175 136

Axée sur la volonté de combattre les rumeurs, les stéréotypes et le discours de haine à l'école et dans l'enseignement, et de favoriser un système éducatif inclusif, cette campagne ouverte et innovante a permis aux élèves d'analyser leurs sentiments et leurs opinions sur les différences culturelles, les rumeurs et les stéréotypes, et ce grâce à un dialogue positif et à l'art.

Dans le cadre du projet Communication pour l'intégration (C4i), la ville d'Amadora a lancé une campagne de communication axée sur l'éducation et l'école, avec pour objectif de répondre à la rumeur, identifiée par des études menées à l'échelon de la ville, selon laquelle les écoles qui comptent un plus grand nombre d'élèves issus de l'immigration ont de moins bons résultats. Dans le cadre de la campagne, 60 élèves du collège Seomara da Costa Primo ont été formés au rôle d'« agents antirumeur ». Ils ont abordé le thème de la rumeur et de la lutte contre celle-ci à l'aide de ressources artistiques telles que la photographie, la chanson et les arts visuels. Ils ont en outre participé à un débat sur le thème « Comment je vois les autres ». Enfin, dans le cadre de cette campagne, la ville a organisé un concours de cerfs-volants pour tous les établissements du primaire et du secondaire, qui a eu lieu du 2 mars au 30 avril 2015.

La campagne C4i a mis au point une méthode innovante consistant à adopter diverses démarches de communication fondées sur des informations concrètes (par exemple les statistiques en matière d'immigration, le rôle socio-économique

des immigrants dans le pays d'accueil) et à former des agents antirumeur ensuite chargés de diffuser des informations objectives auprès de la population locale et, de ce fait, de créer un réseau antirumeur^{XLVII}. Grâce à cette méthode et à l'engagement politique local, le projet a été très bien accueilli et les démarches antirumeur ainsi que les mesures favorables à la diversité ont été intégrées dans les programmes scolaires et dans le discours public à l'échelon municipal. Par exemple, grâce au lien fort tissé avec les écoles et à l'intérêt qu'a suscité la campagne, certains enseignants ont spontanément choisi le thème de la diversité pour les pièces qu'ils montent en prévision du spectacle de théâtre annuel d'Amadora. Par ailleurs, forte de l'expérience du projet « N'alimentez pas les rumeurs », la ville prépare actuellement un plan municipal d'intégration des immigrants qui s'attaque à la discrimination et aux préjugés.

✉ **Conseil municipal d'Amadora**

Avenue Armed Forces Movement, 1

2700-595 Amadora, Portugal

Tél. : (+351) 21 436 90 00

Fax : (+351) 21 492 20 82

E-mail : geral@cm-amadora.pt

<http://bit.ly/2DqgCcS>

Campagne de sensibilisation sociale Lublin 4 all (Lublin pour tous) à l'intention des nouveaux arrivants, Lublin, POLOGNE

 *Population* : 349 103

Entre 2012 et 2014, la mairie de Lublin a mené la campagne Lublin 4 all en collaboration avec le canton suisse de Neuchâtel, afin de témoigner de la diversité de la ville. La campagne a contribué à renforcer l'engagement interculturel des agents municipaux et à mettre en place des structures durables pour la promotion de l'intégration –tout cela dans une ville qui a récemment connu une transformation politico-économique.

La campagne, lancée dans le cadre du projet C4i et financée grâce à une subvention du gouvernement suisse, prévoyait notamment des sondages d'opinion, des rencontres régulières avec des groupes de soutien à l'intégration, des ateliers axés sur la sensibilité interculturelle et une exposition de photographies présentant des portraits de tous les résidents de Lublin. Parmi ses retombées positives^{XLVIII}, Lublin 4 All a contribué à renforcer l'engagement interculturel, la coordination et la collaboration des agents municipaux car de nombreux services et centres

municipaux y ont pris part, ce qui a permis de procéder à un échange des meilleures pratiques avec la Suisse et de doter l'administration de Lublin des structures adéquates. La ville a amélioré la coordination en instaurant une culture de coopération et d'ouverture parmi les acteurs de l'administration communale et de la société civile qui s'occupent des questions de diversité. Créé dans le cadre de Lublin 4 All, le groupe de soutien est resté en activité après l'achèvement de la campagne. Par ailleurs, la ville a pu mettre en place des structures durables chargées de favoriser l'intégration, par exemple le Bureau d'aide aux étrangers, et elle a créé un poste de spécialiste principal au sein de l'Unité de coopération avec les ONG et de participation citoyenne, dont les activités se sont poursuivies après la fin de Lublin 4 All. Enfin, il semble que d'autres aient suivi le mouvement : les principes du projet ont ensuite été adoptés par le ministère du Travail et 10 autres villes polonaises.

✉ **Municipalité de Lublin**

Mairie

Service de la coopération avec les ONG et de la participation sociale

3, Bernardyńska Street

20-109 Lublin, Pologne

Tél. : (+48) 81 466 1956

E-mail : anna.szadkowska@lublin.eu

www.lublin.eu/en/residents/lublin-4-all/ublun-4-ll/

Bologna cares! Campagne de communication menée dans le cadre du SPRAR, Bologne, ITALIE

 **Population** : 388 257

Dans le cadre des activités de communication des réseaux SPRAR, cette campagne cherche à sensibiliser les citoyens et à les impliquer activement dans le domaine de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, en les mobilisant chaque année autour d'un thème spécifique, en particulier en marge de la Journée mondiale des réfugiés, qui est célébrée le 20 juin.

La campagne Bologna cares! est réalisée par le SPRAR et des institutions sociales du secteur tertiaire, en particulier l'ASP Città di Bologna et divers acteurs associés à l'accueil des réfugiés (ArcoIaio, MondoDonna, Lai-momo et Camelot).

Couronnée de succès, elle a lieu chaque année depuis 2014. En 2014 (« **Campagne 2014 – J'ai fui parce que...** »), le thème phare était l'analyse des causes pour lesquelles des millions de personnes quittent leur pays chaque année pour trouver

la sécurité ailleurs. La campagne de 2015 – « **Réfugiés d’hier et d’aujourd’hui : leur histoire** » – était consacrée à l’histoire des demandeurs d’asile qui ont eu la chance de suivre un cheminement structuré après s’être vu accorder une protection. La campagne de 2016 – « **Faire bon accueil : un choix positif** » – porte sur l’idée selon laquelle il est nécessaire et normal de faire bon accueil aux demandeurs d’asile sur la scène sociale, aussi bien aujourd’hui que demain. Pour l’édition 2017 de Bologna cares!, le projet, intitulé Intégr-Action (« Integr-Azione »), s’appuie sur une technique associant photographie, recherche et action : « **Photovoice – immagini come voce** » (Photovoice – La voix par l’image). Photovoice est un projet photographique participatif mené en collaboration avec l’association Awakening^{XLIX} et l’université de Padoue. Après avoir suivi une petite formation initiale dispensée par des photographes et des spécialistes de l’action sociale, les participants devront prendre des photos illustrant leur point de vue sur le phénomène de l’immigration et de l’intégration tel qu’ils le vivent au quotidien. Quatre des groupes formant le tissu social de Bologne participent à cette édition 2017 : les gens qui travaillent dans les structures d’accueil, les demandeurs d’asile et les réfugiés qui y sont hébergés, des habitants de la ville favorables à l’accueil des réfugiés et d’autres qui voient celui-ci d’un œil critique.

✉ **Bologna cares!**

Lai-momo società cooperativa sociale

Tél. : (+39) 51 840166

E-mail : progetti@laimomo.it

www.laimomo.it/

www.facebook.com/Bolognacares

<http://www.bolognacares.it/eng-versione/>

✉ **ASP Città di Bologna**

Tél. : (+39) 51 2966211

E-mail : asp@pec.aspbologna.it

www.aspbologna.it

PARTIE V **Recommandations**



PRENDRE DES MESURES À L'ÉCHELON LOCAL

- **ASSOCIEZ** les réfugiés, individuellement et collectivement, à toute décision concernant leur situation et impliquez la population locale dans la recherche de solutions.
- **APPUYEZ-VOUS** sur le savoir-faire local. Sollicitez l'expertise de tous les secteurs concernés (éducation, sécurité, groupes de migrants, etc.) avant et durant la mise en œuvre des politiques en faveur de l'inclusion des réfugiés.
- **NE REINVENTEZ PAS LA ROUE !** Avant de lancer un projet, consultez les acteurs qui, à l'échelon local, national ou international, ont peut-être déjà fait quelque chose dans ce domaine, et préférez soutenir des associations et projets déjà en place.
- **COORDONNEZ-VOUS ET COOPÉREZ** sont vos maîtres mots ! Veillez à ce qu'il existe un mécanisme régulier de consultation avec les pouvoirs publics nationaux et coopérez avec les autorités à tous les niveaux de gouvernance pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de vos activités.
- **TISEZ UN RÉSEAU À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE !** Appuyez-vous sur des réseaux internationaux, partagez les bonnes pratiques avec d'autres villes ou régions confrontées aux mêmes difficultés et participez à des projets et des réseaux de villes solidaires déjà en place, qui peuvent vous apporter une aide cruciale pour lancer ou améliorer vos politiques.

FACILITER L'INTÉGRATION DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

- **COORDONNEZ L'ACTION CITOYENNE !** Créez des services de coordination ou des centres locaux et régionaux de réfugiés afin de mieux évaluer les besoins de ces derniers et d'éviter les chevauchements d'activités.

- **FACILITEZ** le processus d'apprentissage de la langue pour les réfugiés en améliorant l'accès aux renseignements sur les cours proposés, en organisant des cours ne nécessitant pas d'inscription préalable ou en offrant des modules en ligne.

FOURNIR UN LOGEMENT ADÉQUAT

- **PERSONNALISEZ** et décentralisez les solutions de logement en coopérant avec des propriétaires privés et des associations de logement.
- **N'ISOLEZ PAS LES GROUPES** les uns des autres, mais mélangez-les ! Intégrer les centres d'accueil dans les zones résidentielles existantes permettra d'améliorer l'accès aux services sociaux (par exemple aux structures d'enseignement, à l'agence pour l'emploi, aux garderies d'enfants et aux centres de soin), de renforcer l'inclusion sociale et de combattre la peur et les préjugés de la population.

RENFORCER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET SUR LE MARCHÉ SUR TRAVAIL

- **METTEZ EN PLACE** les structures nécessaires pour pouvoir examiner le plus rapidement possible les compétences professionnelles, l'expérience et le niveau en langue des réfugiés.
- **ACCORDEZ** aux réfugiés le droit de travailler pour favoriser l'intégration et dynamiser l'économie locale ! Coopérez avec les entreprises de votre territoire et créez, à l'intention des réfugiés, des possibilités de formations et de stages qui répondent aux besoins des entrepreneurs locaux.

PROTÉGER LES POPULATIONS VULNÉRABLES (FEMMES, MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

- **METTEZ EN PLACE** des mécanismes qui répondent aux besoins spécifiques des populations vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, en offrant un soutien psychologique, des programmes de mentorat et l'assistance de professionnels de la santé.
- **ASSUREZ-VOUS** que les mineurs isolés se voient offrir un espace sûr et qu'ils reçoivent le soutien de professionnels afin de faciliter leur insertion dans le système éducatif ordinaire puis leur passage à la vie active.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

- **COLLABOREZ** avec les universités pour trouver des solutions permettant de favoriser l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur, par exemple en simplifiant les critères d'inscription à l'université.
- **L'INTÉGRATION** ne devrait pas s'arrêter lorsque l'école est terminée ! Organisez dans les locaux des écoles des ateliers, des cours d'art ou des activités sportives à l'intention des résidents et des nouveaux arrivants afin de promouvoir l'intégration également en soirée, le week-end ou durant les vacances d'été.

LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE ET LES ACTES D'EXTRÉMISME VIOLENT

- **FORMULEZ ET DIFFUSEZ** une politique claire de tolérance zéro envers les discours de haine et l'extrémisme violent.
- **REPÉREZ** les rumeurs qui circulent au sein de la population locale et organisez des activités visant à informer le grand public, par exemple des cafés antirumeur, ou distribuez des brochures informatives, et encouragez la mise en place de formations spécifiques pour les professionnels (enseignants, membres de l'administration municipale).
- **RENCONTREZ LES GENS ET INFORMEZ-LES !** Rassembler les nouveaux arrivants et la population locale lors de tables rondes, d'ateliers ou d'événements interculturels ouverts au public est l'une des façons les plus efficaces de combattre l'incompréhension et la peur, et de faciliter la mise en œuvre de vos politiques.

PARTIE VI **Textes de référence et lectures complémentaires**



Conseil de l'Europe- Programme des Cites interculturelles

intercultural.cities@coe.int

www.coe.int/citesinterculturelles

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Boîte à outils « Joining up fundamental rights » (« Adhésion aux droits fondamentaux ») pour les agents publics locaux, régionaux et nationaux :

<http://fra.europa.eu/en/joinedup/home>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants pour l'Europe, janvier-décembre 2017 :

<https://bit.ly/2kqZoEY>

Initiative Villes solidaires, réseau Eurocities

Mesures prises par les villes pour l'éducation des réfugiés et des demandeurs d'asile, janvier 2017 :

www.eurocities.eu/eurocities/documents/Cities-actions-for-the-education-of-refugees-and-asylum-seekers-WSPO-AHNNJB

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Cities Welcoming Refugees and Migrants ; Enhancing effective urban governance in an age of migration (série sur les villes inclusives et durables), 2016 :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002465/246558e.pdf>



—
Roms

—
**Gens du
voyage**

PARTIE I Définitions

L'Europe compte entre 10 et 12 millions de Roms et de Gens du voyage. Ils en constituent la plus grande minorité. Pourtant, nous sommes nombreux à ne pas pouvoir répondre à une question élémentaire : qui sont les Roms ? Le terme « Roms et Gens du voyage » englobe une grande diversité de groupes : d'une part, les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; d'autre part, les groupes tels

que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

Toutes ces personnes ont en commun de courir le risque d'être **victimes de discrimination** au seul motif qu'elles sont considérées comme appartenant à un groupe désigné par l'exonyme « Tsiganes », qui pour beaucoup est un terme péjoratif rimant avec illégalité, manque d'éducation et irrégularité.

✕ INFOX

Les Roms et les Gens du voyage sont des fainéants, ils sont ignares et ils n'aspirent qu'à vivre des prestations sociales.

✓ FAITS

Il est ressorti d'une étude menée en 2013 par la Commission européenne que les migrants au sein de l'Union, y compris les Roms, apportent une contribution nette à leurs pays d'accueil car ce qu'ils paient en impôts dépasse ce qu'ils perçoivent en allocations. Par ailleurs, ils sont en général moins susceptibles de demander l'aide des services de l'emploi et de recevoir des allocations familiales et des prestations pour enfants que les personnes natives du pays. Des études réalisées au Royaume-Uni

(2014) et en Suède (2014) ont donné des résultats similaires. De surcroît, la diversité des situations que connaissent les immigrants roms est souvent ignorée. De nombreux Roms travaillent et sont bien intégrés dans leur nouveau pays d'accueil.

✘ INFOX

Tous les Roms ont un mode de vie itinérant.

✔ FAITS

Le nombre de Roms est resté stable en de nombreux endroits au fil des ans. En France, par exemple, on estime qu'ils sont entre 15 000 et 20 000, un chiffre stable depuis le début

des années 2000. Par exemple, en Autriche, 80 % des Roms ne sont pas nomades mais bien sédentaires. Aucune recherche n'indique que les Roms sont plus susceptibles de quitter leur pays de résidence habituelle que la population moyenne. Au contraire, il est ressorti d'une étude de 2013 sur les Roms de Roumanie que ces derniers n'étaient pas plus enclins à émigrer que les non-Roms. Les recherches indiquent que les raisons pour lesquelles les Roms émigrent ne sont pas fondamentalement différentes de celles pour lesquelles les non-Roms émigrent : trouver un emploi, avoir de meilleures conditions de vie et offrir une meilleure éducation à leurs enfants.

✘ INFOX

Tous les Roms sont des étrangers.

✔ FAITS

Comme indiqué ci-dessus, le terme « Roms » ne fait pas référence à un groupe unique et homogène. Ils sont arrivés en Europe après avoir quitté le sous-continent indien il y a plusieurs centaines d'années. L'Allemagne, par exemple, est la patrie de Sintés et de Roms depuis 600 ans. Les Roms font partie intégrante de l'histoire de l'Europe. Les Roms sont européens et ce sont des citoyens.

PARTIE II ¶ Quels sont leurs droits ?

Pour dire les choses simplement, **les Roms jouissent des mêmes droits que tous les autres habitants de votre ville**. Toutefois, dans la pratique, ce n'est pas si simple qu'il n'y paraît car les Roms sont en fait plus vulnérables que d'autres citoyens face à l'exploitation, à la marginalisation et à la stigmatisation. Par ailleurs, dans bien des cas, les Roms eux-mêmes ne connaissent pas leurs droits, et à plus forte raison la façon de les exercer, à cause de décennies, voire de siècles, d'exclusion.

C'est pour cette raison que les Roms, à l'instar d'autres groupes exposés à la discrimination qui sont évoqués dans le présent manuel, **bénéficient d'une protection supplémentaire** afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Surtout, ils jouissent du droit à la non-discrimination. En vertu du principe de non-discrimination, toute personne a un accès juste et équitable aux possibilités qu'offre la société, indépendamment de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de sa religion, de ses opinions politiques

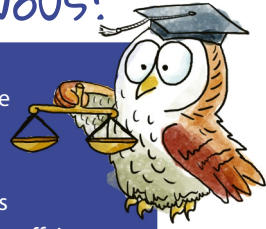
ou toute autre opinion, de ses origines nationales ou sociales, de sa fortune, de sa naissance ou de toute autre situation. Le droit à l'égalité et à la non-discrimination est établi dans l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et il est également évoqué dans d'autres instruments et traités internationaux, émanant des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, relatifs aux droits de l'homme, par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne.

Les Roms voient souvent leurs droits sociaux fondamentaux contestés à cause des **stéréotypes** qui leur sont associés : pour beaucoup, ils trempent forcément dans des activités illégales, ne sont pas instruits et mènent un style de vie malsain. **De cette stigmatisation découle l'antitsiganisme**, une forme de racisme visant spécifiquement les

Roms et les Gens du voyage, qui se manifeste de diverses façons : discours de haine (même au niveau politique), expulsions forcées, ségrégation, décisions discriminatoires ou application de mesures racistes.

Afin d'apporter des solutions durables aux difficultés liées à l'intégration des Roms dans votre collectivité, c'est à vous qu'il appartient avant tout de condamner de tels actes et de créer, dans le cadre de vos compétences, des conditions propices à l'accès des Roms et des Gens du voyage aux droits économiques et sociaux. En outre, il est nécessaire de prendre des mesures pour faire du droit à la non-discrimination une réalité au quotidien, en favorisant activement l'accès de ces populations à des droits particulièrement exposés à la discrimination, comme le droit à l'éducation, aux services sociaux, au logement et à l'emploi. **N'oubliez pas que les Roms sont vos administrés et, dans leur vaste majorité, des citoyens de l'Union !** Même s'ils n'ont pas tous les papiers voulus (dossiers d'inscription, diplômes, certifications professionnelles), rien ne justifie qu'ils aient un accès limité aux droits

Le savez-vous ?



La Cour européenne des droits de l'homme a condamné des États dans de nombreuses affaires portant sur des violations des droits des Roms liées à des compétences locales et régionales. Promouvoir les droits humains des Roms, ce n'est pas seulement une possibilité. C'est aussi une responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux.

de l'homme ! En investissant dans des mesures d'intégration des Roms, non seulement vous remplissez une de vos responsabilités, mais vous offrez aussi à ces gens une chance de donner en retour à votre collectivité et d'améliorer la qualité de vie de tous vos administrés ! **Œuvrer en faveur de l'intégration revient à investir dans le développement culturel et socio-économique de votre ville !**



LOGEMENT

Yordanova et autres c. Bulgarie, no 25446/06, 24 avril 2012

Cette affaire concernait le projet d'une mairie de district d'expulser des Roms vivant sur des terrains municipaux sans leur proposer de solutions de relogement : de telles expulsions constitueraient alors une violation de l'article 8 de la Convention. Les pouvoirs locaux ont tenté de faire appliquer l'ordonnance d'expulsion en 2005 et 2006 sans se soucier des conséquences et ont refusé d'envisager des démarches spécifiquement adaptées aux besoins des Roms au motif qu'il s'agirait alors d'une « discrimination contre la population majoritaire ». Le fait que les requérants appartiennent à un groupe défavorisé était un facteur à prendre en compte pour définir la manière de traiter leur camp illégal et, si l'expulsion s'avérait nécessaire, pour décider du moment et des modalités, et, si possible, trouver d'autres solutions de logement, ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire.

Connors c. Royaume-Uni, no 66746/01, 27 mai 2004

L'expulsion du requérant et de sa famille de l'aire d'accueil municipale des Gens du voyage constitue une violation de l'article 8 de la Convention (droit au respect de la vie familiale) car elle n'a pas été accompagnée des garanties procédurales requises.



ÉDUCATION

Horváth et Kiss c. Hongrie, no 11146/11, 29 janvier 2013

La décision d'envoyer des enfants roms dans des écoles de remédiation constituait une discrimination fondée sur l'appartenance ethnique et des motifs sociaux et économiques. L'arrêt a entre autres indiqué qu'il fallait prendre des mesures positives pour remédier au préjudice structurel né de la discrimination que les requérants avaient subie par le passé.

Sampanis et autres c. Grèce, no 32526/05, 5 juin 2008

Cette affaire concernait le refus de scolarisation de 11 enfants roms pour l'année scolaire 2004-2005 (puis leur scolarisation dans des classes « spéciales » situées dans un bâtiment annexe au bâtiment principal de l'école). La Cour a conclu que ces enfants roms avaient subi une discrimination en matière d'éducation constituant une violation de l'article 14 de la Convention (interdiction de la discrimination) et de l'article 2 du Protocole no 1 (droit à l'éducation).

D.H. et autres c. République tchèque, no 57325/00, 13 novembre 2007

La Grande Chambre de la Cour a conclu, en particulier sur la base de preuves statistiques montrant d'énormes disparités dans les taux de placement dans des « écoles spéciales » destinées aux enfants ayant une légère incapacité mentale, que de telles mesures violent les dispositions de la Convention en matière de non-discrimination dans le domaine de l'éducation.

PARTIE III **Défis à relever dans la pratique**

L'histoire de la répression subie par les Roms en Europe débute dès leur arrivée d'Inde voici plusieurs centaines d'années. Depuis lors, les Roms ont fréquemment été pris comme boucs émissaires, surtout en des temps difficiles, pour calmer le mécontentement, au moyen de pratiques telles que l'esclavage, le massacre, la marginalisation ou l'expulsion. Pour ces raisons, et eu égard également aux propos anti-Roms que certains responsables politiques tiennent aujourd'hui, les Roms sont souvent plutôt réticents à s'adresser aux autorités, qu'ils considèrent même comme une menace. À cela s'ajoute leur style de vie, souvent incompatible avec les spécificités des sociétés mondialisées, notamment les frontières, la bureaucratie ou les institutions officielles comme l'école ou les services publics, le tout rendant leur intégration plus compliquée et difficile.

Cette situation complexe ne s'améliorera pas tant que l'antitsiganisme restera profondément ancré dans nos sociétés. Concrètement,

qu'est-ce que l'antitsiganisme ? On parle d'antitsiganisme par exemple lorsqu'un maire ne veut pas financer l'amélioration de la voirie ou du réseau d'assainissement dans un quartier rom parce qu'il a peur d'en pâtir sur le plan politique, ou lorsque les autorités ne prennent pas la peine d'enregistrer les nouveau-nés, qui, par la suite, grandiront sans papiers officiels et ne pourront jamais être inscrits dans une école ni auprès des services sociaux ou de l'agence pour l'emploi. La seule solution est donc que les pouvoirs locaux appliquent le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les citoyens, quelles que soient leurs origines.

Cela étant, il faut souligner que votre tâche, celle des collectivités territoriales, est loin d'être simple. À cause des différences de style de vie, de culture, de traditions et de structures sociales et à cause de l'insalubrité et du faible niveau de scolarisation dans les communautés roms, il peut être très difficile pour un maire d'accueillir et de réellement intégrer celles-ci.

En matière de **logement**, par exemple, la discrimination est la source de tous les problèmes : déni d'accès à des logements publics ou privés sur un pied d'égalité avec les autres, préférence marquée pour les non-Roms dans la création d'infrastructures, et campements non autorisés, marginalisés et dangereux, où règnent des conditions de vie déplorables.

Concernant **l'éducation**, une exclusion sociale ayant entraîné une absence systématique d'accès à l'école pour les Roms, souvent sur plusieurs générations, contribue aujourd'hui encore au très faible taux de scolarisation des Roms. Par ailleurs, comme ils n'ont pas les moyens de payer une mutuelle ou un traitement, qu'ils n'ont pas non plus de papiers d'identité ni de moyens de transport leur permettant de se rendre dans des centres médicaux lorsqu'ils habitent des zones reculées et comme en plus ils feraient l'objet de discrimination de la part de personnels de santé, les Roms souffrent de sérieux problèmes de santé et leur espérance de vie moyenne, tout comme celle des Gens du voyage, est inférieure à celle du reste de la population.

L'accès au **marché du travail** est aussi particulièrement problématique pour eux et un grand nombre de Roms sont peu instruits, peu qualifiés et font l'objet d'une discrimination sur leur lieu de travail. Aussi les Roms et les Gens

du voyage sont-ils surreprésentés dans l'emploi informel et non qualifié.

Étant donné les difficultés que nous venons d'évoquer, il est évident que la particularité de la question des Roms tient au fait que **la solution ne réside pas simplement dans l'existence de droits des deux côtés** (par exemple, d'une part, le droit des Roms au logement et, d'autre part, celui de la ville d'interdire les camps) mais **il s'agit plutôt de trouver un équilibre, un juste milieu, entre les droits et préoccupations des uns et des autres, de comprendre les divergences de perception des Roms et de tenir compte de leurs droits en élaborant des politiques viables.**

Il s'agit de réussir à mettre en place des politiques et des solutions qui ne reposent pas sur l'exclusion d'un groupe de la population mais qui visent à améliorer durablement la cohésion sociale au sein de votre collectivité. Au bout du compte, consacrer de l'énergie à mettre en œuvre des mesures viables à l'échelon municipal est toujours plus susceptible d'être un gage de succès politique ! À cet égard, la méthode que vous employez pour l'intégration des Roms devrait comporter trois volets. Il faut d'abord comprendre le pourquoi des difficultés liées aux Roms. Ensuite, la clé est de communiquer avec vos administrés à ce propos, de les sensibiliser aux faits pour contrecarrer les idées reçues et d'expliquer la

complexité de l'intégration. Enfin, il faut mettre en œuvre des solutions viables sur le long terme qui s'appuient sur la compréhension mutuelle, sur l'équilibre entre les droits des uns et des autres et sur la défense concrète du principe de non-discrimination.

N'oubliez pas !

La pratique montre que les mesures destinées à protéger les droits des Roms ne sont pas une fin en soi mais qu'elles sont indispensables pour améliorer la vie de l'ensemble de la population.

Trouver des solutions viables aux défis que représente l'intégration des Roms n'est pas toujours facile mais c'est possible. Il en existe de nombreux exemples, qui sont énumérés dans la partie suivante.





Le Conseil de l'Europe soutient des programmes s'adressant aux collectivités territoriales

Le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, a mis en place des projets d'intégration des Roms visant à soutenir et à assister les collectivités territoriales dans leur action en créant de nouvelles initiatives et/ou en rationalisant, en codifiant et en harmonisant les programmes en vigueur à travers l'utilisation la plus efficace possible des ressources, normes, méthodes, réseaux et infrastructures du Conseil de l'Europe.

ROMED 2

ROMED 2 est un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe lancé dans 12 États membres où vivent des populations roms de composition et de taille variable. Reposant sur un processus de médiation, sur les principes de la bonne gouvernance et sur la participation des collectivités locales, le programme vise à promouvoir l'autonomisation des Roms et à leur permettre d'accéder plus facilement à leurs droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.

Le programme vise à créer des synergies durables entre les membres de la communauté rom, premiers acteurs concernés, des professionnels (médiateurs, facilitateurs, formateurs, spécialistes, gestionnaires) et des organisations de la société civile. L'une des lignes directrices majeures de ROMED 2 est que la participation à la gouvernance locale ne peut être efficace que si elle est adaptée à la situation : les projets sont donc à chaque fois ajustés et ils tirent ainsi parti de la diversité des situations des municipalités sélectionnées.

La méthodologie employée est inscrite dans les Lignes directrices et ressources pour les facilitateurs locaux et nationaux de ROMED 2, qui ont été rédigées par une équipe internationale d'experts et de praticiens dans les domaines de l'intégration

des Roms, de la sensibilisation aux droits de l'homme, de l'éducation formelle et non formelle, et de la gouvernance locale.

La principale difficulté réside dans le fait qu'il faut davantage de temps pour instaurer la confiance avec les groupes marginalisés et leur donner les moyens de se prendre en charge. Le soutien politique instable des conseils locaux a parfois aussi été problématique. Néanmoins, il est ressorti d'une évaluation externe effectuée en 2016 que le programme était considéré comme étant très pertinent. Les groupes d'action communautaires mis en place sont vus comme des écoles de citoyenneté active qui ont renforcé l'engagement, les compétences participatives et la confiance en eux de leurs membres, qui sont maintenant en mesure d'influencer les politiques locales et dont les suggestions sont prises en compte dans les projets de plusieurs municipalités. Bien que ceux-ci soient très récents, ils ont permis de résoudre des problèmes urgents dans les communautés roms et de lancer de nouvelles initiatives en matière d'infrastructures, d'éducation, d'emploi et de services. Les collectivités locales saluent l'efficacité du processus ROMED 2, qui leur a permis d'apprendre directement des Roms ce dont ils ont besoin, et se félicitent de pouvoir désormais collaborer avec les groupes d'action communautaires pour résoudre des problèmes urgents. Le programme est actuellement en vigueur dans une cinquantaine de municipalités et il existe plus de 50 groupes d'action.

✉ **Marcos Andrade**, gestionnaire du programme
Conseil de l'Europe
1, quai Jacoutot, bâtiment Agora, bureau A4.08.V,
67075 Strasbourg Cedex, France
Tél. : (+33) 3 88 41 37 28
E-mail: marcos.andrade@coe.int
<http://coe-romed.org/>

Programme ROMACT

ROMACT est un programme conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe qui a été mis en œuvre dans six pays et qui, jusqu'en avril 2017, associait plus de 80 municipalités ; ROMACT a pour principal objet de remédier à l'exclusion sociale des communautés roms vulnérables et de doter celles-ci et les pouvoirs publics des capacités adéquates pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion en élaborant et en instaurant des politiques, des stratégies et des services inclusifs.

La méthodologie du programme comporte quatre étapes : 1. sensibiliser les collectivités locales à l'inclusion des Roms et asseoir leur engagement à cet

égard ; 2. s'entendre sur ce qui doit être fait et améliorer les conditions de vie de la communauté rom ; 3. traduire les plans d'action locaux de développement en mesures et projets concrets ; 4. financer, mettre en œuvre et suivre les mesures et projets. Le programme est exécuté dans chaque municipalité sur des périodes allant de 18 à 22 mois.

En mai 2016, 545 agents de l'administration publique et 735 employés municipaux avaient été formés et préparés à la gestion des questions concernant la planification et la mise en œuvre d'actions d'inclusion sociale ; 2 900 Roms ont assisté à des réunions organisées à l'échelon de leur communauté pour évaluer et hiérarchiser les besoins de celle-ci et 547 d'entre eux ont été formés à travailler avec l'administration publique. En outre, 138 réunions conjointes entre les groupes d'action communautaires ROMACT et des représentants des collectivités locales, soit 1 522 personnes au total, ont été organisées pour établir des plans d'inclusion sociale et réviser ou élaborer les stratégies de développement local des municipalités. Durant cette période, les facilitateurs de ROMACT ont recensé 350 réunions avec des représentants de l'administration publique et 23 avec diverses parties prenantes aux niveaux local et régional. Fin mai 2016, 32 municipalités participant au programme ROMACT avaient proposé en tout 57 projets destinés à répondre aux besoins des Roms en matière d'inclusion sociale, besoins qui étaient ressortis des plans d'action conjoints et des stratégies de développement locales. Outre les projets pour lesquels une demande de financement par des sources externes a été déposée, 133 actions à court et moyen termes ont été mises en œuvre à chaque échelon municipal. Dans les endroits concernés, le processus a été maintenu grâce à la main-d'œuvre locale, à des bénévoles et aux contributions reçues ainsi qu'aux subventions octroyées au titre du budget municipal. Ces initiatives portaient notamment sur le recrutement de médiateurs auprès des écoles et des services de santé, sur l'amélioration des infrastructures (bâtiments, voirie, éclairage public, etc.), sur le nettoyage et la dératisation, sur des campagnes sanitaires et des services de proximité, sur l'emploi des jeunes et un meilleur accès à l'éducation (notamment préscolaire), sur l'organisation d'activités culturelles et sur la délivrance de titres de propriété et de papiers d'identité.

ROMACT favorise l'engagement et la participation des Roms, qui sont les mieux placés pour savoir de quoi ils ont besoin. Cette participation renforce en outre l'implication des Roms eux-mêmes dans le processus d'inclusion et décuple ainsi les chances de voir celui-ci s'inscrire dans la durée. Cela étant, il est également indispensable que des non-Roms soient associés au processus afin d'obtenir leur soutien, d'éviter la stigmatisation des Roms et de favoriser les interactions et la coopération entre Roms et non-Roms, sur la base de l'intérêt mutuel.

ROMACT contribue à la pérennité de l'inclusion sociale et favorise l'adoption de normes de bonne gouvernance et de mesures efficaces en matière de développement intégré dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, de l'aménagement urbain et de la culture. Ce programme illustre la façon dont l'action menée en vue de l'inclusion sociale des groupes les plus défavorisés, en particulier les Roms, donne aux personnes la possibilité de se prévaloir de leurs droits civils, économiques, politiques, culturels et sociaux.

Le tout nouveau volet transnational de ROMACT (<http://coe-romact.org/about-romact-tcc>) vise à répondre aux besoins des municipalités désireuses d'intégrer des non-nationaux d'origine rom et à encourager celles-ci à coopérer avec les municipalités d'origine pour définir les mesures concrètes à prendre pour l'inclusion sociale.

✉ **Ana Oprisan**, gestionnaire de programme
Conseil de l'Europe, bureau A4.21.C, bâtiment Agora
1, quai Jacoutot,
67075 Strasbourg Cedex, France
Tél. (+33) 3 90 21 56 83
ana.oprisan@coe.int
<http://coe-romact.org/>



Intégration dans la vie de la collectivité locale (notamment en ce qui concerne le logement et la participation politique)

L'intégration des Roms revêt plusieurs aspects : il faut veiller à ce qu'ils aient des logements sûrs et salubres, permettre à leur communauté de participer à la vie sociale et politique, d'être représentés dans le cadre du dialogue public et d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi, et il faut faire en sorte que leur histoire et leur culture soient reconnues. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui invitées à tenir compte de ces éléments lorsqu'elles établissent des politiques sur l'intégration des Roms. Les exemples donnés ci-après montrent de quelle manière l'intégration peut être mise en œuvre et rappellent aux autorités que des actions, même minimales, qu'il est possible de reproduire, peuvent largement contribuer à l'inclusion de ce groupe vulnérable de la population.

Il Dado (Le Dé) : quartier résidentiel pour des familles roms qui viennent de campements sauvages à Turin ou dans les environs et tentent d'accéder à l'autonomie, Settimo Torinese, Turin, ITALIE

 Population : 349 103

Illustrant l'efficacité des actions transposables de petite envergure, Il Dado est un projet d'autorécupération et d'autoconstruction qui s'applique à des familles roms de Roumanie. Il vise avant tout à aider celles-ci à quitter les campements sauvages pour s'installer dans un logement et s'engager sur la voie de l'émancipation sociale et économique.

Environ 2 400 personnes appartenant aux groupes ethniques roms et sintés séjournent actuellement sur le territoire de la ville de Turin et 450 dans la province. La moitié d'entre elles environ sont des mineurs. Les campements autorisés dans la ville peuvent accueillir approximativement 900 personnes. Les autres doivent vivre dans des campements non autorisés, dans la misère, le manque d'hygiène, un environnement détérioré et dans des conditions socialement dégradantes, ce qui entraîne une marginalisation dont il est presque impossible de s'affranchir. Le projet Il Dado, mené par l'association Terra del Fuoco avec le soutien de la ville de Settimo Torinese, choisit des familles vivant dans des campements sauvages et leur offre des possibilités d'inclusion professionnelle, d'intégration des mineurs et d'intégration sur le territoire. Il place ensuite ces familles sur la voie de l'autonomie et offre des solutions ad hoc en matière de logement. La province de Turin, qui a signé un accord avec Terra del Fuoco, finance le projet à hauteur de 35 000 euros par an (2011-2014). Elle a également fourni un bâtiment – Il Dado – à rénover. La fondation Compagnia di San Paolo a financé le projet avec deux versements de 150 000 euros destinés à couvrir les dépenses d'autorécupération et d'installation d'un système photovoltaïque. La Cassa di Risparmio di Torino (caisse d'épargne) a couvert le besoin résiduel de financement pour l'installation d'un chauffe-eau.

Dans la moitié des cas, les deux parents ont trouvé un emploi stable. Quelques-unes des familles sont parvenues à l'autonomie en matière de logement. Tous les mineurs sont scolarisés ; leur taux de présence et leurs performances sont parfois supérieurs à ceux de leurs camarades italiens. Le projet Il Dado a par ailleurs donné de bons résultats sur le plan écologique : jusqu'en 2010, la consommation d'électricité et de gaz naturel du bâtiment s'élevait à 164 000 kWh, ce qui posait un problème considérable. Le projet Eco-Dado avait pour objet de réduire l'impact environnemental, les coûts de consommation et les coûts relatifs, ainsi que de promouvoir une culture du respect de l'environnement. Grâce à ces mesures, la

consommation totale est tombée à 67 700 kWh par an. Les ouvriers ont été formés à l'installation d'un système photovoltaïque. Dans l'ensemble, le processus a contribué à l'intégration de la population rom dans son environnement italien et a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants du Dado en faisant du bâtiment un exemple en matière d'écologie et de développement économique et social. Les clés de ce succès ont été la continuité, l'établissement de relations stables avec le socle des bénéficiaires dans les endroits d'où ils viennent, la cohabitation des bénéficiaires et des opérateurs, et la planification en commun de chacune des actions. Terra del Fuoco estime préférable de lancer des projets de petite envergure pour créer des microcommunautés, puis de les transposer, plutôt que des projets de plus grande envergure. L'association souligne par ailleurs qu'il faut s'attacher à diversifier les sources de financement dès le départ et veiller à instaurer des relations stables et productives avec l'administration locale et les organisations de la société civile.

✉ **Città di Settimo Torinese**

Piazza Libertà, 4

10136 Settimo Torinese, Italie

Tél. : (+39) 011 8028243

E-mail: sindaco@comune.settimo-torinese.to.it

www.terradelfuoco.org

Espace 16 Strasbourg, Strasbourg, FRANCE

 Population : 271 782

Afin que la population rom implantée à Strasbourg, qui ne cesse d'augmenter, ne s'installe plus dans des campements informels, insalubres et dangereux, la ville a décidé, en association avec une équipe d'intervention sociale composée d'acteurs de la Direction des solidarités et de la santé et de partenaires associatifs, de créer un espace de vie temporaire pour accueillir une vingtaine de familles roms et les aider à s'intégrer dans la société.

Créé en vertu d'une décision de juin 2011, « Espace 16 » se situe sur un terrain municipal, au cœur de la ville (près de la gare), à proximité des transports en commun et des services et lieux de vie nécessaires à l'insertion. Il comprend 26 caravanes, un espace sanitaire avec toilettes, douches et machines à laver, et une salle de réunion.

Deux travailleurs sociaux d'Horizon Amitié sont chargés de l'accompagnement social. Ils assurent la gestion quotidienne d'Espace 16 et aident les familles dans l'ensemble de leurs démarches administratives. Lorsqu'elles emménagent dans

Espace 16, les familles signent un contrat précisant les objectifs d'insertion et les règles de fonctionnement de ce lieu collectif. Le projet prend en considération plusieurs aspects de l'intégration de ces familles. Tout d'abord, le quotidien est organisé par un Conseil de vie sociale, sorte de « comité de vie collective », qui a fixé un cadre officiel pour l'utilisation des parties communes du site, la gestion des déchets, la résolution des conflits et le bien vivre ensemble. En outre, un travail de sensibilisation a été mené sur tous les aspects de la santé et notamment sur le dépistage de la tuberculose, mais aussi sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles ainsi que l'hygiène dentaire et les soins de santé. Des informations ont été distribuées sur le fonctionnement du système de santé français.

S'agissant de la scolarisation des enfants, un partenariat efficace a été engagé avec l'Éducation nationale française. Tous les enfants sont à présent scolarisés dans l'un des établissements scolaires du quartier. Un système d'accompagnement scolaire faisant intervenir les enseignants, les parents et les associations du quartier a été mis en place. Les familles reçoivent une aide alimentaire de diverses associations caritatives, en particulier « Les Restos du Cœur », l'idée étant de faire en sorte que les familles aient une alimentation variée. Pour finir, des loisirs sont aussi proposés, par exemple des spectacles, des sorties récréatives pour les enfants et des visites, parmi lesquelles celle du Parlement et d'autres institutions européennes.

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées – par exemple l'enjeu des ressources financières, étant donné que les personnes concernées n'avaient pas accès à l'emploi, le nombre important et variable de Roms vivant à Strasbourg, et la recherche d'un terrain municipal approprié –, c'est la détermination de la municipalité et l'établissement de contacts avec les associations et les familles qui ont rendu ce projet possible. Par exemple, depuis mars 2012, tous les résidents d'Espace 16 âgés de 16 ans et plus sont inscrits à des cours de français, qui sont aussi l'occasion de les informer des règles fondamentales de la vie en France et de les aider à préparer leur insertion dans la société française et à trouver un travail stable. Plus de la moitié des habitants ont compris les enjeux de ces cours et se sont montrés assidus.

✉ **Clément Dolisi**

1, Parc Étoile

67100 Strasbourg, France

Tél. : (+33) 3 88 60 90 90

E-mail: Clement.DOLISI@strasbourg.eu

www.strasbourg.eu/

Création d'organismes interethniques autour des besoins locaux, Čantavir, Horgoš, Niš, SERBIE

 Population de Čantavir : 7 178, Horgoš : 6 325, Niš : 186 222

Afin d'encourager une plus grande participation des Roms aux institutions des collectivités territoriales et au processus démocratique, et afin de créer un environnement social et politique propice à une meilleure compréhension des problèmes auxquels se heurtent les Roms dans la société serbe, des organes interethniques ont été créés dans des villes et des quartiers serbes, et se sont avérés un moyen très efficace de résoudre les problèmes de la population rom locale.

Dans la ville de Niš, dans les quartiers de la localité de Horgoš, qui fait partie de la municipalité de Kanjiža, et dans les quartiers de Čantavir et Peščara, à Subotica, des militants d'ONG roms sont à l'origine (grâce à diverses initiatives) de la création d'organismes interethniques soucieux d'améliorer la qualité des relations entre les différentes ethnies, à l'échelon local, en renforçant la participation des Roms, entre autres, au processus décisionnel. Il s'est avéré que ces organes étaient utiles pour appeler l'attention des pouvoirs locaux sur les préoccupations des Roms et pour éviter que la population majoritaire ne fasse retomber sur l'ensemble de la population rom locale des crimes mineurs contre les biens.

Bien que la loi serbe sur l'autonomie locale exige la création d'un conseil des relations interethniques dans les municipalités dans lesquelles une minorité nationale représente à elle seule plus de 5 % du nombre total d'habitants ou dans lesquelles l'ensemble des minorités représente plus de 10 % de la population totale, les organes interethniques qui ont été créés à Niš et Peščara sont légèrement différents de ces conseils. À Niš, la différence est de pure forme et l'organe, qui a été baptisé « Conseil des droits de l'homme et des minorités », est inscrit dans les textes municipaux^{LI}. En revanche, à Čantavir, Horgoš et Peščara, des commissions des relations interethniques ont été créées à l'échelon des quartiers plutôt qu'à celui de la municipalité. Les activités qui ont donné lieu à la création des commissions des relations interethniques à Čantavir et Horgoš étaient financées par l'Open Society Fund en Serbie^{LI}.

Le fait que ces organes s'adressent expressément (mais pas exclusivement) aux Roms et qu'ils soient directement axés sur leur participation au processus décisionnel et à l'élaboration de politiques a été la clé de leur succès.

✉ **Osman Balić**, Directeur
 Centre YUROM
 Jovana Ristića, 12/16
 18000 Niš, Serbie
 Tél. : (+381) 18 4246 940
 E-mail : yuromcentar@sbb.rs
rec_ni@yahoo.com
www.yuromcentar.org.rs

Accueil de 50 familles, Indre, département de la Loire-Atlantique, FRANCE^{LIII}

 Population : 4 000

L'ancien maire d'Indre a défendu diverses initiatives destinées à accueillir 50 familles roms qui sont arrivées dans sa commune en 2013 après avoir été expulsées de Nantes : les actions solidaires lancées par l'administration ont permis de trouver des logements, des écoles et du travail pour ces familles. Une grande partie de la population a œuvré en faveur de leur inclusion.

Cinquante familles sont arrivées à Indre après avoir été expulsées de Nantes. Le maire, Jean-Luc Le Drenn, a entrepris des actions de solidarité avec l'appui de son équipe : collecte de vêtements et aménagement de locaux permettant de fournir à ces familles de l'électricité et des douches, pour 50 euros par mois et par famille. Il a insisté sur le fait qu'il n'avait eu aucun mal à percevoir ces sommes auprès des familles. Un tiers de la population d'Indre était favorable à cette action, un tiers ne savait pas quoi en penser et un tiers était opposé à la présence de Roms dans le village, mais il a été décidé d'autoriser les familles à y rester et d'essayer de les intégrer. La première étape a été de scolariser les enfants roms. Ces derniers ont donc pu combler leur retard par rapport aux autres enfants et tous parlent maintenant français sans accent. Le maire a par ailleurs expliqué qu'il avait fallu se concentrer sur six des 50 familles, notamment faute de moyens. Le village a acheté des mobil-homes pour ces six familles et les autres ont été relogées dans des municipalités qui avaient répondu positivement au projet de relogement de M. Le Drenn. Le maire a cité un exemple d'échange et de dialogue entre la population et les nouveaux arrivants : des ateliers de cuisine ont été organisés au cours desquels

les Roms ont appris à cuisiner des plats français et les Françaises à cuisiner des plats roms.

En conclusion, M. Le Drenn a souligné que personne ne peut dire que l'intégration est impossible. La plupart de ses homologues, y compris de la même famille politique, n'ont pas cru à ce projet et ils ont estimé impossible de traiter avec les Roms ou de les intégrer. Leurs craintes étaient infondées : les 50 familles roms ont été relogées dans 11 municipalités situées aux alentours d'Indre. M. Le Drenn a toutefois relevé qu'il était dommage que cette expérience positive ne concerne « que » 50 familles sur les 1 000 Roms qui vivent dans la métropole nantaise, 800 d'entre eux se faisant encore fréquemment expulser par les autorités ou extorquer par la mafia roumaine.

✉ **Mairie de Indre**

Avenue de la Loire

44610 Indre

Tél. : (+33) 2 40 85 45 85

Fax : (+33) 2 40 85 45 89

Projet de logement et d'intégration de la population rom, ashkali et égyptienne (RAE), Gjakova^{LIV}, région de Peja, KOSOVO¹

 Population : 94.556

La municipalité de Gjakova, Caritas Kosova et Caritas Suisse ont lancé un projet destiné à améliorer les conditions de vie des RAE du camp d'Ali Ibra, et à les sensibiliser aux questions de santé, d'éducation des enfants et d'accès au marché du travail, ainsi qu'aux institutions et services publics.

Le camp d'Ali Ibra se situe à l'extrême sud-est de la municipalité de Gjakova. Il existe depuis les années 1960 et 140 familles, soit 720 personnes, y habitent. Les conditions de vie y sont précaires et, parmi les nombreux problèmes, les toits fuient, les sols sont humides, il n'y a pas d'isolation thermique, et, comme les fenêtres et les murs extérieurs sont en mauvais état, les performances thermiques sont médiocres, et donc l'intérieur est humide et insalubre. De surcroît, à cause de l'absence d'eau courante et de l'insuffisance du système d'assainissement, la situation sanitaire est déplorable. Les rats et les insectes étant attirés par ces conditions, le problème était

1. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo

devenu grave. Environ 48 maisons sont mal approvisionnées en eau.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 mai 2014, la municipalité s'est attachée à atteindre les objectifs suivants :

- I. proposer des logements permanents et dans de meilleures conditions (à savoir, notamment : fournir des maisons individuelles équipées d'installations sanitaires acceptables et des infrastructures techniques ainsi que quelques infrastructures sociales, déterminées après une analyse spécifique) ;
- II. promouvoir l'inclusion sociale de la population RAE par des activités de renforcement communautaire et l'accès à l'éducation et à des services de santé au niveau municipal (il a été subvenu en particulier aux besoins prioritaires des jeunes et des femmes) ;
- III. créer de nouveaux emplois, avec des possibilités de revenus durables, adaptés au groupe cible.

✉ **Caritas Kosova à Gjakova**

Qendra e Komuniteteve Ali Ibra

50000 Gjakovë, Kosovo

Siège

Rr. Rexhep Bislimi

70000 Ferizaj, Kosovo

Tél. : (+38) 1290328110

Fax : (+38) 1290396588



Intégration et protection des enfants roms

La situation des enfants roms est extrêmement alarmante, car ces derniers sont particulièrement vulnérables et exposés, entre autres, à des conditions de santé, de logement et de nutrition déplorables, à l'exclusion, à la discrimination, au racisme et à la violence. L'exclusion sociale des enfants roms est souvent liée à l'absence d'enregistrement des naissances et de papiers d'identité, à leur faible taux de scolarisation dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, puis dans l'enseignement primaire et secondaire, et à leur taux élevé de déscolarisation. La ségrégation est un obstacle important à leur accès à une éducation de qualité.

Il est indispensable de veiller particulièrement à l'intégration et à la sécurité des enfants ainsi que de promouvoir et de développer l'éducation préscolaire pour lutter contre les inégalités que subissent les Roms et pour renforcer leur participation.

Éducation supervisée des enfants « du voyage » grâce à un journal de bord personnalisé, Dijon, FRANCE^{LV}

 Population : 151 212

Afin que les enfants soient pris en charge de façon personnalisée, l'école « Les Voyageurs », à Dijon, a créé un journal de bord pour chaque élève rom dans lequel sont consignés des renseignements d'ordre administratif, des informations sur la santé, des données juridiques et un CV contenant le parcours éducatif et l'évaluation des compétences de chaque enfant. Ce journal de bord peut faciliter le travail des éducateurs roms et accélérer le processus d'intégration des Roms dans le milieu éducatif et scolaire.

Le processus repose sur trois grandes stratégies :

- appliquer des méthodes éducatives et relationnelles permettant de (re)donner aux enfants confiance en eux, de les rassurer, de les aider à s'approprier leur journal de bord et à se positionner dans leurs rapports avec l'école ;
- utiliser un document (registre, journal de bord ou dossier scolaire) conçu pour informer les parents et divers enseignants du niveau de l'enfant en matière d'acquisition de compétences et de connaissances dans toutes les disciplines scolaires ;
- créer un dispositif de transfert et d'actualisation du document, deux tâches dont l'administration ou les familles elles-mêmes peuvent se charger, en fonction du niveau, du contenu et des objectifs.

Le journal de bord donne à l'enseignant des informations sur les domaines de prédilection et les méthodes d'apprentissage de l'enfant, à qui il est demandé de quelle façon il apprend, en quoi il est bon et pourquoi, ce qu'il aime, ce qu'il trouve difficile et pourquoi, etc.

Il se compose plus précisément des sections suivantes :

- une section contenant des informations administratives sur l'enfant (nom de famille, prénom, date de naissance), des informations juridiques (scolarisation

obligatoire) et des informations sur les différentes écoles fréquentées (pour que les enseignants concernés forment un réseau) ;

- une section définissant les compétences attendues dans les diverses disciplines, une section sur les manuels scolaires et les outils d'aide pédagogique utilisés par l'enfant, et une « feuille de route » énumérant les travaux les plus récents en lecture et mathématiques ;
- une section destinée aux familles, lors de l'inscription des enfants à l'école : elle peut porter sur divers points pratiques (comme l'autorisation de prendre part à des sorties scolaires) et contenir d'autres informations importantes, par exemple sur la santé ;
- une section contenant les progrès significatifs de l'enfant, choisis avec celui-ci lors de son évaluation, ainsi que les observations des enseignants (projets personnalisés, plan de travail individuel pour l'enfant, etc.), l'idée étant de repérer plus facilement le contenu strictement pédagogique, d'une part, et les éléments contribuant au développement général de l'enfant, d'autre part, et de bien faire la distinction entre les deux.

✉ **Ecole "Les Voyageurs"**

Rue Django-Reinhardt

21000 Dijon, France

Tél. : (+33) 3 80 68 28 64

Every Child Matters : High Quality Education for All (Tous les enfants comptent : une éducation de qualité pour tous), Leicester, ROYAUME-UNI

 Population : 391 100

À Leicester, au Royaume-Uni, la Babington Academy fait figure d'exemple en termes d'éducation inclusive : elle s'emploie à améliorer les résultats scolaires de la population rom locale en proposant un programme modifié et un emploi du temps plus souple, et en encourageant une communication continue avec la famille des enfants.

La Babington Academy accueille un nombre croissant de Roms de République tchèque et de Slovaquie. L'école s'est d'abord attachée à créer des liens entre les principaux membres du personnel et les élèves roms, puis à établir la confiance, à prendre connaissance de l'histoire de ces enfants et à leur consacrer du temps d'écoute. Adapter le programme, définir un emploi du temps souple, tenir compte

de l'histoire et de la culture des Roms et impliquer les parents dans la scolarité sont autant de facteurs qui contribuent ou ont contribué pour beaucoup à ce que ce groupe d'élèves développe un intérêt pour l'apprentissage. L'école souhaite à présent se concentrer sur l'amélioration de l'alphabétisation dans l'ensemble du programme.

Auparavant, les écoles de Leicester étaient déjà parvenues à aider des élèves qui venaient d'autres pays et n'avaient que très peu d'expérience de l'enseignement en anglais à s'adapter rapidement. Ce n'était pas aussi évident avec la nouvelle communauté rom. Les enfants fréquentaient peu l'école et progressaient lentement. L'école s'est aussi heurtée à des difficultés telles que leur faible taux d'alphabétisation, leur santé précaire, leur faible estime de soi et la pauvreté avant de lancer le programme. Toutefois, le personnel de l'école est parvenu à surmonter ces difficultés en expliquant bien aux familles quelles étaient les attentes de Babington et en convainquant les élèves roms qu'ils avaient eux aussi le droit à la réussite scolaire et que celle-ci n'était pas réservée aux autres. La philosophie inclusive de l'école a joué un rôle considérable dans cette évolution, tout comme le travail remarquable que l'équipe, très expérimentée en EAL (anglais deuxième langue), a réalisé à Babington. Des signes encourageants se sont fait jour : les enfants sont plus assidus, ils s'impliquent davantage et ont de plus grandes attentes, ce qui témoigne du formidable travail de l'établissement. D'autres écoles et institutions du Royaume-Uni et d'autres pays ont contacté Babington pour des conseils sur la façon de travailler avec la population immigrée rom.

✉ **Strasbourg Drive**

Beaumont Leys

LE4 0SZ Leicester, Royaume-Uni

Tél. : (+44) 116 222 1616

Fax : +44 (0) 116 222 1620

E-mail: office@babington.leicester.sch.uk

www.babington.leicester.sch.uk/

Protection et intégration des enfants de la rue, Tirana, ALBANIE

 *Population* : 418 495

Pour réduire et prévenir la maltraitance et l'exploitation des enfants, la municipalité de Tirana a fourni un lieu, sur son territoire, où l'organisation Save the Children a ouvert un centre de jour qui propose aux familles une

éducation informelle, une aide matérielle, des services d'orientation, des activités récréatives et une assistance psychosociale.

L'exploitation, la maltraitance et la négligence des enfants sont depuis longtemps un problème en Albanie. Afin d'améliorer la situation, Save the Children encourage le lancement de programmes de protection efficaces pour les enfants et les jeunes. L'idée est de réduire leur vulnérabilité à l'exploitation et à la traite. Dans le cadre de ce projet, que l'association a lancé en 2009 et qui, plus récemment, a été financé par la délégation de l'Union auprès de l'Albanie (en 2011 et 2012), un centre de jour a été créé dans des locaux fournis par la municipalité de Tirana. Lors de chacune de ses années d'activité, le centre s'est occupé d'environ 300 enfants risquant de vivre et de travailler dans la rue, et d'être victimes d'exploitation et de maltraitance, notamment de la traite. Comme les enfants roms et égyptiens représentent la majorité de ceux qui vivent et travaillent dans la rue, ils sont le principal groupe cible du centre. Celui-ci mène un travail de proximité pour repérer les enfants à risque et pour établir un contact avec leurs familles. Il fournit en outre une assistance pour l'enregistrement des naissances et l'inscription à l'état civil ainsi qu'une aide médicale et un soutien en matière de scolarisation. Par ailleurs, le centre forme les prestataires de services aux interactions avec les enfants qui vivent et travaillent dans la rue et avec leurs familles.

Save the Children Albanie

Rr. "Komuna e Parisit", Lagjia, 8

Pallatet 1 Maji, Vila "Lami", PO Box 8185

Tirana, Albanie

Tél. : (+355) 4 2261840 / (+355) 4 2261929 / (+355) 4 2266227

Fax : (+355) 4 2263 428

E-mail : info.albania@savethechildren.org

[www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-](http://www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-organisations/publication?key=396188)

[organisations/publication?key=396188](http://www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-organisations/publication?key=396188)

www.scalbania.org

Projet d'inclusion des enfants roms dans l'éducation préscolaire, Skopje, MACÉDOINE DU NORD

 *Population* : 536 271

Sachant qu'il est plus facile d'avoir accès à l'éducation lorsque les efforts d'intégration commencent dès le plus jeune âge, cette initiative vise à offrir

un enseignement préscolaire aux enfants roms pour les préparer à passer sans heurt dans le système scolaire local.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- I. accroître le nombre d'enfants roms (459) qui fréquentent une structure préscolaire dans 18 municipalités de Macédoine du Nord ;
- II. donner directement aux 908 parents roms les moyens d'être mieux à même de soutenir et d'encourager le développement et l'éducation de leurs enfants ;
- III. améliorer les compétences sociales des 459 enfants roms et leur maîtrise du macédonien ;
- IV. renforcer les aptitudes des enseignants et des assistants en matière de lutte contre les préjugés et les stéréotypes concernant les Roms ;
- V. sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des enfants roms et impliquer les autorités municipales dans la recherche de solutions.

Le ministère du Travail et de la Politique sociale met en œuvre ce projet en coopération avec le Fonds pour l'éducation des Roms et diverses entités des collectivités territoriales. Le projet compte également parmi ses partenaires des ONG, des particuliers, des auxiliaires d'enseignement roms et des personnes travaillant dans des écoles maternelles. L'inscription des enfants sera fondée sur les analyses de terrain effectuées par les ONG. En tant que partenaires de la mise en œuvre du projet, les écoles maternelles mettront en place un environnement totalement propice à l'inclusion des enfants roms, dans le respect des objectifs susmentionnés. Il leur incombe d'assurer l'accueil des enfants et de mettre en place un programme pédagogique et éducatif. Pour que les enfants puissent pleinement s'intégrer et qu'ils s'adaptent plus facilement à l'école maternelle, le ministère a fait en sorte que 17 auxiliaires d'enseignement roms soient recrutés. L'accueil à la journée complète est financé par le ministère, par diverses entités des collectivités territoriales et par le Fonds pour l'éducation des Roms. La principale difficulté tenait au fait que les parents roms n'avaient que peu conscience de l'importance de l'éducation préscolaire pour leurs enfants. Aussi, une communication constante entre différents acteurs ainsi que la participation active et la mobilisation des parents ont-elles permis la réussite de ce projet. Chaque année, 459 enfants roms intègrent celui-ci.

✉ **Ministre du Travail et de la Politique sociale**
Aleksandar Georgievski, chef de département
 « Dame Gruev », 14
 1000 Skopje, Macédoine du Nord
 Tél. : (+389) 2 3106 253
 Fax : (+389) 2 3220 408
 E-mail : Aleksandar.Georgievski@mtsp.gov.mk



Accès à l'éducation

L'intégration commence par l'éducation. Non seulement l'éducation donne aux enfants, aux jeunes et aux adultes roms les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour être des citoyens actifs et se réaliser en tant que personnes, mais elle leur est en particulier indispensable pour lutter contre l'exclusion sociale à laquelle ils sont confrontés et pour améliorer leur situation économique. Les pratiques qui favorisent et facilitent l'accès à l'éducation sont primordiales pour que les Roms puissent jouir de leurs droits sociaux, économiques et culturels, tels que l'accès au logement, à des soins de santé et à l'emploi.

Assurer l'accès des enfants roms à un enseignement préscolaire et obligatoire intégré de qualité, Korca et Gjirokastra, ALBANIE^{LVI}

 Population de Korca : 75 994 ; Gjirokastra : 25 301

De janvier 2008 à mars 2013, les autorités régionales albanaises de l'éducation, les municipalités de Korca et de Gjirokastra, l'organisation Save the Children et d'autres ONG ont travaillé en étroite collaboration pour fournir une éducation inclusive de qualité aux enfants roms. Les activités proposées s'inscrivaient dans le cadre d'une démarche globale qui impliquait les enfants et parents roms et des enseignants formés à cet effet, et qui était soucieuse d'améliorer les politiques aux échelons locaux, régionaux et nationaux en transmettant l'expérience et les enseignements tirés au ministère de l'Éducation.

Financé conjointement sur le Fonds pour l'éducation des Roms et par Medicor, et mis en œuvre par Save the Children Albanie, le projet a impliqué 780 enfants roms (3-16 ans) à Korca et à Gjirokastra, et a mobilisé 193 enseignants de la maternelle et du primaire.

Durant la première phase (2008-2011), un modèle d'inclusion des enfants roms/égyptiens dans le système éducatif ordinaire a été conçu puis développé. Le projet prévoyait entre autres de former les enseignants à des méthodes respectueuses de la diversité culturelle, de fournir du matériel scolaire et d'organiser des activités extrascolaires favorisant la tolérance et la compréhension interculturelle, des cours de soutien, l'après-midi, en mathématiques et en albanais, et des cours parascolaires sur l'histoire, la culture et les traditions roms. En outre, le fait que les besoins essentiels soient pris en charge – repas, pour les enfants de maternelle, et transports – a contribué à inciter les familles à scolariser leurs enfants. Des médiateurs ont été recrutés parmi la population rom/égyptienne pour faciliter la coopération entre les parents et l'école.

Durant la deuxième phase, il s'agissait d'aider les enfants qui avaient achevé la scolarité élémentaire à continuer vers le supérieur ou à suivre une formation professionnelle, ce qui s'est avéré capital pour motiver les jeunes enfants à rester à l'école. La formation des enseignants a été étoffée et des modules ont été créés en collaboration avec les universités. Une assistance a été offerte en permanence en vue du suivi et de l'évaluation des résultats scolaires des enfants. Il était par ailleurs important de collaborer étroitement avec les ONG pour faire connaître le projet et faire campagne en sa faveur afin d'obtenir un soutien à l'échelon gouvernemental et donc d'en assurer la viabilité. Enfin, le projet a pu être efficace grâce au suivi, à l'évaluation et aux conseils du facilitateur de la branche albanaise du Fonds pour l'éducation des Roms.

Malgré les obstacles liés à l'instabilité politique et aux contraintes financières, c'est grâce à l'engagement des acteurs locaux et à la collaboration interinstitutionnelle que le projet a enregistré des résultats positifs dans plusieurs domaines : scolarisation et maintien à l'école des enfants roms/égyptiens, facilitation du passage de la maternelle au primaire, préparation des enseignants à des classes multiculturelles, information et sensibilisation en faveur de l'amélioration systématique des politiques d'inclusion des Roms.

✉ **Save the Children Albanie**

Ish Pallatet 1 Maji, Ndertesa 7 (Vila Lami), Rruga Mihal Popi

Tirana, Albanie

Tél. : (+355) 4 226 1840

<https://albania.savethechildren.net/news>

Conteneur-classe d'école et médiateurs scolaires, Gand, BELGIQUE

 Population : 248 358

La ville de Gand (Belgique) emploie des médiateurs scolaires qui aident l'administration des écoles et les familles roms à mieux travailler ensemble. En outre, elle a installé, dans un camp de Gens du voyage, un conteneur qui a été transformé en classe d'école où les enfants apprennent à lire et à écrire en néerlandais, en français ou en anglais, et à rester concentrés plus longtemps, même face à des tâches intellectuelles difficiles.

Pour pouvoir surmonter les difficultés, Gand a formé des médiateurs scolaires eux-mêmes issus de l'immigration intra-européenne, ainsi que des médiateurs scolaires « ordinaires ». Non seulement les médiateurs aident les parents à surmonter les obstacles à la communication et à suivre ce que les enfants font à l'école, mais les parents sont également invités à prendre part à la vie scolaire : « Nous sommes une école très ouverte, les parents peuvent participer à nos activités, ils sont tous les bienvenus dans la classe, et nous souhaiterions qu'ils participent », précisent les médiateurs.

Mais les médiateurs ne s'arrêtent pas là : ils aident les enfants à prendre part à la vie de la collectivité après l'école en les faisant entrer dans des clubs sportifs, des écoles de musique et autres structures similaires. Ces médiateurs entre les familles, les gens du quartier et les équipes pédagogiques sont donc appelés les « traits d'union » (*brugfiguur*).

Ce projet a valu la première place à Gand lors de la cinquième édition du prix Dosta ! (voir ci-dessous).

 **Ville de Gand – Service Vivre ensemble, bien-être et santé**

Stefan Vanbroeckhoven, chef de service

Woodrow Wilsonplein, 1

9000 Gand, Belgique

Tél. : (+32) 9 266 76 76

Fax : +32 9 266 76 89

E-mail: dep.samenlevenenwelzijn@stad.gent

<http://bit.ly/2DycfQ5>

Ateliers pour les auxiliaires d'enseignement roms et les enseignants référents, Wroclaw, POLOGNE^{VII}

 Population : 628 589

De 2005 à 2011, la municipalité de Wroclaw a organisé des ateliers pour des Roms travaillant dans des écoles polonaises en tant qu'auxiliaires d'enseignement, l'objectif étant d'améliorer le niveau d'instruction et de combattre la déscolarisation au sein de la population rom ainsi que d'aider les enseignants à prendre en compte les besoins spécifiques des élèves d'origine rom.

Chaque année, des ateliers de quatre jours sont organisés pour une quinzaine ou une vingtaine d'auxiliaires d'enseignement roms et une quinzaine d'enseignants référents. Les ateliers se composent de modules portant sur divers thèmes : psychologie, pédagogie, histoire et culture roms, romani, droit scolaire, prévention de la toxicomanie et analyse des problèmes actuels, notamment en matière d'éducation. Tous les participants reçoivent de la documentation complémentaire, des livres, des jeux, des CD de musique rom, des CD de romani réalisés par l'université de Manchester, des rapports récents sur les Roms, etc. Enfin, des soirées culturelles – expositions, cinéma, théâtre et opéra – ont été organisées afin d'intégrer les participants dans la culture locale et de les aider à se faire un réseau social informel.

Les ateliers prévoyaient en outre des conférences, des séances de réflexion, des débats, des exposés et l'élaboration de documents de travail. Une importance particulière a été accordée à des thèmes tels que les problèmes pratiques que les auxiliaires d'enseignement roms rencontrent au travail (par exemple : contrats de travail, problèmes de paiement, conditions de travail). Les équipes d'auxiliaires roms ont coopéré avec une commission conjointe réunissant des représentants du gouvernement et des autorités nationales chargées des minorités pour établir des garanties afin qu'ils aient des conditions de travail plus sûres (contrats stables, augmentation des salaires, possibilités de développement professionnel, etc.).

Ce projet, qui faisait partie du programme gouvernemental 2004-2013 pour les Roms de Pologne, a permis de créer un esprit d'équipe entre les auxiliaires d'enseignement roms et les enseignants référents en dépit des préjugés mutuels ; il a été étendu à la région de Malopolska, qui compte aussi une grande proportion de Roms.

✉ **Dom Spotkan im. Angelusa Silesiusa**
Joanna Marzec
 ul. W. Stysia, 16a
 53-526 Wrocław, Pologne
 Tél. : (+48) 605 115 532
 E-mail: angelus@silesius.org.pl
 joanna.marzec@silesius.org.pl



Services de santé

La santé précaire des Roms et des Gens du voyage est étroitement liée aux déterminants sociaux de la santé : comme les Roms sont fréquemment victimes d'exclusion sociale et de discrimination, ils se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux soins de santé. Il est largement admis que les inégalités en matière de santé chez les Roms sont causées par les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales, et qu'il faut donc établir des programmes visant à autonomiser les Roms et à renforcer « l'inclusivité » des services de base.

Démarche médico-sociale intégrée en faveur des Roms, Nea Ionia Volos, GRÈCE^{LVIII}

 Population : 144 449

Face aux fréquentes difficultés des Roms en matière d'accès aux services sociaux, la ville de Volos a ouvert à Aliveri le Centre médico-social rom, qui a permis de faire monter en flèche le taux de scolarisation des enfants, d'atteindre un taux de naturalisation de 100 % et d'accroître les contrôles médicaux.

Dans le cadre du projet général d'initiatives pour l'emploi mené à Nea Ionia Magnesias entre mars 2005 et juin 2009, ce projet a permis de proposer un vaste éventail d'activités reposant sur l'idée qu'il n'est pas possible de promouvoir les droits sociaux de manière isolée. Il reposait sur plusieurs piliers : l'inclusion et l'aide sociales, la promotion de la santé et la prévention, l'organisation d'activités créatives pour les enfants, l'aide au logement, l'inclusion sur le marché du travail et la création d'un espace d'entraide face aux problèmes auxquels se heurtent les Roms. Il a par ailleurs permis de créer un « lieu de réunion pour les femmes » afin d'encourager les femmes roms à sortir de chez elles, à se rencontrer et à discuter de ce qui les préoccupe, comme l'éducation des enfants ou le travail.

Le renforcement des campagnes de mobilisation a facilité les procédures d'inclusion sociale des Roms grâce à des dossiers pilotes qui ont été portés devant les tribunaux et ont permis à de nombreux résidents d'origine rom d'obtenir la citoyenneté alors qu'ils avaient été empêchés d'exercer leurs droits en tant que citoyens par des pénuries chroniques. À Aliveri, le Centre médico-social rom a été le premier à coopérer avec l'ombudsman grec en communiquant à ce dernier des rapports sur des cas d'inégalité de traitement des Roms et en lui présentant ses actions. En outre, le renforcement des activités d'entraide a débouché sur la création du réseau panhellénique de centres médico-sociaux (www.romoffice.net), dont l'objet est de partager l'information, de promouvoir les actions et les bonnes pratiques, et de faire largement connaître le projet dans tout le pays. De plus, en coopération avec le Centre national grec de soutien aux Roms, une initiative a été lancée pour accroître le taux de scolarisation et pour renforcer la participation des parents à l'éducation informelle.

Le programme s'est soldé par une augmentation spectaculaire de la scolarisation des enfants roms au primaire (elle est passée de 35 à 85 %). Tous les enfants en âge d'être scolarisés ont été vaccinés, ce dont leurs familles n'avaient pas les moyens. Quant au logement, plus de 500 demandes ont été appuyées pour que des familles obtiennent une résidence principale dans le cadre du programme spécifique relatif au logement des Roms. Plus de 350 bénéficiaires ont été approuvés par le ministère de l'Intérieur pour cette zone, dans laquelle, enfin et surtout, 100 % des résidents ont été naturalisés.

✉ **Municipalité de Volos**

Tél. : (+30) 24213 50173/174/122

E-mail : snikiforou@volos-city.gr

Salute senza Esclusione (Santé inclusive), Rome, ITALIE^{LIX}

 Population : 2 868 000

La municipalité de Rome, Caritas Rome et huit autres ONG locales, ainsi que la région du Latium et cinq branches de l'unité sanitaire locale, souhaitent avec cette campagne améliorer la situation sanitaire de la population rom en augmentant la couverture vaccinale, en améliorant l'accès aux principaux services de santé, la sensibilisation aux soins de santé et la formation des professionnels de la santé.

Les intervenants ont commencé par définir le groupe cible moyennant un recensement de la population des camps. Des activités spécifiques ont été

planifiées après avoir rassemblé des informations sur la répartition territoriale des services médicaux (fournies par chaque unité sanitaire locale) :

- premièrement, il s'agissait d'orienter les personnes vers les services médicaux appropriés (le groupe cible a été invité à s'adresser aux bons services médicaux), tout particulièrement les femmes enceintes et les enfants non vaccinés ;
- deuxièmement, de les informer sur les soins de santé, ce pour quoi une brochure, intitulée Scegli la Salute (Choisir la santé) a été distribuée et expliquée. La brochure a été traduite en roumain et en serbe (prévention des maladies infectieuses et chroniques, promotion d'un style de vie sain auprès des mineurs et des adultes) ;
- troisièmement, des formations ont été proposées au personnel médical. Un séminaire de deux jours a été organisé. Il a commencé par une évaluation des connaissances du personnel dans le cadre d'un test préalable. Le projet a été financé par des organismes sociaux privés et publics et grâce à des fonds de l'Union, de la Conférence épiscopale italienne (CEI), du Fonds européen d'intégration (FEI), et par le budget du ministère de la Santé. Les régions et les municipalités ont fourni une assistance technique.

C'est grâce à l'établissement d'un vaste réseau, et notamment à des synergies privé-public, grâce au savoir-faire de Caritas Rome, qui est présente sur le terrain depuis ses premières interventions en 1987, et grâce à une équipe multidisciplinaire (médecins, anthropologues, psychologues, médiateur rom) que les objectifs du projet ont pu être atteints. En outre, le projet a suscité une plus grande volonté de coopération avec le groupe cible chez les unités sanitaires locales qui, par conséquent, ont pris des initiatives concrètes qui n'étaient pas prévues au préalable, pour compléter le suivi de la situation sanitaire des Roms et de la fourniture de services. Le projet a retenu l'attention du ministère de la Santé, qui l'a étendu à cinq autres villes : Milan, Palerme, Messine, Florence et Trente. Enfin, deux de ses principaux volets peuvent être mis en application ailleurs : la formation du personnel médical et la sensibilisation aux soins de santé.

✉ **Area sanitaria Caritas di Roma**
 via Marsala, 103
 00185 Rome, Italie
 Tél. : (+39) 6.4454791
 Fax: (+39) 6.4457095
 E-mail : area.sanitaria@caritasroma.it

✉ **Caritas Diocesana di Roma**

Piazza S. Giovanni in Laterano, 6

00184 Rome, Italie

Tél. : (+39) 6 69886424

Fax: (+39) 6.69886489

www.caritasroma.it

✉ **GriS-Lazio c/o Società Italiana di Medicina delle Migrazioni (SIMM)**

Tél. : (+39) 6 4454791

Fax : (+39) 6 4457095

E-mail: info@simmweb.it

www.simmweb.it



Intégration sur le marché du travail

Soyez conscient de la dimension économique de l'inclusion des Roms. L'accès au marché du travail est la clé de l'inclusion sociale et de l'autonomisation économique des Roms. L'absence d'éducation formelle et de formation, la pauvreté, la discrimination au travail et le manque de respect à l'égard de la diversité culturelle sont quelques-unes des raisons pour lesquelles le chômage est toujours l'un des problèmes majeurs de la population rom. Les collectivités territoriales devraient donc avoir pour priorité d'ouvrir le marché du travail aux Roms, de renforcer leurs compétences et leurs aptitudes traditionnelles par la formation, et de favoriser leur compétitivité.

Formation professionnelle pour des jeunes en difficulté : ECCOFOR, Dole, FRANCE^{LX}

 Population : 25 384

Pour permettre à des jeunes venus d'horizons différents, notamment des Roms et des Gens du voyage, de trouver une place dans la société et pour leur offrir des perspectives d'avenir sur le plan professionnel, ECCOFOR a créé une « école de production », qui allie une formation professionnelle technique personnalisée (métallurgie/pneus et services), en conditions réelles de travail avec l'engagement fort de bénévoles du milieu éducatif.

ECCOFOR est une association française ayant pour objet social de créer des liens, des réseaux, des lieux d'échange et de savoirs, et de proposer des formations pour

une meilleure insertion dans la société. Les jeunes suivent d'abord un stage à l'école professionnelle entre les mois d'avril et juin pour valider leur projet d'inscription à l'école pour l'année scolaire débutant au mois de septembre suivant. La formation dure dix mois et elle est ouverte à tous les élèves âgés de 14 à 18 ans qui souhaitent apprendre un métier manuel. Le projet est financé à hauteur de 60 % par la production de biens et de services, de 20 à 30 % par la taxe d'apprentissage (+ mécénat et dons) et de 10 à 20 % par des subventions du Conseil régional pour le financement de la formation professionnelle. Le grand atout de la méthode employée consiste à démarcher activement les entreprises locales pour bien connaître leurs métiers ainsi que leurs besoins actuels ou potentiels en main-d'œuvre, et à cartographier systématiquement les emplois à pourvoir et les acteurs susceptibles d'en créer. Les participants se voient décerner un certificat indiquant leur niveau de compétence qui leur servira de passeport vers la vie active.

✉ **ECCOFOR**

Juralternance

8, rue Marie-Joseph-Jacquard

39100 Dole, France

Tél. : (+33) 9 80 90 37 05

E-mail : contact@eccofor.fr

Création d'emplois, Spišský Hrhov, SLOVAQUIE ^{LXI}

 Population : 1 333

En Slovaquie, le maire de Spišský Hrhov a montré une voie que d'autres pourront suivre. Grâce aux emplois créés au sein d'une entreprise municipale, la population locale rom connaît le plus faible taux de chômage du pays et voit donc sa situation socio-économique s'améliorer progressivement.

Mû par son sens de la justice et son pragmatisme, le maire a donné du travail aux résidents roms et a donc contribué à lutter contre de vieux préjugés selon lesquels la minorité rom est faite de gens paresseux, qui ne veulent pas travailler et qui sont incapables de s'intégrer. « Grâce au travail, la vie des Roms s'est améliorée et nous avons tous une meilleure qualité de vie », indique M. Ledecký en présentant la pièce maîtresse de son initiative – « l'entreprise municipale » – un ensemble de petites sociétés gérées par la mairie dont les bénéfices sont réinvestis pour créer de nouveaux emplois. Aujourd'hui, environ 50 % de la population rom de Spišský Hrhov travaille légalement, ce qui fait que le taux de chômage des Roms dans le village est largement inférieur à la moyenne nationale. S'agissant de la coexistence en Slovaquie entre les populations roms et les autres, le fait que la population de

ce village continue de grandir – elle est passée de 600 résidents à la fin des années 1990 à 1 600 aujourd'hui – est peut-être l'aspect le plus révélateur. Il en est de même pour le taux de scolarisation à l'école élémentaire du village, dont 54 % des élèves sont roms et 46 % non roms.

Le maire a d'abord consacré un cinquième du budget de la ville à « l'entreprise municipale » pour donner du travail aux Roms. Celle-ci emploie entre 50 et 100 Roms, selon la saison, qui travaillent dans la construction de maisons et de bâtiments, dans le secteur du bois ainsi que dans une piscine et un centre de fitness municipaux. Le concept a eu une incidence considérable sur l'ensemble du village, qui est devenu un modèle national. L'ambassade des États-Unis s'y est rendue ainsi que des responsables européens, des ONG et de nombreux maires. L'an dernier, Spišský Hrhov a été nommé meilleur village de Slovaquie. Beaucoup de gens sont venus s'y installer après avoir quitté Levoča, une localité plus importante située à proximité, car les terrains sont moins chers et l'école obtient de bons résultats.

Cependant, le travail n'est pas terminé car des tensions demeurent. La vaste majorité des Roms s'orientent vers une formation professionnelle après le primaire alors que les non-Roms se préparent plutôt pour l'université. À quelques kilomètres de là se trouve un camp rom où beaucoup n'ont pas l'eau courante et où une école distincte a été créée pour les plus jeunes élèves, ce que certains voient comme une forme de ségrégation. Malgré tout, « les mentalités ont évolué, selon Peter Strážik, directeur de l'école primaire de Spišský Hrhov. Nous avons grandi et mûri en termes de solidarité et d'inclusivité ».

✉ **Obecný úrad Spišský Hrhov**

SNP 10, 053 02 Spišský Hrhov, Slovaquie

Tél./Fax : (+421) 53 4592 238

E-mail: spissky.hrhov@vmnet.sk



Lutte contre l'antitsiganisme et sensibilisation à la culture et l'identité roms

L'antitsiganisme est l'un des éléments les plus néfastes à l'inclusion sociale des Roms car il entraîne leur stigmatisation dans l'imaginaire collectif et il donne lieu à un très large éventail de pratiques discriminatoires. Ce phénomène va plus loin que les persécutions et la maltraitance ciblant les Roms individuellement : on peut en effet considérer qu'il est révélateur de la façon dont la société dans son ensemble

les traite, ce qui soulève des questions aussi bien en ce qui concerne l'élaboration des lois et des politiques que la vie quotidienne dans la collectivité. Par conséquent, la présente section met en avant et soutient les institutions, les campagnes et les politiques qui encouragent un dialogue ouvert, sensibilisent l'opinion publique et s'attaquent aux stéréotypes circulant sur la population rom.

Participez !



Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme

Lors de sa 32e session, en mars 2017, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté une Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme. Celle-ci a été présentée par John Warmisham, porte-parole du Congrès pour les questions roms, et par Valeriu Nicolae, représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les questions roms.

Dans la Déclaration, les maires s'engagent individuellement à défendre les droits de l'homme et les principes démocratiques, et à rejeter toutes les formes de discrimination, de violence, de harcèlement, d'incitation à la haine et aux discours de haine contre les Roms et les Gens du voyage, et toute autre forme d'antitsiganisme. Ils s'engagent aussi à s'abstenir de toute forme d'alliance politique ou de coopération à tout niveau avec quelque parti politique ou collectivités territoriales que ce soit encourageant ou cherchant à encourager les préjugés raciaux ou ethniques et la haine raciale.

Pour en savoir plus :

www.coe.int/congress-roma-declaration

Conseil central et Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms, Heidelberg, ALLEMAGNE

 Population : 154 715

Pour répondre aux besoins et aux difficultés des Sintés et des Roms de la région de Heidelberg^{LXII}, en Allemagne, ainsi que pour promouvoir et sauvegarder leur culture, le Conseil central et le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands mettent en pratique la lutte contre l'antitsiganisme en s'employant à protéger les droits et libertés de cette population, tout en faisant connaître son histoire et sa culture.

En 1982, les Sintés et les Roms ont eux-mêmes fondé le Conseil central des Sintés et des Roms allemands, une organisation chapeautant 17 branches régionales. Établi à Heidelberg, ce centre représente les Sintés et les Roms allemands, et milite pour que ces derniers soient traités de façon égalitaire, qu'ils participent à la vie politique et qu'ils reçoivent un soutien en tant que minorité.

La vieille ville accueille en outre le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands, lieu de rencontre et de dialogue, et maison de la riche culture rom, avec le soutien de la municipalité de Heidelberg. Le centre organise des excursions, des projections, des expositions, des conférences et des concerts. Par ailleurs, c'est un lieu du souvenir des victimes du national-socialisme. L'Holocauste des Sintés et des Roms est en particulier le thème de la seule exposition permanente de ce type au monde, ce qui fait du centre un important musée d'histoire contemporaine et un lieu de mémoire collective. La principale tâche du centre consiste à faire connaître l'histoire des Sintés et des Roms en Allemagne et en Europe, qui remonte à plus de 600 ans.

Alors que le conseil central avait initialement été créé contre la volonté du gouvernement allemand, il a établi un dialogue permanent avec le gouvernement fédéral du pays et avec les autorités régionales. Le Land de Bade-Wurtemberg a notamment institué un conseil local chargé de traiter les questions liées aux Sintés et aux Roms ; cet organe peut servir de plateforme pour débattre de tout ce qui touche à la population rom du Land. Enfin, le Land et l'association fédérale des Sintés et des Roms ont signé un contrat étatique (Staatsvertrag) visant à protéger les droits de cette population.

✉ **Zentralrat Deutscher Sinti und Roma**
 Bremeneckgasse, 2
 69117 Heidelberg, Allemagne
 Tél. : (+49) 6221 981102
 Fax : (+49) 6221 981190
 E-mail : zentralrat@sintiundroma.de

Conseil municipal pour les Roms, Barcelone, ESPAGNE

 Population : 1 600 000

Pensé comme une plateforme stable de promotion d'un dialogue et d'un débat sur les questions, l'histoire et la culture roms, le Conseil municipal du peuple gitan de Barcelone (Consell Municipal del Poble Gitano de Barcelona) a été créé à Barcelone en 1998, puis une initiative commune a mené à la création en 2015 d'une Stratégie locale pour le peuple rom à Barcelone^{LXV}.

Créé en 1998, le Conseil municipal du peuple gitan de Barcelone est une plateforme stable de dialogue et de débat sur les questions relatives à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Roms de la ville. Il a pour principaux objectifs de :

- promouvoir des mesures concernant la culture rom ;
- promouvoir des initiatives destinées à combattre le racisme et l'antitsiganisme ;
- stimuler la participation ;
- veiller à ce que le programme d'action municipal comprenne des mesures spécifiques en faveur de la population rom.

Le conseil formule des propositions réalistes et viables, et fait en même temps office d'interlocuteur stable chargé d'assurer la visibilité des besoins, des particularités et des difficultés du peuple gitan pour l'avenir.

Pour ce qui est de son fonctionnement, le conseil comporte deux groupes de travail, chargés respectivement des événements et de la stratégie des Roms. Le premier a pour objectif de promouvoir et de préparer des événements tels que la Journée internationale des Roms ou la commémoration des victimes de l'Holocauste, et le deuxième de suivre les mesures prises dans le cadre de la stratégie locale. La ville de Barcelone s'est aussi lancée dans des initiatives visant à favoriser la culture et l'identité roms pour combattre les stéréotypes et les préjugés qui circulent sur les Roms. Par exemple, en 2016, dans le cadre de la Journée internationale des Roms, Barcelone a accueilli pendant une semaine des activités destinées à promouvoir la

culture rom et bon nombre d'entre elles se sont déroulées dans des lieux publics touristiques.

✉ **Consell Municipal del Poble Gitano de Barcelona**

Passeig de Sant Joan, 75
08009 Barcelone, Espagne
Tél. : (+34) 932 562 017

<http://ajuntament.barcelona.cat/consell-municipal-poble-gitano/ca/inici>

Campagne « Dosta ! » (Assez !) – L'exemple de Rome, Milan, Naples et d'autres villes, ITALIE

 *Population de Rome : 2.8 million ; Milan : 1.3 million ; Naples : 983 755*

Dosta ! qui signifie « assez » en romani est le nom d'une campagne de sensibilisation menée par le Conseil de l'Europe pour rapprocher les citoyens roms et non roms. En Italie, la campagne a été menée en coopération avec l'Office national italien contre les discriminations raciales (UNAR –Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali), avec l'organisation dans 40 villes de projets tels que des groupes de discussion, des expositions, des concerts et des débats publics, afin de sensibiliser les médias et l'ensemble de la société civile. La campagne Dosta ! est déjà mise en œuvre dans 18 pays.

L'UNAR a créé un groupe technique chargé d'assurer une coordination permanente avec les associations et les fédérations roms et sintés. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois pour définir les axes majeurs de la campagne et pour recueillir des idées sur les projets et initiatives à mettre en place dans le pays, à savoir la formation de journalistes, des actions de sensibilisation dans 40 villes et auprès des écoles, et des spots vidéo. En 2011, plus précisément, dans le cadre de l'événement ROMNEWS, des formations ont été dispensées à des journalistes à Rome, Milan et Naples, parmi lesquels un nombre important de professionnels issus de la télévision nationale italienne et des plus grands journaux. Au total, 40 villes italiennes ont pris part à des expositions publiques, des concerts, des activités culturelles et sportives, des pièces de théâtre, des débats publics et des rencontres entre les associations roms et les pouvoirs locaux. Des boîtes à outils contenant des spots et des films destinés à mieux faire connaître les Roms ont été distribuées aux écoles. Un spot télévisé et des vidéos promotionnelles ont été produits et diffusés à la télévision nationale et sur les écrans vidéo des stations de métro et des bus de certaines villes. En dehors du Conseil de l'Europe et de l'UNAR, étaient également associés à la campagne Dosta ! des organisations de la société civile, notamment roms, et un groupe interministériel (Cabina di regia) créé par le ministre de la Coopération

internationale et de l'Intégration, conjointement avec les ministres du Travail et des Affaires sociales, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Éducation, des Universités et de la Recherche, et de la Justice.

✉ **Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali**

Via della Ferratella in Laterano, 51

00184 Rome, Italie

Tél. : (+39) 6 6779 2267

Fax : (+39) 6 6779 2272

E-mail : unar@unar.it

segreteriaunar@governo.it

Participez !



***Dosta ! Assez ! Dépassons les préjugés,
allons à la rencontre des Roms !***

La campagne de sensibilisation Dosta ! a été menée en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en 2006 et 2007. Comme elle intéressait d'autres États, elle a été lancée entre 2008 et 2010 en Ukraine, en Moldova, en Italie, en Roumanie, en Croatie, en Slovénie, en Lettonie, en Bulgarie et en France.

Par ailleurs, les municipalités peuvent se porter candidates pour remporter le « Prix Dosta ! du Congrès ». Celui-ci est organisé par la campagne Dosta ! et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, dans le cadre des travaux qu'ils mènent en permanence pour renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la protection des droits des Roms et des minorités. Ce prix est ouvert aux municipalités et aux collectivités locales des États membres du Conseil de l'Europe qui ont porté des projets ciblant la population rom. Le prix « Prix Dosta ! du Congrès » est décerné à trois municipalités dont les initiatives créatrices et novatrices garantissent de la manière la plus efficace la diversité au sein de la collectivité et la participation active des Roms au processus démocratique.

En 2017, trois villes ont été récompensées lors d'une cérémonie de remise de prix pour la 6ème édition du Prix du Congrès Dosta ! qui coïncidait avec la célébration du 10ème anniversaire du Prix, à l'occasion de la 33ème session du Congrès. La première place est revenue à Şişli (Turquie), la deuxième place à Volos (Grèce) et la troisième place à Gliwice (Pologne).

Pour plus d'informations:

www.dosta.org

<http://www.roma-alliance.org/fr>

PARTIE V **Recommandations**



FACILITER L'INTÉGRATION DANS LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE

- **ASSOCIEZ** les Roms – individuellement et collectivement – à toutes les décisions relatives à leur situation et travaillez avec la population locale à la définition de futures actions.
- **FAITES ENTENTRE LA VOIX DES ROMS !** Mettez en place des organes interethniques et des conseils municipaux roms dans votre collectivité afin de renforcer la participation politique de vos concitoyens roms.
- **FERMEZ** les campements sauvages, dangereux et insalubres ! Proposez des solutions de logement inclusives, dotées d'installations d'assainissement et d'infrastructures techniques et sociales adéquates.

PROTÉGER ET INTÉGRER LES ENFANTS ROMS

- **DONNEZ** aux enfants roms un endroit sûr et prévenez l'abus et l'exploitation des enfants en organisant des centres d'accueil de jour, des formations informelles et un accès plus facile à l'éducation préscolaire en collaboration étroite avec les familles.
- **REMÉDIEZ** à l'exclusion sociale en veillant à ce que tous les enfants disposent d'un certificat de naissance, de documents d'identité et d'un dossier médical, et suivez leurs compétences au moyen d'évaluations et de documents pertinents attestant leur parcours éducatif.

ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION

- **INNOVEZ** en matière d'éducation ! Associez divers secteurs à la conception des politiques liées à l'éducation, formez des médiateurs scolaires et des enseignants, assurez des services essentiels tels que des déjeuners et des

transports, envisagez des calendriers moins remplis et adaptez le curriculum aux besoins des enfants roms.

- **ŒUVREZ** avec les enfants et leurs parents à la recherche de nouvelles solutions.
- **SUIVEZ** et évaluez les progrès des élèves, afin d'améliorer le niveau d'éducation et de prévenir le décrochage scolaire, et encouragez les bacheliers à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle afin qu'ils puissent être une source de motivation et servir de modèle pour les élèves plus jeunes.
- **METTEZ EN ŒUVRE** les actions nécessaires pour permettre l'accès à l'éducation préscolaire car la scolarisation dès le plus jeune âge facilite la transition vers l'école élémentaire.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ DE BASE

- **VEILLEZ** à ce que vos systèmes de santé locaux garantissent l'équité en tenant compte des besoins spécifiques des populations roms et proposez une formation spécialisée à vos personnels de santé.
- **GÉNÉRALISEZ** vos services de santé, incluez les Roms dans les programmes de contrôles médicaux et de vaccination, une bonne santé étant le premier pas pour éviter la pauvreté et l'exclusion sociale.

AMÉLIORER L'INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DANS L'ÉCONOMIE

- **DONNEZ** aux Roms un « passeport » vers la vie professionnelle, en proposant une formation professionnelle qui les préparera pour leurs futurs emplois et permettra à leurs futurs employeurs d'évaluer leurs compétences.
- **L'EMPLOI** est la clé de la stabilité financière des Roms et dans le même temps d'une meilleure qualité de vie pour toute votre collectivité ! Pensez à créer pour les Roms des perspectives d'emploi qui tiennent compte de leurs compétences et centres d'intérêt, et notamment de leurs traditions.

COMBATTRE L'ANTITSIGANISME ET MENER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

- **CONCEVEZ** et appliquez une stratégie de tolérance zéro vis-à-vis de l'antitsiganisme.
- **SUPPRIMEZ LES OBSTACLES** dus aux stéréotypes et aux préjugés en mettant en œuvre des projets – tels que des campagnes, des groupes de discussion et des expositions – destinés à mieux faire connaître la situation de vos concitoyens roms.
- **FAITES CONNAÎTRE** l'histoire et la culture roms et intégrez-les dans votre programme culturel permanent, par exemple en incluant la culture rom dans une exposition permanente de vos musées ou en ouvrant un centre culturel spécialement dédié à la culture rom, de manière à combattre la ségrégation, la stigmatisation et la marginalisation en insistant sur votre histoire commune.

PARTIE VI **Textes de référence et lectures complémentaires**



Étude sur la mobilité, les migrations et l'indigence dans l'Union européenne

Rapport final (mars 2014) :

<https://bit.ly/2Tiao9T>

Centre d'études des politiques européennes (CEPS)

Combatting Institutional Anti-Gypsyism: Responses and promising practices in the EU and selected Member States (mai 2017)

www.ceps.eu/system/files/RR2017-08_AntiGypsyism.pdf

Publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur les Roms

<https://fra.europa.eu/en/themes/roma>





LGBTI

PARTIE I **Définitions**

La première étape, non seulement pour utiliser à bon escient le terme « LGBTI » dans votre discours public, mais aussi pour concevoir des politiques efficaces d'inclusion des LGBTI, est de savoir précisément ce qu'il désigne. Il s'agit d'un terme générique, acronyme pour les personnes Lesbien(ne)s, Gays, Bisexuel(le)s, Transgenre(s) et Intersex(e)s. Chacune de ces catégories a une définition spécifique^{LXVI}:

Lesbienne = les lesbiennes sont des femmes qui entretiennent des relations sexuelles ou affectives avec d'autres femmes.

Gay = les gays sont des hommes qui entretiennent des relations sexuelles ou affectives avec d'autres hommes.

Bisexuel(le) = les bisexuels sont des hommes ou des femmes attirés par des personnes des deux sexes et ayant des relations sexuelles avec elles.

Transgenre = les personnes transgenres ou du troisième genre s'identifient avec une identité de genre différente de celle qui a été assignée à leur sexe biologique à la naissance ; ou des personnes qui considèrent leur

genre comme étant plus fluide que ne le permettent les catégories strictes du genre masculin ou féminin.

Intersex(e) = les personnes intersexes sont nées avec des caractéristiques chromosomiques, génitales ou de niveau hormonal qui ne correspondent pas à la norme admise des catégories « masculin » et « féminin » telles qu'utilisées en anatomie sexuelle ou reproductive. Ces caractéristiques peuvent être visibles à la naissance ou le devenir plus tard au cours de la vie. Une personne intersex(e) peut s'identifier en tant qu'homme, femme ou aucun des deux. Le statut intersex(e) ne concerne pas l'orientation sexuelle ni l'identité de genre : les personnes intersexes ont les mêmes types d'orientation sexuelle et d'identité de genre que le reste de la population^{LXVII}. L'intersexualité peut prendre des formes différentes et désigner un large éventail de situations.

Toutes ces catégories de personnes ont une chose en commun : elles se voient souvent refuser une égalité de traitement en termes de dignité et de droits par rapport aux autres citoyens. Les personnes LGBTI sont souvent victimes de **discrimination**,

d'**exclusion sociale** et de **violence**, en raison de leur **orientation sexuelle** ou de leur **identité de genre**. Ces comportements sont des manifestations d'**homo-** et/ou de **transphobie**.

Il est donc crucial de comprendre le sens exact des termes « orientation sexuelle », « identité de genre » et « homo- et/ou transphobie » pour pouvoir établir clairement les cas de discrimination les concernant et combattre celle-ci efficacement.

L'**orientation sexuelle** est la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé (hétérosexualité), de même sexe (homosexualité) ou de plus d'un sexe (bisexualité), et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. L'**identité de genre** désigne l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par un individu (qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance), y compris la conscience personnelle du corps et d'autres expressions du genre dont l'habillement, le discours et les manières de se conduire. Enfin, d'après la définition proposée par les Nations Unies^{LXIX}, l'**homophobie** est un sentiment irrationnel de peur, de haine ou d'aversion à l'égard des personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles, de même que la **transphobie** à l'égard des personnes transgenres. Le terme

« homophobie » est souvent utilisé pour désigner indistinctement les sentiments de peur, de haine ou d'aversion à l'égard des personnes LGBTI en général.

Gardez toujours à l'esprit que l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne ne peuvent pas être changées ! Toute tentative dans ce sens peut être traumatisante et conduire à des violations des droits de l'homme. Ce qui peut et doit changer, en revanche, ce sont les attitudes sociales négatives qui entraînent la stigmatisation, l'exclusion et les violations des droits fondamentaux des membres de votre communauté LGBTI!^{LXX}



Quelques exemples des comportements homophobes auxquels les personnes LGBTI sont souvent exposées !

le « gay-bashing » et les violences physiques, y compris sexuelles

l'amalgame entre homosexualité et pédophilie

les remarques hostiles, les insultes, les plaisanteries ou les menaces concernant l'orientation ou les pratiques sexuelles

Voir aussi https://www2.viu.ca/positivespace/manual/homophobia_def.asp

INFOX

Être une personne LGBTI, c'est contre nature.

FAITS

Pour les personnes LGBTI, il est naturel d'avoir une attirance sexuelle pour des personnes du même genre et des relations sexuelles avec elles. Les bisexuels peuvent aussi être attirés

par des personnes de genre opposé. Certaines personnes transgenres se considèrent elles-mêmes comme étant homosexuelles ou bisexuelles et d'autres se considèrent comme étant hétérosexuelles. Agir conformément à ces sentiments est naturel. Ce qui ne le serait pas, ce serait d'aller à leur rencontre, de forcer des personnes à dissimuler qui elles sont et leur infliger ainsi une grande souffrance. Ce qui importe, ce n'est pas le genre du partenaire, mais la qualité de la relation que l'on entretient avec lui. Cette INFOX découle aussi de la croyance selon laquelle les relations sexuelles auraient pour seule finalité la procréation. Dans toutes les relations, la décision d'avoir des enfants est complexe et appelle une profonde réflexion. Bien que de nombreux hétérosexuels décident d'avoir des enfants, beaucoup font un choix différent ou ne peuvent simplement pas en avoir. Inversement, de nombreuses personnes LGBTI décident d'avoir des enfants ou d'en élever avec leur partenaire. Les enfants élevés dans ces familles déclarent que ce qui compte le plus dans une famille, c'est d'être aimé et protégé.

INFOX

L'orientation sexuelle est un choix personnel.

FAITS

La plupart des personnes LGBTI ont le sentiment de ne pas avoir choisi de l'être. Au contraire, elles ont eu conscience d'avoir une attirance pour les personnes de même sexe

à un âge précoce ou ces sentiments ont évolué et se sont cristallisés à l'adolescence ou dans l'âge adulte. La science moderne ne peut pas indiquer avec certitude les raisons de l'orientation sexuelle, mais de nombreuses études suggèrent qu'elle résulterait à la fois de facteurs

biologiques et environnementaux, et en aucun cas d'un « choix » personnel. Une étude suédoise de 2008 sur des jumeaux (la plus vaste étude mondiale sur des jumeaux), publiée dans la revue *The Archives of Sexual Behavior*, a conclu que « le comportement homosexuel est très largement influencé par la génétique et des facteurs environnementaux aléatoires ». Le choix des personnes LGBTI semble porter sur l'alternative entre une vie complète et équilibrée avec un partenaire sexuel de même sexe et la répression de leurs sentiments. Ce n'est pas la cause qui est importante, mais le fait que les personnes soient traitées avec dignité et respect, quelle que soit leur orientation sexuelle.

INFOX

Les personnes LGBTI ne font pas de bons parents.

FAITS

La recherche a montré que les enfants de couples homosexuels, hormis le fait qu'ils craignent souvent d'être stigmatisés par les autres enfants, ne présentent pas plus de

troubles émotionnels que les enfants de couples hétérosexuels. De plus, ils ne montrent aucune confusion quant à leur propre identité sexuelle. Les personnes LGBTI sont issues de toutes sortes de familles, de même que les personnes hétérosexuelles, et il n'existe pas de corrélation entre l'orientation sexuelle des parents et celle des enfants. La probabilité qu'un enfant soit LGBTI est la même, qu'il soit élevé par des parents LGBTI ou des parents hétérosexuels, à savoir de 7 à 10 %.

PARTIE II ¶ Quels sont leurs droits ?

Les membres de la communauté LGBTI se heurtent souvent à des difficultés pour jouir de leurs droits humains fondamentaux, comme le droit à l'égalité, à la dignité et à la non-discrimination. Vous-même, en tant que représentant d'une collectivité locale ou régionale, devez agir contre la discrimination et les violations des droits des LGBTI et veiller à ce que les personnes LGBTI de votre collectivité soient traitées de la même manière que toute autre personne !

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont des éléments fondamentaux du droit international des droits de l'homme. Ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels^{LXXI}, ainsi que dans des conventions plus spécialisées des Nations Unies, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

ou la Convention relative aux droits de l'enfant^{LXXII}. Au niveau européen, le principe de non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle/identité de genre est mentionné dans la Convention européenne des droits de l'homme, dans la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, et dans les recommandations du Comité des Ministres, du Commissaire aux droits de l'homme et d'autres organes du Conseil de l'Europe^{LXXIII}.

“

« TOUS LES ÊTRES HUMAINS
NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX
EN DIGNITÉ ET EN DROITS »

Article 1, Déclaration
universelle des droits de
l'homme

Le droit international des droits de l'homme s'applique aux personnes LGBTI comme à toute autre personne sans aucune forme de distinction.

En somme, les personnes LGBTI ont **les mêmes droits et libertés que n'importe quel autre résident de votre collectivité**, y compris les droits à la sécurité, au logement, à la sécurité sociale, à des soins de santé, à l'éducation, au respect de la vie privée et l'accès aux établissements et services publics. Une erreur fréquente consiste à croire que les droits des LGBTI se limitent à la question des mariages entre personnes de même sexe. En tant que résidents de votre ville ou commune, les personnes LGBTI dépendent de vous pour garantir et protéger leurs droits ! Ne permettez pas qu'une catégorie de personnes, y compris les LGBTI, se voie refuser la jouissance de

ses droits fondamentaux au motif de convictions traditionnelles, culturelles ou religieuses, d'attitudes sociales ou de stéréotypes. Rappelez-vous que les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Les personnes LGBTI font partie intégrante de la société, dont elles sont un élément indispensable. Elles vivent dans votre collectivité et sont l'objet de toutes vos politiques destinées à l'ensemble de la population. Considérez les différences en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre comme des formes positives de diversité et osez afficher une position politique ferme en mettant en œuvre des mesures d'inclusion des LGBTI. **Vous ferez ainsi de votre collectivité un lieu de sécurité, d'ouverture, d'inclusion et de diversité pour tous vos concitoyens !**

PARTIE III **Défis à relever** **dans la pratique**

Les premiers cas recensés de relations amoureuses entre des personnes de même sexe remontent à l'Antiquité. Presque toutes les cultures, dans l'histoire de l'humanité, ont connu des personnes transgenres et du troisième genre. Les personnes LGBTI ont connu des siècles d'intolérance, de discrimination et de violence fondées sur leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Dans certains pays d'Europe, l'homosexualité est restée une infraction pénale jusqu'au début du XXI^e siècle.

Pour de nombreuses personnes LGBTI, la seule façon de se sentir en sécurité et d'éviter d'être jugées et maltraitées en vertu de stéréotypes sur le genre consistait à vivre dans le secret et à être aussi invisibles que possible. Malgré l'apparition d'organisations de la société civile et d'associations de défense des droits des LGBTI, aujourd'hui encore nombre de ces personnes restent réticentes à demander justice et à s'exprimer. Malgré de nombreux progrès, par exemple la reconnaissance des mariages entre

personnes de même sexe par 14 États membres du Conseil de l'Europe, les personnes LGBTI sont encore la cible d'une discrimination fondée sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Elles souffrent d'attitudes négatives et d'un rejet public. Les comportements jugés normaux de la part de couples hétérosexuels dans les lieux publics ne sont le plus souvent pas acceptés lorsqu'il s'agit de personnes LGBTI. Celles-ci sont encore victimes d'une discrimination dans l'accès à la santé, à l'emploi et au logement, de violences domestiques et d'abus contre les enfants (par exemple le harcèlement scolaire), et sont privées des droits familiaux et d'une reconnaissance légale.

En tant qu'élu(e) local(e), vous êtes idéalement placé(e) pour toucher le grand public et prôner des attitudes et des politiques qui protégeront la dignité humaine en lien avec la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre. C'est à vous qu'il appartient en premier lieu de donner le bon exemple en

dénonçant avec force les propos homophobes et transphobes, le harcèlement et les violences fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Selon le contexte historique, politique et législatif de votre pays, et en fonction des convictions religieuses et morales, il sera plus ou moins difficile de contester les représentations traditionnelles sur les rôles et comportements associés à tel ou tel genre, et d'amener vos concitoyens à abandonner des attitudes néfastes nourries de si longue date par des stéréotypes sur les personnes LGBTI.

Vous trouverez ci-dessous un recueil de bonnes pratiques de collectivités locales et régionales ayant fait le choix de prôner activement l'inclusion de leurs communautés LGBTI. Pour ne citer que quelques exemples d'actions locales et régionales menées avec succès : la mise en place d'un code de conduite contraignant pour vos employés, interdisant toute attitude discriminatoire ou agressive envers les personnes LGBTI ; l'adoption et la promotion de modifications législatives contre la discrimination ; la formation de réseaux policiers en vue de les préparer à traiter les infractions motivées par la haine et les actes de discrimination fondés sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ; la concertation avec la communauté LGBTI lors de l'élaboration des politiques locales.

Rappelez-vous !

Soutenir et faciliter l'inclusion des LGBTI dans la vie de votre ville et/ou commune, ce n'est pas seulement aider un groupe spécifique de personnes. C'est aussi améliorer la situation de toute votre collectivité, car vous contribuez à prévenir les incidents violents, vous faites reculer les vieilles mentalités de haine et de répression et vous construisez une société fondée sur les valeurs de justice, d'égalité, d'inclusion et de respect de la diversité.





Accès aux droits et aux services sociaux (y compris l'emploi, la santé et le logement)



Bien que des progrès aient été réalisés dans de nombreux domaines ces dernières décennies, des personnes en Europe font encore l'objet d'une discrimination fondée sur leur orientation sexuelle dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation. Dans ce contexte, les pratiques ci-dessous offrent des exemples de

collectivités locales ayant engagé des actions – sous la forme d'initiatives de formation, de développement stratégique, de conseil et d'accompagnement – pour que les droits et les services sociaux soient plus respectueux des LGBTI et pour faciliter l'accès de cette communauté à l'emploi et au logement.

Faire des maisons de retraite des lieux plus accueillants pour les LGBTI – Initiative « Passe-partout rose », Nimègue, PAYS-BAS

 *Population* : 154 715

L'acceptation, l'égalité de traitement et les droits de l'homme n'ont pas de limite d'âge ! En 2008, le conseil municipal de Nimègue, aux Pays-Bas, a entrepris un projet visant à faire des maisons de retraite et des institutions pour personnes âgées des lieux d'inclusion des LGBTI. Depuis lors, de nombreuses autres communes, au Royaume-Uni, en Espagne, dans les pays scandinaves et dans de nombreux autres pays^{LXXIV}, ont suivi cet exemple et créé des institutions pour personnes âgées accueillantes pour les LGBTI.

Le conseil municipal de Nimègue a suivi la démarche suivante : un label officiel rose (le « Pink Passkey », « Passe-partout rose »), matérialisé par une plaque, indique les maisons de retraite ayant une politique d'inclusion en matière d'orientation

sexuelle et d'identité de genre. Le label est attribué sur la base d'un contrôle portant sur l'ouverture de l'institution aux résidents LGBTI et à leurs familles, ainsi qu'aux proches LGBTI des résidents. Depuis sa mise en œuvre en 2008, le projet a remporté un vif succès et a été étendu, au fil des années, des maisons de retraite aux établissements d'accueil (foyers) pour les personnes LGBTI handicapées, atteintes d'une maladie chronique ou de troubles mentaux. En janvier 2016, pour l'ensemble des Pays-Bas, 110 établissements d'accueil avaient reçu le label « Pink Passkey », tous avec le soutien ou même à l'initiative des collectivités locales.

 **Contact**

Aldenhof 31-96

6537 AJ, Nijmegen, Pays-Bas

Tél. : (+31) 24 3275275

E-mail : ab.doekenborg@zzgzorggroep.nl

secr.doek@zzgzorggroep.nl

www.rozezorg.nl/organisaties

Projet Compétence rose, Oslo et autres, NORVÈGE^{LXXV}

 **Population** : 634 293

Le projet norvégien Compétence rose, collaboration nationale entre la Direction norvégienne de la santé et l'organisation norvégienne de LGBTI LLH (connue maintenant sous l'appellation FRI – foreningen for kjønns- og seksualitetsmangfold), fournit aux professionnels des soins de santé les compétences et les outils nécessaires pour s'adapter à des méthodes de travail plus respectueuses des LGBTI. Le projet a permis d'améliorer la capacité des prestataires de santé à faire preuve d'empathie dans leurs relations avec la population LGBTI.

Des formations sont proposées au niveau local, par exemple à des médecins, à des infirmiers/infirmières, à des psychologues et à des sages-femmes, avec le soutien des collectivités locales et de la Direction norvégienne de la santé. À Oslo, au sein du centre de soins de santé pour les jeunes, un personnel spécialisé est formé pour traiter les questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Le projet a rencontré un très vif succès, dû à plusieurs facteurs. Par exemple, l'initiative a consisté à explorer les idées reçues et les préjugés concernant la population LGBTI de manière humoristique, et à leur substituer des faits avérés. Il a par ailleurs été choisi d'adopter une approche très concrète, fondée sur des aspects pratiques tels

que la langue, la divulgation, la sensibilisation et l'effet de la norme hétérosexuelle sur l'offre des services de santé.

✉ **Direction norvégienne de la santé**

Pb. 7000, St. Olavs plass
0130 Oslo, Norvège
Universitetsgata, 2 (pour les visites)
0164 Oslo, Norvège
Tél. : 810 200 50 (depuis la Norvège)
Tél. : (+47) 24 16 30 00 (depuis l'étranger)
E-mail : postmottak@helsedir.no

✉ **FRI – foreningen for kjønns- og seksualitetsmangfold**

Tollbugata, 24
0157 Oslo, Norvège
Tél. : (+47) 23 10 39 39
E-mail : post@foreningenfri.no

Stratégie pour le logement, Brighton and Hove, ROYAUME-UNI^{LXXVII}

 Population : 273 400

En 2015, la ville de Brighton and Hove (Royaume-Uni) a conçu une nouvelle stratégie pour le logement, à l'échelle de la ville, au moyen de vastes consultations avec les commissionnaires, les prestataires de services, les associations et les résidents. La stratégie inclut expressément les personnes LGBTI en veillant à ce que la ville mette en œuvre un certain nombre de politiques destinées à faciliter l'accès au logement pour la communauté LGBTI locale.

Cette stratégie a notamment pour objectifs d'adopter des solutions de logement favorables à la santé et au bien-être de la communauté LGBTI, qui contribuent à sa sécurité et préviennent le harcèlement et la discrimination. Surtout, les services sont systématiquement planifiés et révisés en concertation avec la communauté LGBTI. De plus, dans le cadre de la stratégie pour le logement, les collectivités locales sont incitées à appliquer des mesures concrètes, parmi lesquelles :

- étudier l'impact potentiel des placements « hors zone » pour les personnes LGBTI en lien avec les services locaux et les réseaux de soutien ;
- travailler avec les prestataires de logements protégés afin de garantir que les services soient accessibles pour les personnes LGBTI ;

- soutenir les organes locaux d'aide aux LGBTI qui travaillent avec leurs homologues d'autres régions où des personnes LGBTI envisagent de déménager à Brighton, afin de veiller à planifier ce processus ;
- utiliser les compétences des associations de personnes LGBTI pour améliorer les services de logement de première ligne ;
- examiner l'offre de services d'aide au logement spécifiques aux LGBTI dans la ville ;
- continuer de mettre en œuvre les recommandations du Comité de contrôle pour les personnes transgenres relatives au logement et examiner les recommandations de la prochaine Évaluation des besoins des personnes transgenres.

✉ **Brighton and Hove City Council/Housing strategy**

Bartholomew Square, Brighton
BN1 1JE Brighton, Royaume-Uni
Tél. : (+44) 1273 293055

E-mail : housing.strategy@brighton-hove.gov.uk

Accord pour promouvoir l'intégration sur le marché du travail ; Madrid, ESPAGNE^{LXXVIII}

 Population : 3 166 000

D'octobre 2009 à 2012, la communauté de Madrid, par le biais du Département des affaires familiales et sociales et avec l'aide du Fonds social européen, a accordé à AET (Asociación española de Transexuales)-Transexualia une aide financière pour mettre en œuvre un programme destiné à promouvoir l'insertion des personnes transgenres sur le marché du travail. Ce programme s'est déroulé de 2013 à aujourd'hui, bénéficiant aussi aux migrants transsexuels, grâce à l'aide de la Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires sociales.

Ce programme inclut la communication d'informations sur le droit du travail et d'autres aspects juridiques, en particulier les droits des personnes transgenres sur le marché du travail, ainsi qu'un accompagnement psychologique, des conseils et des formations. Le programme vise également à sensibiliser le grand public, notamment les employeurs, sur la situation des personnes transgenres à Madrid. De plus, un agent de l'administration madrilène est chargé de suivre chaque demande de participation au programme. L'Organisation nationale pour

les personnes transgenres, conjointement avec de Département de l'emploi de Madrid, a publié un livre sur les droits et les expériences des personnes transgenres sur le marché du travail.

✉ **AET – Transexualia**

c/Bravo Murillo, 4. Bajos

28015 Madrid, Espagne

E-mail : asociacionaet@hotmail.com

Plans d'action pour l'insertion professionnelle, Turin, ITALIE

👥 *Population* : 899 455

En Italie, en 2013, une coopération entre l'autorité régionale du Piémont, la province de Turin et la ville de Turin a permis d'inclure 44 personnes transgenres dans des projets de formation/remise à niveau de groupes sociaux défavorisés en vue de leur réinsertion professionnelle.

L'autorité régionale du Piémont a approuvé un programme provincial d'actions liées à l'emploi et a demandé au service de la ville de Turin chargé des questions concernant les LGBTI de coopérer à ce programme en incluant des personnes transgenres parmi les bénéficiaires de deux plans d'action. Tous deux étaient destinés à financer une subvention aux personnes transgenres pour leur reconversion et leur réinsertion dans des entreprises locales. Le premier visait à réinsérer immédiatement toutes les personnes transgenres dont les compétences correspondaient aux attentes des entreprises ; le second à permettre aux bénéficiaires transgenres de mener à bien leur réinsertion professionnelle au moyen d'un apprentissage dans une entreprise locale. Ce service de la ville de Turin a assisté la province de Turin pour le recrutement des candidats transgenres potentiels pour les deux plans d'action.

✉ **Province de Turin**

Ufficio Relazioni con il Pubblico

Tél. (gratuit depuis l'Italie) : 800 300 360

E-mail : urp@provincia.torino.it



Modifications de la législation locale et régionale

La garantie de l'égalité des droits pour vos concitoyens LGBTI commence par l'adoption de lois énonçant et établissant ces droits. On trouvera dans cette section des exemples de modifications de la législation locale qui constituent une première étape efficace pour soutenir la reconnaissance légale des droits des LGBTI au niveau national.

Focus

Malte : Premier pays européen à interdire la « thérapie de réorientation »

En 2016, Malte est devenue le premier pays d'Europe à rendre illégale ce que l'on appelle la « thérapie de réorientation » (méthodes thérapeutiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne), en introduisant des amendes et des peines d'emprisonnement pour les personnes qui proposent ces pratiques préjudiciables. Pour ces raisons, Malte a été classée en première place de la carte, de l'indice et du bilan annuel « Rainbow », antenne régionale de l'ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexuel, Trans and Intersex Association)-Europe, un projet annuel qui recense les progrès réalisés dans 49 pays en termes de législation et de politiques.



Q Pour plus d'informations

<https://www.nytimes.com/2016/12/07/world/europe/malta-outlaws-conversion-therapy-transgender-rights.html>

www.ilga-europe.org/resources/rainbow-europe/rainbow-europe-2017 ;

www.ilga-europe.org/sites/default/files/Attachments/annual_review_2017_online.pdf

Reconnaissance officielle des partenariats civils, Turin, ITALIE

 Population : 899 455

Dans la ville italienne de Turin, les partenariats civils entre personnes de même sexe sont reconnus officiellement par l'administration municipale, malgré l'absence de dispositions nationales à ce sujet.^{LXXIX}

Lorsqu'il a décidé de modifier la réglementation municipale, le conseil municipal de Turin s'est référé à l'article 4 du décret n° 223/1989 du Président de la République, qui définit une famille, aux fins d'enregistrement, comme « un ensemble de personnes vivant dans le même logement, dans une même ville, et liées par le mariage, la parenté, l'adoption, la protection légale ou des liens affectifs ». Une nouvelle réglementation municipale a été rédigée sur la base de cet article de manière à inclure les partenariats civils et le conseil municipal de Turin l'a approuvée en 2010. En conséquence, les couples hétérosexuels ou de même sexe vivant sous le même toit peuvent demander et obtenir un certificat de partenariat civil auprès du service de l'état civil de la ville. Ce certificat leur permet de jouir des mêmes droits que les couples mariés concernant l'accès aux services municipaux et aux soins de santé assurés par la ville de Turin. Cependant, du fait que ces certificats ne sont que des documents officiels locaux, ils ne peuvent pas être utilisés pour l'accès aux services nationaux. De même, ils ne donnent pas accès, pour les partenaires civils hétérosexuels ou de même sexe, aux droits et avantages que la législation nationale accorde aux seuls couples mariés (responsabilité parentale ou avantages fiscaux, par exemple).

✉ **Ville de Turin**

Tél. : (+39) 11 01125380

E-mail : info.anagrafe@comune.torino.it ; Servizi.Civici@cert.comune.torino.it

École de politiques publiques locales, Istanbul, TURQUIE^{LXXX}

 **Population** : 14 800 000

En 2013, les associations locales de LGBTI d'Istanbul coordonnées par l'association SPOD (Association des études sur les politiques sociales, l'identité de genre et l'orientation sexuelle) ont établi un protocole pour les communes respectueuses des LGBTI, qui a été signé par le maire et appelé à multiplier les politiques d'inclusion des LGBTI en Turquie. À la suite de cette initiative, des institutions respectueuses des LGBTI, comme des conseils et des services de soins de santé, ont été créés dans divers quartiers d'Istanbul.

Les élections locales sont l'occasion d'apporter des changements dans une ville et dans ses quartiers. L'organisation de défense des LGBTI, SPOD (établie à Istanbul), a créé en 2013 l'École de politiques publiques locales, avec la participation de militants LGBTI de 10 villes de Turquie. Un des résultats de cette initiative a été la rédaction du document « Demandes des personnes LGBTI aux collectivités locales »,

publié avec l'aval de 14 organisations turques de LGBTI. Ce document est devenu un « protocole pour les communes respectueuses des LGBTI », que de nombreux candidats à des mairies ont été invités à signer. Quarante d'entre eux l'ont fait, promettant ainsi, en cas d'élection, de mener des politiques respectueuses des LGBTI. Finalement, l'initiative a conduit à la mise en place d'un centre des services de santé accueillant les LGBTI et d'un service de l'égalité dans le quartier de Şişli, et d'un conseil des LGBTI au sein du conseil municipal du quartier de Kadıköy.

✉ **Association des études sur les politiques sociales, l'identité de genre et l'orientation sexuelle (SPOD)**

Tél. : (+90) 212 292 48 02

E-mail : info@spod.org.tr

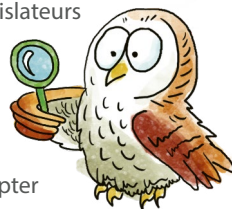
twitter.com/spodlgbt

facebook.com/spod.lgbt

Focus

L'Allemagne légalise les mariages entre personnes de même sexe

Le 30 juin 2017, en Allemagne, la majorité des législateurs allemands ont voté pour la légalisation des mariages entre personnes de même sexe. Le texte adopté donne aux couples homosexuels d'Allemagne les mêmes droits que ceux dont jouissent les couples hétérosexuels et permet aux couples de même sexe de se marier et d'adopter conjointement des enfants. Cette loi a été adoptée par 393 voix contre 226 et quatre abstentions. L'Allemagne est ainsi devenue le 23e pays dans le monde, et le 14e État membre du Conseil de l'Europe, à reconnaître les mariages entre personnes de même sexe.



🔍 Pour plus d'informations

<https://www.nytimes.com/2017/06/30/world/europe/germany-gay-marriage.html>

<http://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2016/kw07-de-gleichgeschlechtliche-ehe/405868>



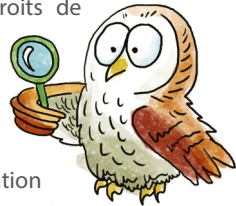
Sensibilisation, éducation, visibilité et intégration dans les processus d'élaboration des politiques

L'éducation et la connaissance sont essentielles pour modifier l'opinion publique vis-à-vis des personnes LGBTI. De plus, elles sont le seul moyen de garantir que ces personnes connaissent leurs droits et de favoriser la tenue d'un large débat public sur les avantages et les enjeux de la diversité dans nos sociétés. Les autorités doivent intégrer les droits des personnes LGBTI dans l'élaboration des politiques pour que les communautés LGBTI ne soient plus définies d'après leur préférence sexuelle et afin de parvenir à l'égalité et de s'attaquer à toutes les formes de discrimination à l'encontre des personnes LGBTI.

Focus

Guides de la commission de l'égalité et des droits de l'homme, ROYAUME-UNI

Au Royaume-Uni, la commission de l'égalité et des droits de l'homme (EHRC) publie des guides à l'usage des autorités publiques d'Angleterre (et des organes d'Écosse et du pays de Galles exerçant des fonctions non décentralisées), qui incluent expressément l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ces guides décrivent l'obligation d'égalité et incluent les mesures requises par la loi ainsi que des recommandations d'actions. En 2015, l'EHRC a publié un rapport détaillé sur l'expérience et les attentes des personnes LGBTI en matière de signalement des infractions motivées par la haine à Leicester et dans le Leicestershire. Fondé sur des entretiens avec 50 personnes se considérant comme des LGBTI, ce rapport contient des conseils de bonnes pratiques pour les praticiens locaux.



Q Pour plus d'informations

www.equalityhumanrights.com/en/advice-and-guidance

www.equalityhumanrights.com/publication/lgbt-hate-crime-reporting-identifying-barriers-and-solutions

Agenda rose 2015-2018, Amsterdam, PAYS-BAS^{LXXXII}

 Population : 821 752

À Amsterdam, une politique spécifique sur l'émancipation des personnes LGBTI est mise en œuvre depuis 1980. Actuellement, l'« agenda rose » 2015-2018 est appliqué. Dans ce cadre, Amsterdam mène des actions dans neuf domaines : la sécurité, l'éducation, la jeunesse, la diversité, l'aide et la protection, la santé et l'assistance, le sport, le travail et l'économie, la culture et l'information. Dans tous ces domaines, des objectifs ont été définis en vue d'améliorer la sécurité, la visibilité et l'acceptation des personnes LGBTI.

Avec l'« agenda rose », Amsterdam garantit un cadre social sûr pour la communauté LGBTI, dans lequel les intérêts des personnes LGBTI sont représentés et leurs besoins sont pris en compte au moyen de mesures appropriées. Les personnels des écoles, des services sociaux et des clubs sportifs sont formés afin que les personnes LGBTI se sentent en sécurité et acceptées. De plus, la municipalité soutient les activités destinées à renforcer la connaissance, l'acceptation sociale et l'affirmation des personnes LGBTI. Cet agenda se distingue par le fait qu'il apporte un soutien supplémentaire à des catégories de LGBTI qui ne sont pas encore (bien) organisées, comme les personnes biculturelles, les réfugiés, les personnes âgées et les personnes intersexes. La municipalité conduit des études sur les besoins des adolescents LGBTI sans domicile et les personnes intersexes, et s'en inspire pour l'adoption de nouvelles politiques. Enfin, la municipalité donne l'exemple en appliquant une politique de ressources humaines inclusive tournée vers la diversité et en soutenant ses propres employés LGBTI.

✉ **Ville d'Amsterdam/Diversiteit**

PO Box 1840

1000 BV Amsterdam

E-mail : diversiteit2@amsterdam.nl

Focus

Journée internationale de l'égalité entre les familles

La Journée internationale de l'égalité entre les familles est célébrée chaque année depuis 2011, le premier dimanche de mai. En 2015, des activités telles que des pique-niques et des manifestations sportives et de plein air ont été organisées dans 67 villes de 32 pays. La troisième Conférence internationale (bisannuelle) pour les familles arc-en-ciel



s'est tenue du 1er au 4 mai 2014 à Cologne, avec le soutien des autorités locales, régionales et fédérales. .

 **Pour plus d'informations**

www.internationalfamilyequalityday.org

<http://internationalfamilyequalityday.org/wordpress/annual-report-2015/>

http://nelfa.org/wp-content/uploads/2015/12/140430_NELFA_PRESS_RELEASE_COLOGNE.pdf

Plan municipal pour les LGBTI – conseil municipal de Barcelone, ESPAGNE

 **Population :** 1 600 000

Le conseil municipal de Barcelone œuvre à l'inclusion des LGBTI depuis 1995. Dernièrement, le Plan municipal 2016-2021 vise à harmoniser toutes les actions des autorités concernant la communauté LGBTI, à sensibiliser et à veiller à ce qu'une dimension LGBTI soit intégrée dans tous les aspects de l'action et de l'administration de la ville.

Le conseil municipal de Barcelone est connu de longue date pour son engagement novateur en faveur des droits civils dans la ville. Le Bureau du conseiller aux droits civils a été créé en 1995, suivi du Bureau pour la non-discrimination en 1998. Le conseil municipal des LGBTI a été créé en 2004 afin de coordonner les politiques de défense de la communauté LGBTI. Par la suite, le conseil municipal a lancé le Plan municipal 2010-2015 pour la communauté LGBTI, qui s'applique à l'ensemble de la structure municipale. Un nouveau plan est en préparation pour 2016-2021, avec les objectifs suivants :

- organiser et coordonner les actions de la collectivité locale en lien avec la communauté LGBTI ;
- intégrer une perspective LGBTI dans l'ensemble de la structure municipale ;
- encourager les organisations LGBTI à participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux LGBTI.

Le plan est une initiative transversale et applique la perspective LGBTI dans tous les services, qu'il s'agisse de protection ou d'assistance sociale, au moyen d'une formation spécifique. Il est géré par le Bureau du conseiller pour le cycle de vie, le féminisme et les LGBTI, au sein duquel une équipe de deux personnes coordonne le Plan municipal pour les LGBTI et le conseil municipal des LGBTI.

 **Ajuntament de Barcelona**

Departament de Feminismes i LGTBI-Àrea Drets de Ciutadania, Participació i
Transparència

Andreu Agustín Andres

E-mail : aagustin@ext.bcn.cat)

Meritxell Sáez i Sellarès

E-mail: msaezs@bcn.cat

Service municipal pour les lesbiennes, les gays et les personnes transgenres, Cologne, ALLEMAGNE

 **Population** : 1 million

La ville allemande de Cologne s'est dotée d'un service municipal pour les lesbiennes, les gays et les personnes transgenres (bureau LST), chargé d'élaborer des politiques, de fournir des informations sur les LGBTI et sur les organisations respectueuses des LGBTI, et de proposer un soutien individuel.

Afin de faire de Cologne une métropole allemande diverse et tolérante, le bureau LST contre la discrimination a été créé en 2010. Ses tâches sont diverses et différents acteurs de la collectivité coopèrent étroitement à ses travaux. Le centre est représenté au StadtAG LST, un groupe de travail de la ville pour les lesbiennes, dont il soutient les travaux. Les décisions du LST sont prises au sein du bureau spécialisé de l'administration municipale. Le bureau LST entretient de bonnes relations avec d'autres services municipaux de toute l'Allemagne en charge des questions relatives aux lesbiennes, aux gays et aux personnes transgenres. Une table ronde est organisée régulièrement au ministère de la Santé, de l'Émancipation, de la Protection et des Personnes âgées du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, avec d'autres services LST de ce Land. Le bureau est chargé également de coordonner les politiques (d'inclusion) des LGBTI dans tous les services municipaux. Les villes de Zurich, Madrid et Berlin, par exemple, offrent des services similaires. Cologne est membre du Réseau européen des villes arc-en-ciel (pour plus d'informations, voir ci-dessous).

 **Stadt Köln-Diversity/Lesben, Schwule und Transgender**

Kleine Sandkaul, 5

50667 Köln, Allemagne

Tél. : (+49) 221/221-21087 ou (+49) 221/221-29661

Fax : (+49) 221/221-29166

E-mail : LST@stadt-koeln.de

Focus

17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie

Plusieurs événements publics sont organisés le 17 mai, dans le cadre des célébrations de cette journée internationale, parmi lesquels des « flash mobs », des pièces de théâtre, des randonnées cyclistes des fiertés ((p)rides) et le lever officiel du drapeau arc-en-ciel dans les mairies. En 2014 et 2015, de tels événements ont eu lieu, par exemple, à Berlin (Allemagne), à Belgrade (Serbie) et Budva (Monténégro), dans de nombreuses villes du Royaume-Uni, plusieurs villes italiennes, à Madrid et à Malaga (Espagne), à Genève (Suisse) et dans plus de 50 villes des Pays-Bas. À Manchester (Royaume-Uni), des responsables publics étaient présents lors d'une animation théâtrale en même temps que de célèbres drag queens et militants, et en Islande plusieurs responsables publics locaux ont fait hisser le drapeau arc-en-ciel en signe de solidarité.



Q Pour plus d'informations

<http://dayagainsthomophobia.org/> : Day_Against_Homophobia,_Biphobia_and_Transphobia

Annual Report International Day Against Homophobia and Transphobia (2014), IDAHO Committee

Plan et rapport sur l'intégration des égalités, Lanarkshire, ÉCOSSE, ROYAUME-UNI^{LXXXVI}

 Population : 316 230

Le conseil écossais du South Lanarkshire a adopté un plan et un rapport municipaux sur l'intégration des égalités de manière à définir une position claire sur la diversité. Le plan, qui s'applique de 2013 à 2017, inclut tous les motifs de discrimination.

Dans ce plan, le conseil vise à développer les bonnes pratiques en tant qu'employeur majeur, à éliminer la discrimination, le harcèlement et les traitements inéquitables sous toutes leurs formes, à promouvoir l'égalité des chances pour tous et à favoriser les bonnes relations au sein de la collectivité. Le plan détaille les obligations légales du conseil en matière d'égalité et la manière dont il travaillera avec ses partenaires pour répondre aux besoins de tous les usagers des services municipaux. L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont expressément

mentionnées tout au long du rapport. Concrètement, le conseil vise à éliminer les inégalités fondées notamment sur l'orientation sexuelle.

✉ **South Lanarkshire Council-Headquarters, Hamilton**
 Almada Street, ML3 0AA, Hamilton, Royaume-Uni
 Tél. : (+44) 303 123 1015
 E-mail : customer.services@southlanarkshire.gov.uk

Contribution à la visibilité de la communauté LGBTI dans les lieux publics, Amsterdam et Zurich

👤 *Population d'Amsterdam : 821 752 ; Zurich : 391 359*

Tirant parti de la capacité des villes à contribuer concrètement à la visibilité de la communauté LGBTI, Amsterdam et Zurich ont proposé des initiatives consistant à ériger des monuments ou à baptiser des rues ou des lieux publics en l'honneur de pionniers des droits des LGBTI, afin d'éduquer les citoyens et d'améliorer l'image de la communauté LGBTI dans l'opinion publique.

À Amsterdam, le pont voisin du HomoMonument a été nommé d'après Niek Engelschman, membre de la Résistance néerlandaise pendant la seconde guerre mondiale et défenseur des droits des homosexuels^{LXXXIV}. En 2015, le maire de Zurich a inauguré trois panneaux d'information sur l'histoire des LGBTI de Zurich, dans le quartier historique de la ville. Ces trois panneaux commémorent une époque souvent marquée par la répression mais au cours de laquelle les fondements du mouvement LGBTI de Zurich ont été posés^{LXXXV}.

Les suggestions de noms de défenseurs des droits des LGBTI peuvent être soumises aux commissions compétentes par la communauté LGBTI locale, et au moyen de pétitions, afin que vos villes puissent mettre en œuvre de telles initiatives de visibilité !

✉ **Stichting Homomonument**
 Postbus 16458
 1001 RN Amsterdam, Pays-Bas
 E-mail : info@homomonument.nl
www.homomonument.nl/

✉ **Shelley Berlowitz**

Tél. : (+41) 44 412 48 68

Postfach, 8022 Zürich

Stadt Zürich Fachstelle für Gleichstellung

Stadthausquai, 17

Stadthaus, 8001 Zürich, Suisse

Focus

20 novembre – Journée du souvenir trans

Les autorités publiques participent aussi à la Journée du souvenir trans, qui se tient le 20 novembre. À Berlin, avec le soutien des autorités locales, des militants transgenres et des artistes de 13 pays d'Europe ont conçu une campagne créative pour signaler certains lieux berlinois ayant une importance symbolique pour les personnes transgenres.



Une campagne et un « plan trans » de Berlin ont été élaborés, une bibliothèque vivante et un stand ont été mis en place pour le grand public et une manifestation commémorative s'est tenue à la porte de Brandebourg, avec la participation de membres du conseil municipal. À Copenhague, à Helsinki et dans plusieurs villes britanniques, allemandes et italiennes, des responsables publics locaux ont aussi été associés ou représentés lors des activités de la Journée du souvenir trans.

🔍 Pour plus d'informations

<http://tgeu.org/tag/transgender-day-of-remembrance/>

<http://tdor.info/2015/10/06/tdor-events-and-locations-2015/>

Les collectivités locales et régionales peuvent aussi témoigner de leur volonté de protéger les droits de la communauté LGBTI en accueillant une manifestation internationale sur les LGBTI.

EuroPride, les Eurogames et les Outgames bisannuels sont des exemples d'engagement local en faveur de la cause internationale de l'égalité pour les LGBTI, dans des villes comme Riga ou Anvers. Les autorités locales peuvent donner l'exemple en soutenant le comité d'organisation, en contribuant aux propositions pour accueillir une manifestation internationale, en organisant une réception de bienvenue ou en prononçant une allocution lors de la manifestation.

🔍 Pour plus d'informations

<http://europride2015.tumblr.com/>

www.worldoutgames2013.be/



Coopération entre les autorités

La coopération entre les autorités nationales, régionales et locales peut être très utile pour harmoniser et promouvoir les politiques d'inclusion des LGBTI. Elle peut garantir les droits de la communauté LGBTI au moyen d'un échange de politiques, d'un partage des expériences et des approches, d'une mise en commun des budgets et d'un soutien des grandes villes aux plus petites, etc. Les exemples de coopération suivants ont permis d'améliorer la situation de nombreux citoyens et peuvent être une source d'inspiration sur votre territoire.

Réseau RE.A.DY, ITALIE^{LXXXVI}

En 2006, les conseils municipaux de Rome et de Turin ont lancé l'initiative RE.A.DY, premier réseau national d'administrations publiques antidiscrimination. Le réseau s'occupe des questions de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en coopération avec de nombreuses collectivités locales.

Les objectifs du réseau peuvent se résumer ainsi :

- identifier, comparer et diffuser les politiques d'inclusion sociale des personnes LGBTI développées par les collectivités locales ;
- diffuser les bonnes pratiques dans tout le pays en informant les administrations publiques œuvrant à la promotion des droits des LGBTI ;
- soutenir les administrations publiques pour la conduite d'activités destinées à promouvoir et à reconnaître la protection des droits des LGBTI au moyen d'actes et de règlements administratifs.

Les moyens de réaliser ces objectifs consistent en des campagnes de sensibilisation nationales, des journées thématiques, des manifestations et le partage des approches, bonnes pratiques et expériences nationales et européennes. Le réseau s'est étendu depuis lors, comptant jusqu'à 102 partenaires en 2016 pour toute l'Italie : 9 autorités régionales, 11 provinces, 72 conseils municipaux, 3 organes provinciaux pour l'égalité et une association de pouvoirs locaux^{LXXXVII}.

✉ **Segreteria nazionale RE.A.DY**
 Via Corte d'Appello, 16
 Turin, Italie
 Tél. : (+39) 11 01124040
 Fax : (+39) 11 01124039
 E-mail : ready@comune.torino.it

Stratégie nationale sur l'amélioration de la qualité de la vie des personnes LGBTI, MONTÉNÉGR^{LXXXVIII}

En raison de la situation difficile de la communauté LGBTI en Europe orientale, le Gouvernement national du Monténégro a défini une stratégie nationale destinée à améliorer la qualité de vie des personnes LGBTI. La stratégie est mise en œuvre de 2013 à 2018 et les collectivités locales et régionales y sont expressément citées en tant que partenaires, afin d'accroître l'acceptation sociale, d'appliquer des mesures antidiscrimination et de soutenir et associer les ONG de LGBTI.

Cette stratégie a été créée en tant que réponse globale du Gouvernement du Monténégro pour combattre résolument toutes les formes de discrimination. Son adoption signifie concrètement que tous les acteurs sociaux sont mobilisés en vue d'une plus grande unité. Un message fort d'unité est envoyé à la communauté LGBTI et à toutes les personnes LGBTI, de manière à améliorer leur statut et leur sécurité, à protéger leurs droits et renforcer leur visibilité. La stratégie vise à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de formation destinés, notamment, aux élus locaux. Le but et les objectifs de la stratégie sont d'éliminer toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, de faire reculer l'homophobie et la transphobie dans la société, de promouvoir en permanence l'acceptation sociale des personnes LGBTI et d'améliorer la situation et la qualité de vie de ces personnes au Monténégro. Le plan d'action proposé dans la stratégie inclut la coopération des autorités dans tous les domaines de la vie de la collectivité : soins de santé, éducation, législation, sports, médias, économie et forces de l'ordre. L'initiative est une première étape capitale pour l'inclusion des personnes LGBTI au Monténégro^{LXXXIX}.

✉ **Gouvernement du Monténégro**

Ministère des Droits de l'homme et des Minorités

Rimski trg br., 46

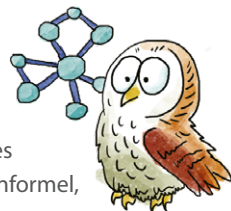
81000 Podgorica, Monténégro

E-mail : arhiva@mmp.gov.me


Réseau

Réseau des villes arc-en-ciel

Au niveau international, 21 villes œuvrent ensemble à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour les personnes LGBTI. Elles sont représentées par le Réseau des villes arc-en-ciel. Réunies dans ce cadre informel,



elles échangent des bonnes pratiques, visent à collaborer au sein de projets et partagent des matériels de campagne. Jusqu'à l'adhésion de Mexico en 2015, le réseau était purement européen. Depuis lors, d'autres villes non européennes ont exprimé le souhait de rejoindre le réseau. Les décideurs en charge des questions relatives aux LGBTI dans chacune des villes du réseau se réunissent chaque année et restent en contact entre-temps au moyen d'une liste de diffusion fermée. De plus, ils synthétisent chaque année leurs politiques et approches dans des fiches publiées en ligne. Toute ville ou région ayant une politique active vis-à-vis des LGBTI, ou souhaitant en adopter une, peut devenir membre de ce réseau informel.

 **Pour plus d'informations**
www.rainbowcities.com



Sûreté et sécurité

L'un des principaux problèmes de la communauté LGBTI concerne les cas récurrents d'infractions motivées par la haine, qui sont l'expression de l'homophobie et de la transphobie. La solution à ce problème, au niveau local, est de dispenser une formation spécifique aux personnes – agents publics, psychologues, agents de police, etc. – pour qu'elles répondent aux infractions motivées par la haine visant les personnes LGBTI et aux actes d'homophobie ou de transphobie. Les exemples ci-après illustrent ce type de solutions et montrent qu'elles peuvent contribuer à renforcer la sécurité de nos collectivités dans leur ensemble, à rétablir la confiance de la communauté LGBTI vis-à-vis des autorités et à renforcer les compétences des forces de l'ordre.

Programme « STOP Homo-Transfobia », Madrid, ESPAGNE

 **Population** : 3.1 million

La mairie de Madrid soutient un programme appelé STOP Homo-Transfobia, conjointement avec l'ONG locale CONGAM^{XC}. Ce programme vise à promouvoir l'inclusion de la communauté transgenre et porte en particulier sur les infractions motivées par la haine et les cas de discrimination.

La ligne d'assistance téléphonique « SOS Homophobia » est destinée aux personnes LGBTI victimes de harcèlement, de violence physique et verbale ou de toute forme de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle et leur identité de genre. À Madrid comme à Barcelone, un service spécifique du parquet est en charge des

infractions motivées par la haine et de tous les types d'infractions fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle des victimes.

Récemment, les autorités du conseil municipal de Madrid ont expulsé des rues de la ville un bus arborant un message antitransgenre. Affrété par le groupe catholique Hazte Oír (Faites-vous entendre !), le bus devait normalement parcourir les grandes villes du pays. Cette action était semble-t-il une réponse à la campagne d'affichage organisée dans le nord de l'Espagne pour promouvoir l'inclusion et l'acceptation des jeunes transgenres. Des militants, des syndicats et le conseil municipal de Madrid ont uni leurs efforts contre cette action et le conseiller pour la sécurité a qualifié ce bus de « bus de la honte »^{XCI}.

✉ **Cogam, Collectivo LGBT+ de Madrid**

Tél. : (+34) 91 523 00 70

WhatsApp : (+34) 602 25 22 43

E-mail : informacionlgtb@cogam.es
gayinform@cogam.es

Formation proposée par le réseau néerlandais de policiers LGBTI « Rose en bleu » pour les policiers bulgares, BULGARIE

Parmi de nombreux autres projets, la Fondation GLAS de Sofia a organisé une formation destinée aux policiers bulgares, assurée par des policiers expérimentés du réseau néerlandais « Rose en bleu » (Roze In Blauw). Bénéficiant des approches et des expériences des forces de police néerlandaises spécialisées, les policiers bulgares ont appris à traiter les incidents d'homophobie et de transphobie, et les infractions motivées par la haine.

La fondation GLAS, avec l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en Bulgarie, a organisé, le 17 septembre 2015 à Sofia, une table ronde sur le thème des infractions homophobes et sur la réponse que leur apporte le réseau de policiers néerlandais Roze in Blauw. Deux policiers du réseau sont venus à Sofia pour rencontrer leurs homologues bulgares et échanger leurs vues sur la manière de traiter des cas similaires. Depuis de nombreuses années, les forces de police locales d'Amsterdam travaillent avec le réseau Roze in Blauw pour la communauté LGBTI.

Leur force réside dans la formation des policiers, hommes et femmes. Lors de la table ronde, les policiers ont partagé leurs expériences sur des cas similaires, les

méthodes de travail face aux infractions homophobes, les mécanismes efficaces d'aide aux victimes, les dispositifs de collecte de données et l'établissement de la confiance entre la police et la communauté LGBTI. Pieter van Vliet, chef adjoint de la mission, a officiellement ouvert la discussion. Cette table ronde s'inscrivait dans le cadre de la campagne de GLAS contre les infractions homophobes. Les forces de police régionales travaillant sur les infractions motivées par la haine ont ainsi pu acquérir une meilleure connaissance des incidents homophobes et transphobes.

✉ **Réseau de policiers Roze in Blauw**

Tél. : (+31) 20 559 5385

E-mail : rozeinblauw@amsterdam.politie.nl

www.glasfoundation.bg

Modules de formation pour la police municipale, Turin, ITALIE^{XCI}

 **Population** : 899 455

Afin de former les agents de la police locale sur les questions d'homophobie, les stéréotypes et les infractions motivées par la haine à l'encontre de la communauté LGBTI, la municipalité de Turin a conçu des modules de formation spécialement destinés à ses policiers municipaux.

Ayant pour participants des membres de la police de quartier et des services d'enquête, la formation a porté sur l'homophobie et la transphobie, ainsi que sur leurs effets négatifs pour la sécurité générale de la ville. Les participants ont reçu des informations sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, sur les stéréotypes, sur la réponse à apporter aux infractions motivées par la haine et aux discours de haine, et sur les mécanismes de préjugés et de discrimination. Un autre objectif de la formation était d'encourager l'acceptation et l'inclusion de policiers LGBTI et de montrer l'utilité de la gestion de la diversité au sein de la police municipale. La formation a aussi été l'occasion de permettre aux associations locales de LGBTI de mieux connaître les forces de police, en vue d'une collaboration dans des affaires concrètes de violences et d'infractions homophobes. La police municipale et le service LGBTI de la ville de Turin prennent part conjointement aux réunions de l'Observatoire régional contre le harcèlement, auxquelles participent aussi la police nationale, des directeurs d'école et l'antenne régionale du ministère italien de l'Éducation.

✉ **Comune di Torino**

Piazza Palazzo di Città, 1

10122 Turin, Italie

Tél. : (+39) 011 011 999

Fax : (+39) 011 011 22390

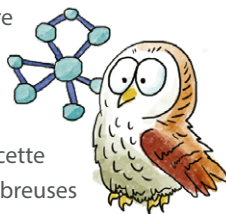
E-mail : Corpo.PoliziaMunicipale@cert.comune.torino.it

Réseau

Des exemples similaires de réseaux locaux de policiers

LGBTI

De tels réseaux sont présents dans un grand nombre d'autres villes et d'autres pays, parmi lesquels notamment le réseau « Roze In Blauw » (Rose en bleu) des Pays-Bas, qui illustre l'engagement de la police pour la protection des droits de la communauté LGBTI. À la suite du succès de cette initiative à Amsterdam, les forces de police locales de nombreuses autres villes néerlandaises s'en sont inspirées et Roze In Blauw est maintenant un réseau national.



🔍 **Pour plus d'informations**

<https://www.politie.nl/themas/roze-in-blauw.html>

PARTIE V **Recommandations**



AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SOCIAUX

- Communiquez et coopérez avec la communauté LGBTI pour promouvoir l'inclusion sociale. Soyez à l'écoute des besoins et agissez en conséquence, en créant des services sociaux respectueux des personnes LGBTI et en garantissant l'égalité d'accès à des droits sociaux tels que le logement, la santé et l'emploi.
- Gardez à l'esprit l'existence de groupes LGBTI qui ne sont pas encore bien établis ni organisés, comme les personnes âgées, les réfugiés, les personnes intersexes et les personnes handicapées, et élaborer des politiques pour répondre à leurs besoins spécifiques.

RECONNAÎTRE LES DROITS DES LGBTI DANS LA LÉGISLATION LOCALE ET RÉGIONALE

- La législation est le signe d'une reconnaissance officielle. Prenez les premières mesures pour la reconnaissance de l'égalité des droits pour les personnes LGBTI, par exemple les partenariats civils ou les mariages entre personnes de même sexe.
- Saisissez toute occasion de faire campagne pour une modification de la législation. Rédigez des propositions, des protocoles et des plans d'action, prônez l'adoption de politiques respectueuses des LGBTI et donnez l'exemple dans votre ville en matière d'inclusion des LGBTI.

SENSIBILISER, RENFORCER LA VISIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ LGBTI ET INTÉGRER SES DROITS DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

- L'éducation et la connaissance sont les meilleures armes contre la discrimination. Prenez les mesures nécessaires pour sensibiliser vos concitoyens au moyen de campagnes et de manifestations visant à promouvoir la visibilité de la communauté LGBTI et son histoire dans nos sociétés.
- Respectez le droit à la liberté de réunion des personnes LGBTI, en veillant à ce que les manifestations publiques qu'elles organisent se tiennent dans des conditions de sécurité et conformément à la législation de votre pays.
- Condamnez publiquement les infractions motivées par la haine et tous les actes de harcèlement et de discrimination, prônez le respect et intégrez les droits des LGBTI dans l'élaboration de toutes les politiques.
- Créez des conseils et des services des LGBTI sur votre territoire, en vue de proposer des conseils et une aide à toutes les parties concernées, d'informer le grand public et de lui fournir un cadre de référence, en contribuant ainsi concrètement à la diversité et à l'établissement de bonnes relations au sein de la population locale.

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LES AUTORITÉS

- Coopérez étroitement avec les autres autorités locales, régionales et nationales, entraidez-vous, échangez vos expériences et bonnes pratiques, collaborez en matière de financement et partagez vos politiques et approches.
- Informez-vous sur les réseaux internationaux, les stratégies, les manifestations et les journées de célébration et veillez à ce que votre ville y participe.

PROTÉGER LES COMMUNAUTÉS LGBTI ET AMÉLIORER LEUR SÛRETÉ ET LEUR SÉCURITÉ

- Donnez à vos concitoyens LGBTI un sentiment de sûreté et de sécurité en formant les professionnels aux problèmes d'homophobie et de transphobie, afin qu'ils soient mieux préparés pour traiter les cas de harcèlements et autres incidents de discrimination.

- Restaurez la confiance de la communauté LGBTI à l'égard de vos forces de police en créant un réseau de policiers spécialistes des infractions motivées par la haine et formés pour faire face aux situations de harcèlement, de violence verbale et physique ou de tout type de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime.

PARTIE VI **Textes de référence et lectures complémentaires**



Droits de l'homme et identité de genre : recueil de bonnes pratiques

Deuxième édition révisée, décembre 2016, Ulrika Westerlund, Richard Köhler et organisations membres de TGEU.

http://tgeu.org/wp-content/uploads/2017/02/2.11-TGEU_BestPracticeCatalogue.pdf

Recueil de bonnes pratiques sur les politiques locales et régionales de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Conseil de l'Europe, juin 2016 :

<https://rm.coe.int/16806942c5>

Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme – Travaux thématiques sur les LGBTI

<http://www.coe.int/rm/web/commissioner/thematic-work/lgbti>

et Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe : Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ?, 2017 :

<https://edoc.coe.int/fr/un-aperu/7344-pdf-situation-de-la-democratie-des-droits-de-lhomme-et-de-letat-de-droit.html>

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, commission des questions d'actualité

Rapport CG/2015(28)9 du 26 mars 2015 – Garantir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) : une responsabilité pour les villes et régions d'Europe

<https://rm.coe.int/168071af2f>

Fiches d'information LIBRES & ÉGAUX, Organisation des Nations Unies, Égalité pour les LGBTI

<https://www.unfe.org/learn-more>

et Fiche d'information : Droits des LGBT, questions fréquemment posées :

<https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/05/LGBT-Rights-FAQs.pdf>

Les Principes de Jogjakarta

L'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre :

<http://www.yogyakartaprinciples.org/principles-fr/>

Publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur les LGBTI

<http://fra.europa.eu/en/theme/lgbti>

Références des initiatives citées

- I. Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; Déclaration universelle des droits de l'homme (article 14) ; Convention européenne des droits de l'homme (articles 2, 3 et 5) ; Règlement CE n° 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers ; Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts.
- II. <http://www.spiegel.de/international/world/eight-myths-about-migration-and-refugees-explained-a-1138053.html> ; <http://belgium.iom.int/myths-facts-and-answers-about-refugees-and-migrants>.
- III. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-03-01/italian-villages-reach-out-to-refugees-as-oblivion-fear-mounts> ; <http://citiscopes.org/story/2015/italy-struggling-town-looks-refugees-revival>.
- IV. www.sprar.it/english.
- V. www.sprar.it/progetti-territoriali?sort_order=id+asc.
- VI. http://ipc.sabanciuniv.edu/wp-content/uploads/2017/01/Engaging-Syrian-Communities-The-Role-of-Local-Government-in-Istanbul_Auveen-Woods-Nihal-Kayal%C4%B1.pdf.
- VII. Turquie : crise des réfugiés, fiche Protection civile et opérations d'aide humanitaire européenne, http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/turkey_syrian_crisis_fr.pdf.
- VIII. www.sultanbeyli.istanbul.haberler/goc-idaresi-anadolu-yakasi-koordinasyon-burosu-hizmete-girdi.
- IX. <https://rm.coe.int/168058f6b8>.
- X. <https://rm.coe.int/168058f6b8>.
- XI. <https://bit.ly/2tNowKh>
- XII. <https://www.tag24.de/nachrichten/dresden-quartier-die-meisten-fluechtlinge-wohnungen-ein-sachsen-57616>.
- XIII. <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=8&id=2372185&Site=COE&direct=true>.
- XIV. <https://bit.ly/2GLRRwY>
- XV. www.en.strasbourg.eu/news/220/15/Welcoming-refugees-with-dignity/.
- XVI. www.bbc.com/news/in-pictures-37289713 ; <http://impakter.com/what-to-do-with-refugees-the-italian-model/>.
- XVII. www.parismatch.com/Actu/Societe/Peyreleval-de-un-village-francais-migrants-825323 ; <http://tempsreel.nouvelobs.com/l-obs-du-soir/20150907.OBS5415/les-refugies-ont-vraiment-dynamise-le-village.html>.
- XVIII. www.courrierinternational.com/article/france-charmant-village-accueille-migrants.
- XIX. <https://rm.coe.int/168058f6b8>.
- XX. www.dw.com/en/siemens-to-tap-refugee-talent-via-integration-program/a-18749638 ; <http://ppj-eu>.

- coe.int/documents/6374912/6911360/Case+Study_Siemens_traineeships.pdf/baa62f8a-211c-44ff-9c7e-c9d1d2c55965 ; https://rm.coe.int/168058f6b8.
- XXI. <https://www.siemens.com/press/en/feature/2016/09/corporate/2016-09-refugees-at-siemens.php> ; <https://www.siemens.com/global/en/home/company/jobs/life-at-siemens/refugee-internships.html>.
- XXII. <http://pjp-eu.coe.int/en/web/c4i>.
- XXIII. <https://rm.coe.int/168058f6b8> ; www.ne.ch/medias/Pages/151006_Projet-AGRIV-un-partenariat-entre-l'Etat-et-le-monde-de-l'agriculture-du-canton-de-Neuch%C3%A2tel-.aspx.
- XXIV. www.rts.ch/info/regions/neuchatel/7608357-le-projet-neuchatelois-d-integration-de-refugies-dans-l-agriculture-bat-de-l-aile.html.
- XXV. <https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/interviews-with/immigrant/>.
- XXVI. <https://www.amsterdam.nl/immigratie/vluchtelingen/information-for/participation/>.
- XXVII. www.eurocities.eu/.
- XXVIII. www.eurocities.eu/eurocities/events/Cities-welcome-refugees-Dresden-WSP0-A3RBVF ; www.dresden.de/de/rathaus/aktuelles/pressemitteilungen/archiv/2015/09/pm_055.php ; www.dresden.de/de/leben/gesellschaft/migration/asyl/beschaefigung.php ; www.netzwerk-iq-sachsen.de/anerkennung/.
- XXIX. <https://www.theguardian.com/global-development/2016/mar/02/germany-opens-doors-yazidi-women-children-northern-iraq-enslaved-isis>.
- XXX. Rapport CG32(2017)07 de la commission des questions d'actualité du Congrès <https://rm.coe.int/16806fe42f>.
- XXXI. www.aljazeera.com/indepth/features/2016/06/german-village-helping-yazidi-women-raped-isis-160621083203597.html?utm_source=Al+Jazeera+English+Newsletter+%7C+Weekly&utm_campaign=a70d5efd2fweekly_newsletter&utm_medium=email&utm_term=0_e427298a68-a70d5efd2f-214187797.
- XXXII. <https://www.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/baden-wuerttemberg-begruessst-kanadisches-sonderkontingent-fuer-schutzbeduerftige-frauen-aus-dem-irak/>.
- XXXIII. <https://becomingadult.net/about-becoming-adult/>.
- XXXIV. <http://www.after18.org.uk/category/events/>
- XXXV. <http://www.after18.org.uk/activities/>
- XXXVI. <https://www.ortenaukreis.de/Th%C3%A8mes/L-arrondissement-administration/La-coop%C3%A9ration-transfrontali%C3%A8re/L-Eurodistrict>.
- XXXVII. www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/stadtteilmutter-district-mothers-initiative, http://www.djakonie-integrationshilfe.de/fileadmin/Benutzerdaten/Soziales-und-Integration/Stadtteilmuetter/DIGITAL_SIS_FLYER_STADTEILMUETTER_20111202__2___.pdf, <https://www.metropolis.org/awards/3rd-edition-2008/district-mothers-neukolln>.
- XXXVIII. <http://multeciler.org.tr/eng/refugees-education-centre/>.
- XXXIX. <http://ipc.sabanciuniv.edu/wp-content/uploads/2017/01/Engaging-Syrian-Communities-The-Role-of-Local-Government-in-Istanbul-Auveen-Woods-Nihal-Kayal%C4%B1.pdf>.
- XL. <https://www.athensopenschools.gr/>.
- XLI. www.eu-startups.com/2015/10/funzi-launches-mobile-information-and-learning-service-for-asylum-seekers-in-europe/ , <https://sputniknews.com/europe/201601151033198979-finnish-mobile-app-refugee-help-education/> , <https://www.espooinnovationgarden.fi/en/espooinnovation-garden/stories/right-learning-in-the-right-place-at-the-right-time/>.
- XLII. www.quenotecaleelrumor.com/ ; www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/bilbao-spain-anti-rumour-web-application.
- XLIII. www.congress-intercultural.eu/en/theme/24-communication-and-anti-rumour-campaigns.html.
- XLIV. <http://pjp-eu.coe.int/documents/6374912/0/Prem+079615+GBRFinal+2587+CitiesFreeRumours+WEB+21x21.pdf/c01ea15a-0195-494f-820f-00ada611f01f>.

- XLV. <https://rm.coe.int/1680591c8d>.
- XLVI. <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/don-t-feed-the-rumour-1>, <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/-/don-t-feed-the-rumour-2>.
- XLVII. <https://www.siceurope.eu/sic-themes/migration/do-not-feed-rumor-how-amadora-city-council-challenging-stereotypes-against>.
- XLVIII. Rapport final d'évaluation du Programme des Cités interculturelles, janvier 2015 <https://rm.coe.int/1680307e66>.
- XLIX. www.awakeningphoto.com/aboutus/.
- L. <https://rm.coe.int/1680720407>.
- LI. Zakon o lokalnoj samoupravi, Službeni glasnik Republike Srbije [loi sur l'autonomie locale] 129/2007, Article 98, www.mduls.gov.rs/doc/dokumenta/Zakon%20o%20lokalnoj%20samoupravi.pdf.
- LII. https://www.ecoi.net/file_upload/1226_1370359982_102083.pdf.
- LIII. http://cloud2.snappages.com/ecc3fa83da15cf423fe3aaa342f545fa355b24f3/Seminar%20report_241013.pdf.
- LIV. <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/156>.
- LV. <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/78>.
- LVI. <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/153>.
- LVII. <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/380>.
- LVIII. <http://observatory.sustainablegreece2020.com/en/practice/iatrokoinwniko-kentro-roma-aliberioy-kentro-sthrkshs-roma-a.752.html>.
- LIX. www.integrazionemigranti.gov.it/Normativa/Documents/Servizi%20Essenziali/Salute%20senza%20esclusione.pdf, Étude sur la mobilité, les migrations et l'indigence dans l'Union européenne (p. 207).
- LX. <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/node/305>.
- LXI. www.csmonitor.com/World/Europe/2016/0509/In-Central-Europe-one-town-offers-new-lessons-in-fighting-age-old-racism.
- LXII. www.sintiundroma.de/.
- LXIII. www.sintiundroma.de/en/centre/about-us.html.
- LXIV. <http://stm.baden-wuerttemberg.de/de/themen/sinti-und-roma/>.
- LXV. http://ajuntament.barcelona.cat/dretssocials/sites/default/files/arxius-documents/EstrategiaGITANO_DINA4_web.pdf.
- LXVI. La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, Conseil de l'Europe, septembre 2011, p. 129-132 : www.coe.int/t/commissioner/source/lgbt/lgbtstudy2011_fr.pdf. Définition des personnes « intersexes » par l'Organisation mondiale de la santé, « Genetic components of Sex and Gender ». Voir aussi Agence fédérale de lutte contre la discrimination, Benachteiligung von TransPersonen, insbesondere im Arbeitsleben, Berlin, 2010, p. 11.
- LXVII. Fiche d'information Intersexe – LIBRES & ÉGAUX, Organisation des Nations Unies, Égalité pour les LGBTI : https://unfe.org/system/unfe-65-Intersex_Factsheet_ENGLISH.pdf.
- LXVIII. Définition fondée sur les Principes de Jogjakarta relatifs à l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre : www.yogyakartapriniples.org/introduction/ ; Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe, 2e édition, Conseil de l'Europe, septembre 2011 www.europewatchdog.info/wp-content/uploads/2016/11/LGBTStudy2011_en.pdf.
- LXIX. <https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/05/LGBT-Rights-FAQs.pdf>.
- LXX. <https://www2.viu.ca/positivespace/mythbusting.asp> ; <https://www.splcenter.org/fighting-hate/intelligence-report/2011/10-anti-gay-myths-debunked>.
- LXXI. Articles 2(1) et 26 PIDCP. Article 2(2) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

- LXXII. Clause de non-discrimination de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- LXXIII. La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé en 1999 que l'orientation sexuelle est un motif de discrimination couvert par l'article 14 de la Convention ; le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ; article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- LXXIV. www.bbc.com/news/magazine-26554710.
- LXXV. <http://cdn.f1000.com/posters/docs/1691>.
- LXXVI. <https://rm.coe.int/16806942c5>.
- LXXVII. www.brighton-hove.gov.uk/content/housing/general-housing/housing-strategy-2015.
- LXXVIII. <http://transexualia.org/socio-laboral/>
- LXXIX. www.comune.torino.it/regolamenti/337/337.htm ; www.comune.torino.it/anagrafe/unionivicivili.htm.
- LXXX. Voir Intervention de Turgay Bayandir lors de l'atelier sur les Bonnes pratiques pour les militants LGBTI sur le dialogue avec les collectivités locales et régionales, Conférence annuelle d'ILGA-Europe, Athènes, 28-31 octobre 2015.
- LXXXI. Outre l'Allemagne, le mariage entre personnes de même sexe est aussi reconnu dans les États membres du Conseil de l'Europe suivants : Pays-Bas, Belgique, Espagne, Norvège, Suède, Portugal, Islande, Danemark, France, Royaume-Uni, Luxembourg, Finlande et Irlande. <http://ceoworld.biz/2015/11/23/list-of-countries-where-same-sex-marriage-is-legal/>.
- LXXXII. <https://www.amsterdam.nl/bestuur-organisatie/organisatie/sociaal/onderwijs-jeugd-zorg/diversiteit/roze-agenda-2015/#h2ca0fc5c-e624-4451-af1e-fc98ae6fbc4>.
- LXXXIII. www.southlankshire.gov.uk/info/200200/equality_in_employment/592/equal_opportunities_and_diversity.
- LXXXIV. www.openstreetmap.org/way/38300088.
- LXXXV. https://www.stadt-zuerich.ch/prd/de/index/gleichstellung/themen/sexuelle_orientierung_geschlechtsidentitaet/infotafe_l_brunngasse.html.
- LXXXVI. www.comune.torino.it/politichedigenere/lgbt/lgbt_reti/lgbt_ready/ ; www.comune.torino.it/politichedigenere/bm-doc/cartaintentiready.pdf. Voir aussi : correspondance électronique avec Eufemio Gianluca Truppa, Servizio LGBT, ville de Turin, 1er février 2016.
- LXXXVII. <https://rm.coe.int/16806942c5>.
- LXXXVIII. <https://rm.coe.int/16801e8db7>.
- LXXXIX. <https://bit.ly/2Ti1p8Q>
- XC. www.cogam.es/stop-lgtbfobia/ ; voir aussi : correspondance électronique avec Manuel Ródenas, coordinateur du programme d'information spécifique pour les personnes LGBTI, ville de Madrid, 6 mars 2014.
- XCI. www.bbc.com/news/world-europe-39125187 ; www.newnownext.com/madrid-anti-trans-bus/03/2017/.
- XCII. Informations fournies par la ville de Turin : www.comune.torino.it/politichedigenere/bm-doc/spazio_pubblico_2011-04.pdf.

Réfugiés - Demandeurs d'asiles Migrants - PDI - Roms et Gens du voyage - LGBTI

Plus personne aujourd'hui ne conteste le rôle des collectivités locales et régionales en tant qu'acteurs de première ligne dans la protection des droits de l'homme. Mais comment faire des droits de l'homme une réalité tangible au plus près des citoyens ?

Depuis plusieurs années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'attache à promouvoir les droits de l'homme à l'occasion de ses visites régulières de monitoring de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce *Manuel sur les droits de l'homme pour les élus locaux et régionaux* s'inscrit dans cette démarche et constitue un outil à l'usage des élus locaux et régionaux, mais aussi des personnels des administrations territoriales.

Il met l'accent sur le droit à la non-discrimination à travers trois catégories de populations appelant une attention particulière: les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ; les Roms et Gens du voyage ; les personnes LGBTI.

Elaboré avec le soutien du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, ce Manuel présente des exemples d'initiatives mises en œuvre par des collectivités locales et régionales et indique, pour chacune d'entre elles, les coordonnées de contact. L'objectif est de mettre en lumière la mise en œuvre concrète des droits de l'homme au niveau territorial et de faciliter l'échange d'expériences entre les élus locaux et régionaux.

www.coe.int/congress-human-rights/fr
congress.monitoring@coe.int

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres - la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions - et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.



The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE